

L'Action NATIONALE



Éditorial

- Une mesure d'hygiène publique
- *Robert Laplante* 2
- Critique du terrorisme
- *Pierre Vadeboncoeur* 8
- Jacques Parizeau et la
commission Gomery
- *Jean-Louis Bourque* 12
- Un programme de
commandites pour les CSSS ?
- *Jacques Fournier* 17
- Les velléités d'un apprenti
sorcier
- *Georges Amsellem* 20
- La direction politique :
facteur décisif
- *Richard Gervais* 23
- Télé-Québec de nouveau sous la
loupe et le couperet
- *Alain Laramée* 32
- Imaginons un autre
20 mai 1980 où les Québécois
se disent OUI à eux-mêmes
- *Denis Monière* 44
- La fin des téléromans
à l'ancienne ?
- *Serge Gauthier* 53
- Le gigantisme de Concordia
- *Gaston Laurion* 57
- C'est cela mon modèle de pays,
mon modèle d'un Québec
souverain
- *Maka Kotto* 60

Dossier

- La réforme du mode de scrutin
des libéraux diminuera encore
le poids des francophones
- *Pierre Serré* 68

Lire

- Lire les essais 98
- Livres reçus 136
- Courrier des lecteurs 137
- Index des annonceurs 143



Antoine Dumas

L'oeuvre à venir

1992

Bibliothèque nationale du Québec

1215, rue de la Visitation,
 bureau 101,
 Montréal (Québec) H2L 3B5
 Téléphone : 514-845-8533
 Télécopieur : 514-845-8529
 revue@action-nationale.qc.ca
 administration@action-nationale.qc.ca
 www.action-nationale.qc.ca

Directeur : Robert Laplante
 Directeur adjoint : Sylvain Deschênes

L'Action NATIONALE

Comité de rédaction : Sylvain Deschênes ; Lucia Ferretti, *professeure d'histoire* ; Richard Gervais, *philosophe* ; Lise Lebrun, *animatrice communautaire* ; Sylvie Ménard, *Centre d'histoire des régulations sociales* ; Pierre Noreau, *Centre de recherche en Droit public, Université de Montréal* ; Michel Rioux ; Pierre Serré, *chercheur*. **Comité de lecture :** Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval* ; Jean-Jacques Chagnon ; Lucia Ferretti ; Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ* ; Chrystiane Pelchat, *enseignante* ; Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQAC* ; Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal* ; Paul-Émile Roy, *écrivain* ; Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*. **Prix André-Laurendeau, Membres du jury :** Luc Bouvier, *professeur de littérature* ; Lucia Ferretti ; Daniel Thomas, *professeur, UQAT*. **Prix Richard-Arès, Membres du jury :** Andrée Lajoie ; Simon Langlois ; Michel Seymour. **Comptes rendus :** Paul-Émile Roy ; Mathieu Bock-Côté.

Robert Laplante

UNE MESURE D'HYGIÈNE PUBLIQUE

Le gouvernement Martin mérite ce qui lui arrive. Le Canada mérite ce qui lui arrive. Et le Québec a le devoir de prendre les moyens pour ne plus que cela lui arrive.

Et cela, ce n'est pas d'abord la corruption. Il ne faut pas se tromper, elle n'est qu'un effet secondaire d'une entreprise où les commandites trouvent leur sens véritable. Le gouvernement libéral de Jean Chrétien a déployé sur le Québec une véritable logique d'occupation, lancé sur lui un dispositif d'enfermement visant à casser sa cohésion nationale, à réduire à l'insignifiance inoffensive son gouvernement et à soumettre la démocratie québécoise à la volonté du Parlement *canadian*. Il s'est trouvé que dans l'opération le recours au banditisme d'État servait bien les intérêts du Parti libéral tout en nourrissant les mercenaires dont il avait besoin pour garder une prise sur l'électorat et graisser les rouages de la domination.

La commission Gomery ne décrira qu'une partie de ce dispositif. Elle aura néanmoins permis de faire voir un cabinet fédéral déterminé à tout mettre en œuvre pour déstabiliser le Québec. Les révélations concernant la réunion du cabinet de février 1996 constituent une pièce majeure. Marcel Massé a formulé à cette occasion le sens véritable de l'action

du gouvernement *canadian* sur le Québec. Il s'agissait bien de le soumettre, de le saigner à blanc financièrement et de lancer sur lui une véritable guerre de propagande. Le tout au lendemain d'une série de manœuvres frauduleuses pour voler le référendum en violant la loi québécoise, en blanchissant de l'argent, en trafiquant l'octroi de citoyenneté. Ce sont les élus libéraux qui ont cautionné et orchestré ces manœuvres qu'il faut sanctionner. Les voyous qu'on a vu défiler ne sont que de sinistres mercenaires, ils sont répugnants mais ils ne portent pas le scandale. Tout au plus ne sont-ils que les pitoyables exécutants qui se sont engraisés en faisant les basses oeuvres et la sale besogne. Le vrai scandale, c'est celui de la raison d'État *canadian* lancée contre notre peuple.

Le Parti libéral du Canada, ne s'est pas seulement révélé comme une machine de corruption. C'est un parti qui a poussé jusqu'à sa formulation extrême l'ambition trudeauiste de construire le nationalisme *canadian* sur la négation de la nation québécoise. Il a, de la sorte, relayé et modernisé les anciennes rationalisations impériales qui se trouvent au fondement de la création et de l'existence du Canada. Et il a doté ce pays artificiel d'un appareil institutionnel et juridique tout entier ordonné autour de l'empêchement. Cela a culminé avec le Clarity Bill, la camisole de force dont est si fier Stéphane Dion. Il n'y avait plus moyen de lancer des leurres, de fabriquer des pseudos-promesses de changement constitutionnel, il ne restait plus que la force brute, habillée dans le juridisme. Et en cela, une grande partie de l'opinion publique *canadian* était prête à le suivre. Les débordements lui donnent peut-être la nausée, mais cette même opinion reste féroce contre toute forme de reconnaissance de notre réalité nationale.

L'élection qui vient ne laissera qu'une seule alternative aux Québécois : voter pour le Bloc pour faire un pas de plus vers la sortie. Les partis fédéraux, NPD et conservateurs confondus, n'ont rien d'autre à offrir que la perpétuation d'un ordre constitutionnel illégitime, un ordre qui a été refaçonné pour nous oblitérer. Plus personne au Canada ne peut, ni même ne cherche à proposer un destin spécifique pour le Québec. Cela place dans un véritable cul-de-sac tous ceux et celles qui se disent encore, ici, fédéralistes. L'élection sera pour eux l'occasion de revoir où va ultimement leur loyauté : au pays réel du Québec ou une chimère rhétorique en appelant encore à un éventuel accommodement que le Canada refuse obstinément. On comprend l'anxiété et la colère des inconditionnels du lien *canadian* : la réalité les rattrape, les urnes vont consacrer la cassure et placer deux nations dans un face-à-face auquel ils ne peuvent plus faire écran.

L'occasion se présente enfin de réduire à néant la possibilité de fabriquer l'alibi de la double loyauté. Il faut se débarrasser du PLC pour se débarrasser des voyous et des mercenaires, c'est une mesure d'hygiène publique. Et il faut s'en débarrasser pour mettre à nu le seul rapport qui définit la relation Canada-Québec, le rapport de domination qui carbure à la négation radicale de notre réalité nationale.

Un vote pour le Bloc doit préfigurer le sens qu'aura bientôt un vote pour le PQ : un vote pour sortir du Canada.

Grâce au cahier

SAMEDI

FAITES LE POINT DE L'ACTUALITÉ DE LA SEMAINE.

Plongez dans le monde de la finance, de la culture
et des livres. Rêvez de voyage, de décoration.

PRÉPAREZ VOS SORTIES ET VOS SOIRÉES TÉLÉ
AVEC LE GUIDE LE PLUS COMPLET QUI SOIT,

L'Agenda.

LE DEVOIR

Un journal indépendant

Abonnements : 514.985.3355 ou 1 800 463.7559

www.ledevoir.com



Mettez vos valeurs en action

Réalisez vos projets en gérant
vos besoins financiers de manière socialement
responsable tout en participant à
un développement solidaire du Québec.

Au service de milliers de
Québécoises et Québécois
des réseaux coopératif,
communautaire, culturel
et syndical depuis plus de 30 ans



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

www.cecosol.com

Partout au Québec (numéros sans frais) :

Québec 1 877 647-1527 / Montréal 1 877 598-2122 / Joliette 1 866 753-7055

Articles

- Critique du terrorisme
- *Pierre Vadeboncoeur* 8
- Jacques Parizeau et la
commission Gomery
- *Jean-Louis Bourque* 12
- Un programme de
commandites pour les CSSS ?
- *Jacques Fournier* 17
- Les velléités d'un apprenti
sorcier
- *Georges Amsellem* 20
- La direction politique :
facteur décisif
- *Richard Gervais* 23
- Télé-Québec de nouveau sous la
loupe et le couperet
- *Alain Laramée* 32
- Imaginons un autre
20 mai 1980 où les Québécois
se disent OUI à eux-mêmes
- *Denis Monière* 44
- La fin des téléromans
à l'ancienne ?
- *Serge Gauthier* 53
- Le gigantisme de Concordia
- *Gaston Laurion* 57
- C'est cela mon modèle de pays,
mon modèle d'un Québec
souverain
- *Maka Kotto* 60

Dossier

- La réforme du mode de scrutin
des libéraux diminuera encore
le poids des francophones
- *Pierre Serré* 68

Lire

- Lire les essais 98
- Livres reçus 136
- Courrier des lecteurs 137
- Index des annonceurs 143

CRITIQUE DU TERRORISME

La guerre fait ce que le terrorisme, qui est affreux, fait lui-même, mais, quantitativement si j'ose dire, elle entraîne mille fois plus de destructions, de victimes civiles, de malheur, de désolation, de terreur. Il n'y a pas de comparaison. Avec, en outre, pour ce qui est de la guerre : le vol pur et simple de pays et de ressources, la domination politique et d'autres exactions. Le contraire du droit. Sans parler du mensonge : fausse démocratie, fausse liberté, discours faux, solidement appuyé sur la force.

Le bilan est si peu reluisant que les observateurs ne le dressent à peu près plus et, cédant à la fatalité, finissent par tout abandonner, psychologie de gens revenus de tout. Le cas de l'Irak commence à être considéré comme du passé révolu, et c'est de « paix » que les Américains se vantent maintenant comme si rien ne s'était passé et comme si l'arbitraire, le leur, n'était pas roi.

Cependant, au sujet du terrorisme, une question se soulève. Je me la posais déjà il y a vingt ou trente ans : quels que soient les buts du terrorisme, est-il efficace ? Il ne l'est pas, du moins pour ce qui est de vaincre.

Il me semblait déjà que c'est l'arme des faibles et que, par elle-même, elle ne conduit à rien, sinon à entretenir une atti-

tude agressive parmi des populations qui ont une grande cause mais pas de moyens adéquats pour la défendre.

Il faut sur le sujet avoir des idées claires. Si l'on voulait tirer enfin une ligne, faire le compte des possibilités réelles du terrorisme, on en viendrait à la conclusion que voici : il ne peut espérer vaincre contre une force militaire, ni prévaloir sans être appuyé lui-même par une armée extérieure, ou bien sans s'en constituer une, chose généralement impossible.

En fin de compte, la force militaire seule décide. La Résistance, en France, n'aurait jamais gagné contre l'Allemagne. Elle ne fut qu'un élément des forces en action contre le nazisme. A la limite, les Alliés auraient sans doute pu se passer d'elle et il aurait bien fallu.

Le terrorisme palestinien n'a pas réussi jusqu'à ce jour et les événements récents, en Palestine, processus de paix, négociations éventuelles de gouvernement à gouvernement, apaisement sur le front des agressions, pacification donc mais démission, sont les formes que prend la défaite palestinienne.

La résistance palestinienne, n'étant pas une force militaire, ne disposant non plus d'aucune force militaire venant à sa rescousse contre une armée elle-même appuyée sur la puissance américaine, ne peut gagner la partie. Un certain statu quo officiel est en train de s'installer, lequel, en guise de conclusion, consacrerait cette défaite sous la forme d'une « paix » entre Israël et un État impuissant. En attendant la suite...

En Chine, avec Mao, les révolutionnaires se sont constitués en armée, une armée devenue si importante qu'elle a pu

faire face aux forces japonaises sur le territoire, puis aux troupes de Tchang Kaï-chek, victorieusement.

On peut mentionner d'autres exemples. Prenez le cas des Basques. Leur cause n'avance plus, malgré des attentats perpétrés sur des dizaines d'années.

En Irlande, la situation est figée et le pays toujours scindé.

Dans les années 1960, nous avons connu ici même un bref épisode terroriste. Cela, qui n'avait aucun avenir, a tourné vite à rien.

Le terrorisme n'est que tentative de force sans la force, ce qui est la formule de son échec.

Une révolution n'a rien à voir avec le terrorisme : c'est un acte visant directement à s'emparer du pouvoir. Castro n'a pas fait de terrorisme. Il a fait une révolution.

Cependant, les masses peuvent parfois vaincre politiquement et de cela il y a des exemples, dont celui, récent, de l'Ukraine, qui a suivi celui de l'Espagne.

Le terrorisme, quant à lui, laisse des images fortes, auxquelles s'accroche pathétiquement l'espoir. Mais il faut prendre, de toutes ces choses, des mesures sans complaisance. La mort d'Arafat, lui-même pathétique, a changé brusquement la donne, et une réalité ne tenant pas du rêve est apparue.

Toutefois, il est vrai, le terrorisme mondial demeure une menace, car ses agents peuvent virtuellement semer la mort chez l'ennemi par des moyens chimiques ou bactériologiques, ou par la désorganisation des réseaux électroniques

reliant les fonctions vitales d'un pays. Cette situation force à rester en état d'alerte et à dépenser des sommes énormes dans le but de se protéger. □

Jean-Louis Bourque

JACQUES PARIZEAU ET LA COMMISSION GOMERY

Jacques Parizeau, ex-premier ministre du Québec, avait raison lorsqu'il déclarait, au soir du dernier référendum, en 1995, que c'était l'argent et le frotage pour gonfler le vote ethnique qui avaient eu raison du OUI. Les révélations de corruption, de fraude et de mensonges, recueillies par la commission Gomery, et surtout les déclarations fracassantes de Benoît Corbeil, ancien président du PLC (section Québec), nous le démontrent quotidiennement.

Tant de corruption pour le lavage de cerveaux par le matraquage de la propagande à grande échelle, l'immense love-in à Montréal, les panneaux publicitaires le long de nos routes, l'invasion de milliers de drapeaux unifoliés plaqués sur les objets les plus inattendus de manière irrespectueuse et choquante, l'achat de votes avec l'arrivée massive de Manitobains en autobus scolaires, le déblocage massif et paniqué de milliers de dossiers d'immigrants, visant à fausser le vote démocratique, à leurrer la population du Québec sur la force de son désir légitime d'affirmation nationale et internationale.

Ce qui s'est avéré être le plus grand scandale politique de l'histoire contemporaine du Canada qui vient d'être mis à jour, après 5 ans de questions du Bloc québécois sur ce sujet

à la Chambre des communes et grâce au courageux rapport de la vérificatrice générale du Canada, avait essentiellement pour but d'anéantir le mouvement indépendantiste au Québec. « Qui veut la fin veut les moyens » dit le proverbe, mais qui aurait pu imaginer que des moyens aussi malhonnêtes, aussi anti-démocratiques et même illégaux, puisqu'ils violaient la Loi québécoise sur les référendums, puissent être utilisés, pour mater le Québec une fois pour toutes et écraser définitivement toute velléité d'indépendance ? Cela dépasse l'entendement !

Le PLC aura réussi à nous démontrer que ce système est pourri jusqu'à la moelle. Pratiquement propriétaire du pouvoir dans un système de parti unique, le PLC trop longtemps et trop souvent au pouvoir, se comporte comme s'il était maître d'une république de bananes. Il s'est montré indigne de nous gouverner sur la scène nationale et de nous représenter sur la scène internationale. La « raison d'État », n'en déplaise à Jean Chrétien, ne peut justifier de tels agissements qui, commis par un simple citoyen s'attireraient de lourdes peines de prison.

Le gouvernement du PLC aurait pu réformer le fédéralisme canadien et réparer l'outrage fait au peuple québécois, lors du rapatriement unilatéral de la constitution canadienne en 1982. Il aurait pu réparer l'échec du Lac Meech et de Charlottetown et au moins reconnaître le Québec comme société distincte. Jean Chrétien a préféré bâillonner le Québec avec la Loi C-20 sur la clarté référendaire, concoctée par le ministre Stéphane Dion, qui s'est fait élire avec de l'argent sale, et se permet de faire la leçon à tout le monde.

Jean Chrétien et ses complices ont préféré détourner des millions de dollars dans le programme de l'Unité canadienne et des commandites alors que les besoins sociaux des

provinces sont criants. Son successeur, Paul Martin, tente d'acheter nos votes. Depuis que souffle un vent d'élections, les millions pleuvent sur Montréal et ailleurs : promesses de construction d'autoroutes, budgets pour l'assainissement des eaux et les infrastructures rurales, suppléments aux loyers, partage de la taxe fédérale sur l'essence, réaménagement de l'Oratoire Saint-Joseph, réfection de la rue Notre-Dame, et la liste s'allonge tous les jours !

La bonne vieille recette des promesses et des bouts d'asphalte peut-elle encore fonctionner maintenant que l'on connaît les dessous nauséabonds des agissements de ce gouvernement qui ose se présenter comme le seul rempart à la menace séparatiste et aux idées conservatrices de l'Ouest canadien ? L'Ontario, pragmatique, passera l'éponge, trop intéressée à garder au pouvoir un parti qui défend ses intérêts et lui garantit une centralisation des ressources pour éviter l'éclatement du Canada qui les terrorise.

Pour lutter contre l'indépendance du Québec, les libéraux fédéraux ont choisi la pire des solutions. Ils nous procurent une raison de plus pour nous sortir du fédéralisme canadien, ce prédateur qui vide nos poches pour mieux nous matraquer avec sa propagande, ce tricheur qui envahit sans vergogne les champs de compétence du Québec, ce gouvernement centralisateur qui nie les aspirations spécifiques du Québec en matière d'environnement (Kyoto), de développement économique et social et d'épanouissement démographique, linguistique et culturel, ce rouleau compresseur qui écrase tout sur son passage. Il fallait beaucoup mépriser la belle province pour penser qu'une opération de publicité et de marketing malhonnête pourrait le faire oublier.

Le danger extrême pour la suite des choses, c'est l'effet de banalisation qui découle de la généralisation du mensonge,

de la fraude et de la tricherie. Tout le monde le fait, donc ce n'est pas grave. Cela se fait même en France, en Italie, etc. Pire encore, l'exemple vient de haut, des autorités publiques responsables dont on n'attend même plus qu'elles soient imputables et au-dessus de tout soupçon.

Certains vont jusqu'à cautionner la criminalité comme étant une règle de conduite tout à fait acceptable, excellent ingrédient d'un scénario de télé-réalité. C'est le règne de l'image et de la statistique : est bon ce qui est statiquement répandu. La fraude finit par devenir la nouvelle norme éthique des comportements humains et sociaux, autrement dit la « Bougonisation » de la société québécoise par des politiciens et des fonctionnaires libéraux.

C'est au Québec que le sursaut d'écoeurement se doit de réveiller, comme jamais auparavant, la conscience collective et de favoriser la fort probable élection massive du Parti québécois. Ce dernier devra, aussitôt arrivé au pouvoir, avec beaucoup plus de maturité, de sagesse et de clairvoyance qu'il y a 10 ans, enclencher immédiatement et légitimement le processus d'accession à la souveraineté du Québec par des actes concrets d'indépendance, comme par exemple l'adoption d'une constitution du Québec, l'amorce d'une transition budgétaire des finances publiques, le changement du régime fiscal et de perception des impôts, une réforme de la fonction publique, le développement d'une politique de relations internationales, etc.

Quant à la constitution du Québec proprement dite, l'acte fondateur du nouvel État québécois, elle devra être rédigée par une constituante et adoptée de façon démocratique et populaire par le peuple québécois et ses représentants élus, pour faire en sorte que le Québec devienne enfin un État à part entière, libre de ses choix et qui puisse faire entendre sa

voix dans le concert des nations, comme le souhaitait si ardemment et si passionnément, il n'y a pas si longtemps feu René Lévesque. Les fruits sont mûrs dans les vergers de l'Indépendance chantait de façon prémonitoire, notre grand poète national Félix Leclerc ! Le peuple québécois a été trahi et bafoué une fois de plus, il doit en prendre acte et agir en conséquence. □

UN PROGRAMME DE COMMANDITES POUR LES CSSS ?

La mise en place des nouveaux Centres de santé et de services sociaux (CSSS) fusionnés doit marquer un changement important dans le réseau. Finis les CLSC, les CHSLD (centres d'hébergement), les hôpitaux ! Il ne faut pas se tourner vers le passé mais regarder l'avenir avec confiance !

Tel est le message plein d'optimisme que l'on entend ces jours-ci dans le réseau de la santé et des services sociaux. Le ministre Philippe Couillard et les Agences régionales souhaitent que se développe le plus rapidement possible un « sentiment d'appartenance » du personnel à l'égard des nouveaux CSSS. Travaillons la main dans la main pour développer des continuums de services et des « projets cliniques » (réorganisations administratives) emballants !

Malheureusement, ces vœux se heurtent à la sociologie profonde du réseau : le personnel a bel et bien développé un profond sentiment d'appartenance, qui au CLSC, qui à l'hôpital, qui au CHSLD, en fonction de ses préférences professionnelles, de ses valeurs, de son histoire.

La construction d'un nouveau sentiment d'appartenance « élargi » ne devrait cependant pas poser trop de problème

* Employé dans un Centre de santé et de services sociaux (CSSS)

dans les CSSS de petite taille : population peu nombreuse, CHSLD avec peu de lits, hôpital de moins de 50 lits desservant une seule MRC (municipalité régionale de comté). On imagine qu'avec le temps, l'appartenance élargie se développera.

Le problème se pose dans les gros CSSS, ceux dont l'ex-ministre Jean Rochon disait lors d'un colloque de l'Association des CLSC et des CHSLD : « Fusionner un CLSC avec un gros hôpital, c'est s'acheter du trouble ».

Que penser, par exemple, du CSSS Richelieu-Yamaska, qui dessert trois MRC s'étirant d'Acton Vale, aux portes de Drummondville, à St-Bruno, à quelques encablures de Montréal ? Peut-il exister un sentiment d'appartenance à un territoire sous-régional, ou supra-local, semblable ? Que penser des CSSS de 4000 employés dispersés dans de nombreux bâtiments, pardon « installations » ?

Pour employer une comparaison, boiteuse comme toute comparaison, même si les Québécois ont des passeports canadiens, qu'ils sont légalement Canadiens, une grande partie d'entre eux se sentent surtout Québécois et s'identifient sociologiquement davantage comme Québécois que Canadiens.

Comment développer le sentiment d'être Canadien chez les Québécois ? Par un programme de commandites, pardi !

La même solution judicieuse pourrait être employée, avec le même succès indéniable, pour développer le sentiment d'appartenance du personnel aux nouveaux CSSS. Pourquoi ne pas distribuer à tous les employés et à toutes les employées des CSSS un *T-shirt*, un gaminet si vous préférez, avec l'inscription : « Je suis du CSSS Machin, j'en suis fier et

je suis prêt ! ». Le port de ce *T-shirt* serait, bien sûr, obligatoire. Il pourrait y avoir aussi des gaminets avec un dessin de silo barré : fini le fonctionnement en silos ! Et pourquoi pas des drapeaux au logo du CSSS et des cravates à 85 \$?

Après le *canadian nation building*, indéniablement réussi, assisterons-nous à un *CSSS building* aussi efficace ?

Au début de chaque quart de travail, les cadres pourraient convoquer le personnel et tout le monde chanterait ensemble : « Nous sommes du CSSS Machin. Nous sommes des champions ». Une chanson-thème grassement rémunérée au bénéfice de la firme de Robert-Guy Scully serait appropriée.

Laissez aller votre imagination : il n'y a pas de limites au développement d'idées-concepts pour fabriquer, de force, un sentiment d'appartenance qui n'existe pas.

Et, ce qui est intéressant, dans quelques années, on pourra remettre à l'oeuvre la commission Gomery. □

Georges Amsellem*

LES VELLÉTÉS D'UN APPRENTI SORCIER**

Comme dirait Montaigne :
« Mais au fait, de quoi s'agit-il ? »

Il s'agit, en l'occurrence, de ce qu'on appelle à Hollywood un miscasting ou d'une maldonne en francophonie.

À quoi peut bien vouloir en venir notre nouveau et prématurément usé, premier vizir ? Et quels maîtres entend-il servir au juste ?

En un temps record, il aura réussi à desservir tout le monde sans pour autant livrer la marchandise à ses bailleurs de fonds. Quelle histoire veut-il bien nous raconter notre barde quelque peu aphone ?

On pourrait penser qu'il l'a déjà sue. Mais, chemin faisant, vers un rêve mal désiré, ambition lourdement parrainée, il s'est embrouillé dans la feuille de route qu'on lui avait au préalable assignée pour s'improviser en funambule souffrant de vertige.

* Auteur et poète

** L'apprenti sorcier : par allusion à une célèbre ballade de Goethe. Celui qui déchaîne des événements dont il n'est pas capable d'arrêter le cours (Le Petit Robert)

Et si l'arrogance accompagne souvent l'incurie du pouvoir, notre serviteur en chef a réussi à se mettre la majorité de la population à dos, toutes tendances confondues, sans qu'on soit sûr qu'il en tire une quelconque satisfaction.

Le pouvoir ne semble même pas l'avoir épanoui. Il en paraît plutôt accablé.

À la colère succède le mépris, sentiment qu'on éprouve souvent face à la médiocrité autoritaire, malheureusement régnante par les temps qui courent.

La gabegie tous azimuts.

À l'inverse du roi Midas, notre vizir de province, faute d'être calife de la « grande » capitale, métamorphose ce qu'il touche en monnaie de singe et la solidarité en lutte pour la survie et en individualisme débridé.

Alors qu'en prenant les commandes du vaisseau, la visibilité était presque parfaite, notre petit timonier a réussi à brouiller l'horizon avec une célérité fulgurante.

Le capitaine navigue à vue. Et vogue la galère.

Ses « sponsors » deviennent sceptiques et inquiets, ils se demandent comment ils pourraient bien récupérer leur mise. Hélas, le mercenaire malgré lui et à son corps défendant, se révèle totalement insolvable.

Alors que faire ? On ne peut quand même pas laisser couler le bateau, les parrains sont aussi à bord.

On tente d'emblée de sauver le bateau pour mettre la main sur le magot, ensuite on largue le batelier pour mieux extor-

quer les passagers. C'est astucieux. Mais le plan n'est pas si simple. Car on risque de renverser l'embarcation et d'être tous noyés.

Mais si le large et l'air marin ne sont pas toujours porteurs de visions clairvoyantes pour tout le monde, il reste encore les vieux remèdes maintes fois éprouvés.

Les pourvoyeurs pourraient toujours prescrire au petit timonier, qui souffre de mal de mer, une cure de repos en terre ferme pour cause d'agitation incontrôlable.

Le premier soignant de notre *Belle Province*, qui a troqué le bistouri pour le sceptre, serait ravi de porter la casquette du capitaine déboussolé. Il aurait la prestance et le sang froid nécessaires aux opérations délicates.

Mais puisque le temps nous est cruellement compté et, que de surcroît, il nous échappe aussi fatalement ; il ne suffit pas alors de le bousculer pour pouvoir brutalement l'appivoiser.

C'est là qu'il se rue, se cabre et barre la route à celui qui ne sait pas en saisir le rythme intime.

La « réingénierie » de notre apprenti sorcier, imposée avec cynisme et dans le fouillis, s'est transformée en panne sèche.

Enfin tout espoir n'est pas vain. Le bien et le sens communs se sont dressés sur la route cahoteuse de notre matamore désorienté qui fonce tête baissée, les yeux fermés, les oreilles bouchées dans une foule qui lui est, désormais, hostile. □

LA DIRECTION POLITIQUE : FACTEUR DÉCISIF

Dans un mouvement politique, lorsque le facteur direction fait défaut, le jeu des autres facteurs est également enrayé : l'organisation perd de sa cohésion, le moral des troupes s'étiole. L'effet dans l'action est visible : mots d'ordre raréfiés, mobilisation ralentie, ripostes anémiques et traînardes, déphasage par rapport à la conjoncture. C'est cela qui se passe aujourd'hui dans le mouvement québécois pour l'indépendance. Le Parti québécois, véhicule historique du projet souverainiste, a une direction velléitaire en son personnel et minimaliste en son orientation. Elle n'est pas à la hauteur de l'histoire à faire et des exigences pressantes du mouvement, qu'elle freine au contraire et dévoie même. Or, la sous-estimation du facteur direction est relativement fréquente et l'occasion est bonne, avec le congrès national du Parti québécois en juin 2005, pour soulever cette question. Le titulaire actuel de la présidence du parti y sera, en vertu des statuts, soumis à un vote de confiance. Ça provoque déjà une course larvée à la chefferie, dont plusieurs voudraient qu'elle soit rendue officielle par la démission du président en titre.

Plus largement, on se rend compte que le problème de la direction du mouvement indépendantiste n'a pas été réglé une fois pour toutes par la création du « parti de René Lévesque » et que, pour ce qui est des réquisits de l'heure en

la matière, la seule présence du Parti québécois n'offre pas les garanties nécessaires. On ne peut pas tranquillement se contenter de reconduire en l'état la direction péquiste, comme si l'avenir de la cause indépendantiste allait essentiellement dépendre d'autres facteurs tels le dynamisme de la base ou l'état d'esprit de la nation. Cette direction est trop molle et trop provincialiste pour mener à l'indépendance du Québec. Ce n'est pas avec du nationalisme de simple « province pas comme les autres mais province quand même » qu'on va mettre un terme à la souveraineté canadienne sur le territoire québécois ; pas avec l'éternelle « mise en veilleuse de l'option » ; pas avec des promesses de référendum qui servent de prétexte à l'inaction et à la dérobade devant le combat partisan. On ne va pas non plus y parvenir avec des chefs qui croient rallier le suffrage des mous et des indécis en pratiquant mollesse et indécision eux-mêmes et qui tournent l'aspiration québécoise à l'indépendance en rêve de refondation confédérale du Canada. Non, ce n'est pas avec des chefs aussi peu chefs et aussi peu séparatistes qu'on va victorieusement faire face à la machine de guerre « fédérale » et établir pleinement l'ordre québécois au Québec. La crise de direction de notre mouvement national procède essentiellement de ce que le Parti québécois a fait un travail lamentable à ce chapitre après le référendum de 1995 et que son passage à l'opposition parlementaire depuis l'élection d'avril 2003 ne donne lieu jusqu'ici qu'à des ajustements de superficie.

Dans l'imminence de leur congrès national de juin 2005, s'il y a une chose que les membres du Parti québécois devraient avoir à l'esprit, c'est bien l'importance que revêt ce facteur direction pour un mouvement comme le leur. Contrairement à ce que laissent entendre certains observateurs ou analystes — souvent pro-Landry, on comprend

pourquoi —, les militants ont raison de s'inquiéter au plus haut degré du leadership de leur parti et de vouloir que le congrès de juin serve à autre chose qu'à conforter l'exécutif en poste dans sa langueur résolue, son attentisme pressé, son nationalisme provincial... Ils ont raison car, dans la situation présente du parti et du mouvement souverainistes, la direction est devenue le facteur prépondérant et décisif. La tâche de l'heure pour le mouvement indépendantiste québécois est de se redonner une direction ; et si le Parti veut tenir un rôle majeur là-dedans, il doit, lui, changer de chef et d'état-major.

D'aucuns prétendent que l'apathie est dans la nation, l'inertie chez les militants. Ils mettent en cause, qui l'influence de l'Europe communautaire parcourue par l'antinationalisme, qui le triomphe des valeurs individualistes parmi la jeunesse, qui la diversification des lieux d'engagement hors des partis, dans la « société civile », qui le vieillissement des couches militantes de la population, qui le ras-le-bol généralisé du citoyen à l'égard de la classe politique. Toutes ces considérations, de valeur explicative inégale et parfois fort douteuse, ont pour dénominateur commun d'écarter de l'explication le facteur direction et d'être au mieux des conditions d'exercice de celle-ci. Ces facteurs environnants amènent bientôt ceux qui les invoquent à plaindre les leaders souverainistes condamnés à œuvrer dans un contexte aussi ingrat, puis à leur décerner à peu près tous les satisfecit. Par exemple c'est temps-ci, ils accolent étoiles et angelots brillants à la feuille de route de Bernard Landry. Mais ils se trompent. Leur erreur aujourd'hui est aussi lourde que celle que commettaient hier ceux qui plaignaient le « grand chef indépendantiste » Lucien Bouchard d'être victime de l'incompréhension de son peuple !

Il ne faut pas croire qu'on va réveiller le Parti québécois en secouant le militant. C'est au sommet qu'il faut faire porter le coup. On va réveiller le Parti québécois en délogeant les endormeurs qui sont à sa tête. Le parti n'a pas besoin de gardiens de son coma, qui le bordent et le préservent des injonctions de la conjoncture et des trépignements de la base, le condamnant ainsi à l'inefficacité politique et à l'évanescence historique. Pensez seulement à ce que ne fait pas ce parti, en ce moment même, pour profiter politiquement du « scandale des commandites » : quelle occasion ratée ou plutôt, puisque l'affaire perdure, quelle série d'occasions ratées ! Et en rapport avec le dernier jugement de la Cour suprême relativement à la loi 101, où est donc parti le parti ? Un communiqué inoffensif dans la Lettre du parti et c'est à peu près tout. Véhicule de l'indépendance, le Parti québécois ? Hum ! À condition peut-être de changer de chauffeur — si c'est encore possible... Comme c'est là, le train de l'indépendance est bourré de monde, mais on a des serre-freins comme conducteurs. Si le prochain congrès ne refait pas du Parti québécois le vaisseau amiral de l'indépendance, il n'aura été qu'un rendez-vous manqué. Et le Parti québécois ne redeviendra pas ce vaisseau amiral sans rompre avec l'attentisme invétéré de sa direction, ni sans relever l'équipe Landry, ce qui n'ira pas non plus sans crise.

Il n'y a guère de sens à répéter aux militants le poncif ridicule voulant qu'« on a toujours les chefs qu'on mérite » de toute façon, sinon celui de se donner de faux airs de réalisme et de justifier n'importe quel opportunisme à la tête des partis politiques. Dans cette catégorie « sous-estimation du facteur direction », la palme pourrait aller cette année à la chanson qui raconte que les remuements autour de la succession de Bernard Landry sont une perte de temps. À l'approche du congrès national, la question de la chefferie acca-

parerait trop inutilement les membres, elle les divertirait de leur véritable responsabilité, et elle détournerait le parti de la lutte contre le fédéral et du travail idéologique sur le terrain. Un instant ! Ces exhortations à la mobilisation extérieure, c'est aux chefs qu'il faut les adresser, pas aux militants qui y sont déjà, sur le terrain, autant que faire se peut en l'absence de direction. On n'a qu'à voir les nombreux groupes souverainistes, cercles, associations, rassemblements qui ont vu le jour depuis quelques années, ainsi que les bulletins, journaux, sites Internet qui maintiennent vivante la lecture souverainiste de la réalité, malgré, faut-il insister, la réticence jalouse du PQ, au pouvoir ou pas, à les soutenir. Déclarer que les péquistes perdent leur temps dans des querelles de succession ou à contester Landry et qu'ils feraient mieux de sortir se battre procède d'un mépris certain à l'égard de ces citoyens indépendantistes actifs un peu partout sur le territoire québécois, y compris dans les rangs péquistes. Le reproche est vicieux, puisqu'il revient à blâmer les troupes pour l'incurie réelle des chefs. En dirigeant leurs critiques sur la direction, les membres ne cherchent pas un bouc émissaire : ils actionnent la clef qui pourrait débloquer la situation et faire sortir le parti de son surplace. C'est parce que l'état-major péquiste ne fait pas son travail, parce qu'il gaspille systématiquement les occasions, parce qu'il ne mobilise pas sur le terrain, parce qu'il manque de pugnacité contre les menées fédéralistes hostiles, parce qu'il n'orchestre pas la riposte, parce qu'en somme cet état-major fait faux bond qu'on le conteste et que la question brûlante de sa relève devient déterminante. L'exécutif péquiste est installé comme à demeure dans l'attentisme « stratégique » et dans le rapetissement provincialiste de l'aspiration nationale. Aussi les militants ont-ils raison d'en être mécontents et de vouloir en changer. Ils sentent bien que la question de la direction est cruciale et que la lutte partisane — et la lutte

pour l'indépendance est une lutte partisane — n'est pas un happening pédagogique et que l'indépendantisme ne saurait vaincre en traitant la question de la direction par-dessus la jambe. Ils sentent bien, malgré ce que les « pédagogues » peuvent en dire, que l'avenir du Parti québécois dépend à l'heure actuelle par-dessus tout des personnes qui seront aux commandes.

L'erreur d'analyse ici visée induit des perspectives stériles et au fond rien que pieuses (« Québécois, encore un effort ! », « Ayons foi dans le pays qui vient ! », « Militants, militantes, soyons plus convaincants que jamais ! »). Si l'on veut vraiment et efficacement encourager le militantisme national, le meilleur moyen est encore de renouveler la direction. Car dans l'état actuel des choses, la nation est plus décidée que ses supposés dirigeants, plus prête qu'eux à combattre la mainmise canadienne et moins hésitante à faire de sa patrie québécoise un pays. La vérité est qu'elle est plus disposée à entendre le discours de l'indépendance que ne sont prêts à le tenir les porte-parole officiels du PQ. La vérité est qu'en ce moment même, le PQ est encore une fois en train de gaspiller une conjoncture qui, contrairement à ce que des journalistes colportent, est favorable à la cause de l'indépendance. Les militants et les militantes ne sont pas tannés de combattre tout court, ils sont tannés de combattre en ordre dispersé, sans direction unifiante et, à cause de cela, d'avoir toujours à recommencer la même chose. La pâte est donc là, mais les boulangers refusent d'y mettre le levain : ils attendent en vrais irresponsables que le pain lève tout seul. Ça fait que... Ça fait que les boulangers en question voudraient donc qu'on se contente de la galette...

Citons quelques autres exhortations insipides et singulièrement contre-indiquées dans le contexte. Par exemple : rap-

pelier aux militants que l'avenir de la nation est entre leurs mains pour peu qu'ils s'unissent derrière leur chef ! Ici, en prime, l'effet comique est assuré. Autre exemple : inviter les indépendantistes de réserve à se remobiliser tout en évitant les affrontements musclés autour de la direction du parti et sans remise en question de l'équipe en poste. C'est oublier que ces indépendantistes ont quitté l'active pour avoir justement percé à jour les procrastinateurs incorrigibles dont les Landry d'aujourd'hui sont les disciples. Autre exemple encore. Quand la direction (et donc la chefferie pour ce qui est du Parti québécois) est de loin le facteur déterminant qui va décider de la progression ou de la régression du mouvement, ce n'est pas le moment de mettre en garde contre l'« illusion du sauveur ». Le parti manque cruellement d'un leader politique fort, non pas vaguement nationaliste mais clairement séparatiste jusque dans l'action, et déterminé à utiliser le pouvoir provincial pour réaliser le programme indépendantiste.

Si le congrès péquiste de juin 2005 n'est pas le théâtre d'un changement de direction (chef comme orientation stratégique), si les provincialistes qui rêvent de négocier des morceaux de souveraineté auprès d'Ottawa ne sont pas remplacés par des séparatistes qui veulent débarrasser le Québec de la souveraineté canadienne et en faire un État lui-même pleinement souverain, l'heure sera venue de rompre en bloc avec ces dirigeants pusillanimes et d'appeler à la formation d'un nouveau parti indépendantiste. Qu'un chef digne de ce nom donne le signal, il serait immédiatement suivi par des dizaines de milliers de souverainistes.

Le Parti québécois est-il capable d'un tel renouvellement de sa direction ? On entend des militants dire qu'il n'y a rien à faire, que l'appareil est trop lourd et encroûté ; que ceux qui

en contrôlent les destinées sont pratiquement indélogeables ; que l'équipe en place a trop bien assis son ascendant dans les ramifications du parti pour qu'on puisse en contester le leadership avec succès ; que remplacer Landry par un des aspirants connus à la chefferie serait changer quatre trente sous pour une piastre. Ces objections ne manquent pas de réalisme mais elles s'arrêtent à mi-chemin. Car si la tâche de l'heure du mouvement pour l'indépendance est de se redonner une direction, renouveler la direction péquiste n'est qu'une des formes concrètes possibles de cette tâche générale. C'est écrit dans le ciel que si l'état-major péquiste ne change pas, le mouvement national va à terme s'organiser autrement, se donner de nouveaux chefs par d'autres moyens. C'est même déjà officieusement commencé.

De plus, même si on jugeait le Parti québécois sclérosé au point d'être inamendable et sa direction indélogeable, de toute façon la solution ne pourra surgir que dans la dénonciation de cette sclérose et de cette direction. La contestation menée aujourd'hui, à l'intérieur comme à l'extérieur du PQ, est donc loin d'être inutile. Ce travail critique est même indispensable à l'éclosion de la solution de rechange, en terme d'orientation, de stratégie et d'organisation.

Le surplace actuel de la cause souverainiste, on se trompe donc en en faisant grief au peuple québécois lui-même, à son « manque de sens national », à sa « phobie de la chicane ». Les sondages établissent à répétition que l'appui à la souveraineté dépasse le suffrage péquiste. Aux dernières élections provinciales (avril 2003), la différence était énorme, de l'ordre de 12 ou 15 %. On fait également fausse route à accabler la base et à pointer du doigt les camarades désabusés. Au passage actuel de l'histoire, ce sont les chefs qui manquent au rendez-vous, qui ne sont pas à la hauteur et

qu'il faut remplacer. Que le renouvellement de la direction du mouvement indépendantiste se fasse à l'intérieur du parti par un changement du personnel dirigeant ou à l'extérieur par la création d'un nouveau parti, de toute façon la critique ouverte et énergique contre cette direction péquiste traînarde et hypnotique est à l'ordre du jour. □

TÉLÉ-QUÉBEC DE NOUVEAU SOUS LA LOUPE ET LE COUPERET

Le paysage idéologique et politique de la plupart des États occidentaux a bien changé depuis une ou deux décennies ; on n'y parle plus que de privatisation, de déréglementation et de libéralisation. Ici c'est l'État-Provigo qui apparaît, en France, ce pourrait être l'État-Félix-Potin. Certains analystes parlent de mutation socioculturelle qui se serait produite dans nos sociétés ; à preuve, on cite les États-Unis, l'Angleterre, le Canada et la France ; le Québec pousse lui aussi des péans à la libre entreprise. (Marcel Rioux, 1986).¹

Vingt ans sont passés depuis la parution de ce texte de Marcel Rioux. On le croirait d'hier. Plus de trente cinq ans se sont écoulés depuis la création de Radio, Télé-Québec et pour une *ixième* fois on passe et repasse encore à la loupe, avec toujours ce même regard de rentabilité à la Provigo, le mandat, la raison d'être et l'existence de notre seule télévision publique nationale. Nous sommes dans la dernière ronde des coupures et des études sur la Société de télédiffusion du Québec. Voyons un peu de quoi retourne la présente opération comptable du gouvernement néo-libéral québécois actuel.

* Professeur en communication à la Télé-université et Directeur de l'Unité d'enseignement et de recherche Travail, Économie et Gestion.

Une décennie de restrictions budgétaires

On va d'abord tasser notre monde pour pouvoir louer un maximum de locaux.²

Télé-Québec avait connu sa dernière remise en question et ses dernières restrictions budgétaires sous le joug du gouvernement péquiste. En 1995, le gouvernement avait réduit son budget de 25 millions de dollars et transféré plus de 80 % de sa production au secteur privé, jetant hors mur ainsi plus de 400 employés¹. Ce fut l'une des pires crises existentielles qu'a connues la Société. On croyait avoir réussi à sauver les meubles. Du moins, c'est ce que pensaient ses artisans. Mais non. Neuf ans plus tard, le budget de 2004, le dernier budget de l'ex-ministre Yves Séguin, en mars 2004, amputait la subvention de base de Télé-Québec de 5 millions de dollars la faisant passer de 62,5 à 57,5.

Évidemment, des compressions de près de 10 % commencent par ne laisser de place que pour payer une main d'œuvre de maintenance de locaux qui deviennent, en conséquence, trop vastes pour les « nouveaux » besoins de la Société. Toute mesure budgétaire de cette nature, particulièrement celle qui touche aux institutions issues de la révolution tranquille, nécessite une argumentation, une justification politique pour être légitime.

C'est alors que différentes rumeurs et ballons politiques ont commencé à circuler dans les officines du Parti libéral mais également sur certaines tribunes de presse. On interrogeait la pertinence de maintenir un investissement de l'État dans cette institution. Le ministre Séguin mentionnait ouvertement qu'il fallait tenir une réflexion sur une éventuelle privatisation de la chaîne, alors que la ministre Jérôme-Forget en rajoutait en voulant assigner à Télé-Québec un nouveau

mandat dans le projet gouvernemental dit « de gouvernance en ligne sur Internet ». Décidément, Télé-Québec n'était d'une part pas assez rentable, d'autre part pas assez nécessaire aux opérations de l'État et pouvait enfin devenir utile dans la planification des activités de renseignement et d'information du gouvernement. On affichait, par ces discours, une absence totale de vision dans l'application des restrictions, mise à part la volonté manifeste de récupérer coûte que coûte un 5 millions par-ci et par-là. C'est le propre, il faut le dire, de toute gouvernance fondée sur la gestion des moyens à défaut d'avoir des fins. Encore qu'utiliser le mot gouvernance est plutôt mal venu dans les circonstances.

Évidemment, si on croyait le peuple trop ignare, indifférent ou trop absorbé par d'autres gestes politiques scandaleux pour s'indigner de la chose, on se méprenait sur les effets politiques de tant de confusions et d'irrationalités. Trop c'était trop !

Ce geste et les insinuations ministérielles qui l'ont accompagné ont donc provoqué un véritable tollé dans l'opinion publique⁴ et particulièrement chez les artistes, les artisans, les auteurs et les journalistes. De coalitions en pétitions, l'opinion publique s'est exprimée avec les moyens du bord, faute d'avoir une voix forte dans l'opposition péquiste. On se surprend toujours d'ailleurs de la lenteur de réaction et de la faiblesse du discours politique souverainiste des dernières décennies en matière de communications. On y reviendra dans un dossier futur.

Toujours est-il que, face à ce ressac de la société civile, le gouvernement, par la voix de sa ministre de la Culture et des Communications, Line Beauchamp, a annoncé la mise sur pied d'un groupe de travail pour étudier la situation et faire

des propositions non pas, selon la ministre, pour privatiser Télé-Québec, mais la « moderniser ».

Le groupe de travail ministériel ; des mercenaires déguisés

C'est ainsi qu'en juin 2004, un groupe de travail a été constitué pour réaliser le mandat suivant : s'assurer de l'adéquation des activités de Télé-Québec avec sa mission éducative et culturelle, en passant en revue l'ensemble de ses processus d'affaires et de ses modes d'organisation en tenant compte, à cet égard, du rôle de Télé-Québec comme promoteur de l'identité québécoise, reflet des réalités régionales à l'écran et des communautés culturelles ainsi que de sa capacité d'établir des partenariats public-privé.

Le groupe était composé de Claude Bédard, président, associé principal de la firme HJC Productions et des membres suivants : Michel Bissonnette, producteur exécutif et vice-président création de Zone 3, Guy Fournier, membre du conseil d'administration de Télé-Québec, Blaise Gagnon, directeur général de la salle de spectacles de Sept-Îles, Louise Gendron, directrice générale des programmes à Télé-Québec, Michèle Giroux, associée chez LVL studio inc. (consultante en nouveaux médias), Pierre-Gérald Jean, enseignant à la Commission scolaire de Montréal, Suzanne Lévesque, animatrice téléradio et de Nancy Savard, réalisatrice et productrice, présidente de Productions 10e Ave inc. Quels sont les critères qui ont prévalu à la composition de ce groupe ? On n'en sait rien. Toutefois, on peut remarquer qu'aucune des personnes membres ne provient du milieu académique ou universitaire, ni des organismes publics et des mouvements sociaux, ni du milieu municipal, ni du monde artistique, ni du milieu syndical, ni d'aucun milieu social critique connu. Par contre, la plupart proviennent du

secteur privé. Or, nous savons que la composition d'un comité ou d'un groupe de travail, sans en déterminer les tenants et aboutissants de ses travaux, conditionne les perspectives, le questionnement, les références et les valeurs qui domineront les analyses et les recommandations. En bref, on est en famille économique-politiquement libérale.

Le groupe a procédé par ses propres études et analyses mais s'est aussi alimenté des travaux et des mémoires de différents groupes et individus, une cinquantaine en tout, ainsi que par la consultation de plusieurs experts. Il a déposé son rapport à la ministre le 21 février. Intitulé « Télé-Québec - Priorité à l'écran » le rapport ne présente pas moins de 38 recommandations toutes effectuées à l'intérieur du cadre budgétaire gouvernemental sans remettre en question la nature et la taille du nouveau budget réduit de 5 millions de dollars et dans la même perspective idéologique que celle adoptée par toutes les opérations gouvernementales, perspective dite de « modernisation » et de partenariat public-privé (PPP). On ne reprendra pas le détail de ces recommandations ici mais on fera plutôt ressortir la perspective et la prospective générales qui s'en dégagent.

Malgré un rappel, néanmoins louable, de la nécessité de préserver l'existence, la mission et le mandat de service public de Télé-Québec, de développer davantage la production régionale, et de faire plus de place à la diffusion de productions québécoises, le groupe de travail a poursuivi le travail de sabotage de Télé-Québec — travail entamé de longue haleine par les différents gouvernements qui se sont succédés à l'Assemblée nationale mais plus intensivement et volontairement par celui du Parti libéral — soit lui mettre des conditions d'exploitation telles qu'à moyen terme on soit tenu, soit de la privatiser, soit de la fermer faute d'avoir pu

accomplir sa mission. Comme machiavélisme on a déjà vu plus habile que cela.

La principale recommandation à cet effet, est celle de sortir Télé-Québec de la production interne de ses propres émissions et de faire faire cette production uniquement à l'externe, évidemment par le secteur privé. La farce la plus grosse consiste à croire que les 100 emplois qui seraient perdus à l'interne à la suite de l'application de cette recommandation, seraient largement compensés par les 600 à 700 qui seraient créés dans le secteur privé. C'est à croire que ces 100 emplois de Télé-Québec génèrent un salaire de 600 emplois dans le secteur privé (mais à quels salaires travaillent-ils et avec quelle précarité d'emplois ?) ou que la libération de l'espace de diffusion occupé par la production locale (75 heures) et la diffusion d'émissions non québécoises pour les producteurs privés permettrait d'y diffuser six fois plus de productions. Mais avec quels moyens on les achèterait ? Avec l'argent sauvé par les 100 emplois libérés ? Ridicule ! Aucun chiffre et aucune simulation financière quelconque n'appuie cette recommandation. Comme procès de ré-ingénierie on a vu mieux, n'est-ce pas ? Il s'agit plutôt de croire au stéréotype fort répandu dans ce milieu que dans le privé tout coûte moins cher, qu'on peut faire beaucoup plus avec moins, que l'argent est mieux géré, qu'on est plus productif... et que toutes ces vertus vont apporter inévitablement la manne à Télé-Québec. On a déjà vu !

L'autre recommandation-hypothèse est celle d'accroître le financement externe en faisant modifier la licence de la Société pour lui permettre de passer douze minutes de publicités à l'heure au lieu de huit. Encore une mesure lancée en l'air sans analyse de faisabilité ni d'impact⁶. D'abord, une des sources d'attraction et de distinction de Télé-Québec

est justement ce peu de publicité par rapport aux chaînes commerciales, voire cette absence de publicité dans la diffusion des longs métrages notamment. Puis, est-ce le mandat d'une télévision éducative de faire de la publicité plutôt que d'éveiller l'esprit critique justement à la marchandisation continue de l'imaginaire social et culturel dans les autres chaînes ? Enfin, la tarte publicitaire au Québec est toujours la même. Il n'y a pas plus de sources de commanditaires qui apparaîtraient si Télé-Québec augmentait son offre d'espace. Ce qui signifie que, d'une part, Télé-Québec entrerait en contradiction avec sa mission culturelle et éducative en étant obligée de jouer le jeu des industries culturelles commerciales selon les mêmes règles et dans les mêmes créneaux que les chaînes commerciales pour s'attirer ces mêmes commanditaires et, d'autre part, si elle obtenait du succès, elle contribuerait seulement à un déplacement en chaîne des enveloppes publicitaires sans qu'il n'y ait plus d'argent investi dans l'ensemble du système médiatique québécois, donc sans créer lesdits 600 nouveaux emplois dans le secteur privé car il y en aurait autant de perdus.

Nous sommes donc encore devant une vieille idée maintes fois évoquée en vase clos, non documentée dans les faits donc en pleine mythologie-idéologie justificatrice d'un détournement annoncé de fonds publics supplémentaires vers le secteur privé. C'est de là que viendrait l'argent neuf pour le privé, mais rien de neuf pour l'ensemble de la production et de l'offre télévisuelles généralistes publiques. Il est d'autant plus surprenant de voir réapparaître cette idée que tous les groupes qui ont présenté un mémoire aux audiences ont, à des degrés divers, revendiqué l'accroissement du financement public. Mais ce groupe de travail, en bon mercenaire, a tout simplement ignoré cette demande de la société civile pour se contenir dans le cadre fermé de la

ministre. Une fois de plus, un simple coup d'œil sur la composition de ce groupe de travail donne un certain relief à cette recommandation notamment en ce qui a trait à son impartialité et à sa représentativité.

Veut-on se faire dicter l'offre de programmation de notre seule télévision généraliste publique par des producteurs privés qui seraient financés par les fonds publics ?

Est-ce ce genre de télévision que nous voulons ? Est-ce ce nivelage des consciences par le bas, véritable opium commercial d'une société du divertissement, que nous voulons ?

Voilà l'ordre des questions à débattre et non celles relatives à de futiles petits remaniements d'ingénierie improvisés au gré des conjonctures politiques et de la pression intéressée des vautours, amis de tout acabit.

La troisième et dernière recommandation que nous allons commenter est celle qui concerne le développement régional par la restructuration de l'organisation régionale et par l'augmentation de la production régionale. Certes, idéologiquement et politiquement, cette recommandation tombe en pleine rectitude. L'Union des artistes l'a d'ailleurs louangée. Toutefois, on est en droit de se demander si une telle directive servirait bien Télé-Québec mais surtout si elle peut se traduire par une réelle application dans les faits. Comme le souligne juste à propos le Syndicat général des employés de Télé-Québec.

L'augmentation de la production en région et de sa présence à l'écran est certes honorable et souhaitable, mais les moyens proposés ne permettront pas de bien refléter les réalités régionales et d'y accroître l'emploi. La totalité de cette production étant refilée à l'industrie privée, les producteurs

des grands centres en profiteront pour établir de petites succursales dont la production sera contrôlée encore par Montréal. Le rapport Bédard fait totalement erreur en réduisant le rôle des neuf bureaux régionaux à celui « d'accompagnateurs » pour les producteurs privés. De plus, les régions verront rapidement s'appauvrir leur patrimoine télévisuel, actuellement archivé et préservé par les bureaux régionaux de Télé-Québec, puisque la possession des droits des émissions relèvera des producteurs.⁷

Mais plus que ces simples recommandations, ce sont les effets à moyen terme sur la seule chaîne de télévision nationale publique et généraliste que le Québec possède qui est en cause.

Télé-Québec et les communications au Québec ; on s'ennuie du Livre blanc de J.-P. L'Allier

Le traitement que l'on fait à Télé-Québec depuis plus de deux décennies n'est qu'une conséquence d'une suite de décisions ou plutôt de non décisions et de non engagement des gouvernements successifs du Québec dans le dossier des communications. Le premier geste politique ferme et clair, inégalé, qui a été posé dans ce domaine a été celui du rapport L'Allier et du livre blanc sur les communications⁸, une politique québécoise des communications, qui remonte à 1968, où on édifiait une véritable réflexion globale, sociale et culturelle des communications, où on argumentait et on revendiquait haut et fort la pleine juridiction et entière gouverne du Québec dans ce domaine. Le deuxième geste fut celui, plus modeste en terme de communications, de la politique québécoise du développement culturel⁹, livre blanc fortement inspiré de la politique des communications de 1971. Aucune réflexion d'envergure ni aucune position politique

d'affirmation n'a été prise. Au contraire, on a éliminé la Régie des services publics et laissé le fédéral occuper tout l'espace politique et juridique.¹⁰

D'année en année, de fil en aiguille, le Québec s'est progressivement écrasé dans ce champ de juridiction et la société québécoise s'est faite investir petit à petit mais sans obstacle par la perspective plutôt idéologique des industries culturelles de sorte que le lien politique entre communications et société, entre communications et identité et entre communications et territoire s'est érodé au profit du lien entre industries et profit, entre industries et clients, entre industries et cote d'écoute, entre industries et vedettariat, entre industries et productivité... entre industries et entreprises privées. La boucle est bouclée. Voilà la véritable cause du manque d'emprise du politique et du social sur les communications en général et dans le dossier de Télé-Québec en particulier. On n'est rendu à la défendre trop souvent que par des positions, parfois plutôt malhabiles, et porteuses de suspicion par les seuls intérêts de ces quelques artisans, encore en poste. Voilà, à mon sens, la source de la faiblesse de l'argumentaire, de l'absence de vision, de référence et de perspective sociétales dans tout le dossier des communications en commençant par celui de Télé-Québec. Même l'Union des artistes tient ce langage et joue le jeu du compromis néo-libéral.

On ne peut pas crier au scandale devant la présente opération car elle s'inscrit dans cette dynamique historique non remise en question depuis plus de deux décennies. Par contre, on peut et on doit profiter de la présente occasion pour non pas repenser les communications au Québec mais les penser enfin dans une perspective politique, juridique et sociétale à l'ère de la mondialisation et de l'explosion¹¹ des

communications. Ce n'est pas de partenariat qu'il faut parler mais d'autonomie et d'indépendance accrue de Télé-Québec car côté partenariat Télé-Québec y est déjà beaucoup trop engagé.

Côté urgence, la première étape consiste, bien sûr, à résister à ce déclin déjà annoncé de Télé-Québec mais qui ne pourrait que s'accélérer par l'application des principales recommandations de ce rapport. Une commission parlementaire s'impose à court terme mais ne sera pas suffisante. À défaut de gouvernail sauvons au moins le bateau.

La deuxième consiste à sortir de cette perspective comptable de courte vue pour tenir un véritable débat national sur les communications, conduisant à une politique tant attendue des communications au Québec en lien avec son espace, son territoire, son identité, son vouloir vivre collectif et les liens sociaux qu'on choisira de privilégier, de construire et d'édifier au moyen des communications¹². Un tel débat prendra en compte les processus scandaleux de la concentration de la propriété des médias, de la dépendance structurelle régionale, de la dépendance du Québec en matière d'information internationale et le développement d'une éducation critique et constructive aux médias parmi les principaux enjeux relatifs au développement culturel du Québec moderne et au renforcement de l'exercice de la démocratie.

Ce projet, nous comptons y œuvrer au cours de la prochaine année en apportant notre contribution, à l'image du numéro spécial de *L'Action nationale* en 1991 sur les communications, afin d'offrir une alternative à cet État-Provigo dans lequel nous sommes engagés, comme société citoyenne, à corps défendant et de manière plus pernicieuse et invisible que jamais. □

-
- 1 Rioux, Marcel, (1986), De l'État providence à l'État-Provigo, revue Possibles, pp. 29-39
 - 2 Paule Beaugrand-Champagne, citée par Louise Leduc dans Le Nouvelliste, 3 avril 2004.
 - 3 On est passé de 731 employés en 1995 à 331 actuellement.
 - 4 Une pétition de prestige signée par plus de 350 personnalités a été diffusée dans 3 quotidiens le 4 mai 2004 et une autre a été signée par plusieurs milliers de citoyens sur un site conçu à cet effet sur l'Internet.
 - 5 On peut se procurer le rapport et différents documents relatifs aux travaux de ce groupe sur le site Internet du ministère.
 - 6 Cela nous prendrait un BAPE des communications, celles-ci étant aussi important pour le développement socialement durable que la problématique environnementale.
 - 7 Voir les commentaires du SGETQ sur son site Internet.
 - 8 Pour une politique québécoise des communications ; 1971
 - 9 La politique québécoise du développement culturel, 1978, deux tomes, déposés par le ministre du développement culturel, Camille Laurin et conçu et rédigé sous la co-direction de Fernand Dumont et de Guy Rocher.
 - 10 Voir le no spécial sur les communications de L'Action Nationale, avril 1991, pour les détails de cet historique.
 - 11 Voir le livre de Proulx, Serge et Philippe Breton (2002), L'explosion de la communication à l'aube du XXIème siècle, Boréal.
 - 12 Wolton, Dominique (1990), Éloge du grand public, Une théorie critique de la télévision, Flammarion

Denis Monière*

IMAGINONS UN AUTRE 20 MAI 1980 OÙ LES QUÉBÉCOIS SE DISENT OUI À EUX-MÊMES

Il y a vingt-cinq ans, le peuple québécois, le soir du 20 mai 1980 exprimait au monde entier sa volonté d'exister par lui-même. Après une campagne référendaire où les camps du OUI et du NON se livrèrent une lutte acharnée, une forte majorité de Québécois disait OUI et confiait au gouvernement du Parti québécois le mandat de négocier un nouveau statut politique avec le gouvernement canadien. Ce résultat surprit les observateurs venus des quatre coins du monde pour suivre la campagne référendaire car le camp du NON n'avait ménagé ni les arguments de la peur ni les moyens financiers pour peser sur la conscience des Québécois. En dépit de la législation québécoise encadrant le référendum, la bataille n'avait pas été faite à armes égales. Les fédéralistes avaient utilisés des fonds publics pour inonder les ondes de messages visant à insécuriser les Québécois.

Jusqu'à la dernière semaine, les sondages indiquaient que l'opinion publique était partagée, la proportion d'indécis étant encore très élevée. Les assemblées publiques se succédaient aux quatre coins de la province ; les organisateurs du OUI avaient mobilisé tous les militants du mouvement souverainiste pour faire du porte à porte dans les rues des villes

* Politologue

et les rangs des campagnes afin de rencontrer personnellement les électeurs et les convaincre de se donner un pays.

Les partisans du NON firent appel surtout aux politiciens et aux hommes d'affaires pour valoriser le fédéralisme canadien. Comme il leur était difficile de répondre à la dialectique du changement en soutenant le statu quo, ils promirent qu'un NON voudrait dire OUI au fédéralisme renouvelé et jouèrent sur l'ambiguïté de leur slogan « Mon NON est Québécois » ce qui pouvait laisser entendre qu'un vote négatif entraînerait des changements constitutionnels conformes aux demandes traditionnelles du Québec qui depuis les années soixante revendiquait un statut particulier et une redistribution de pouvoirs permettant au Québec d'être maître de son destin du moins sur le plan culturel. L'ancien chef du Parti libéral Robert Bourassa avait résumé cette thèse dans le concept de souveraineté culturelle.

Cinq jours avant le vote, le camp du NON organisa une assemblée publique au Centre Paul-Sauvé. Le premier ministre canadien Pierre Trudeau dans son discours de clôture de la campagne donna pour la première fois des indications quant à la signification du changement qu'il proposerait advenant la victoire du NON. Il expliqua qu'il allait rapatrier la constitution canadienne et qu'il demanderait au parlement britannique d'y inclure une charte des droits et une formule d'amendement. Il ne cacha pas qu'il procéderait même s'il y avait des désaccords des provinces et qu'un vote de la Chambre des communes suffirait à enclencher le processus de changement constitutionnel. Il expliqua sa conception des droits fondamentaux qui ne reconnaissait des droits qu'aux individus et non aux collectivités. En vertu de cette logique, il n'entendait pas traiter le Québec d'une façon particulière, toutes les provinces seraient égales et le

gouvernement canadien serait dorénavant un gouvernement national de telle sorte que le peuple québécois ne serait pas reconnu comme entité distincte. Il conclut son allocution en mettant la tête de son gouvernement sur le billot et annonçant la démission de son gouvernement et le déclenchement d'élections dans l'éventualité d'une victoire du OUI. Ce projet constitutionnel suscita l'enthousiasme des anglophones, mais il fut considéré comme une gifle par les libéraux québécois qui préconisaient une vision décentralisée du fédéralisme canadien et qui espéraient faire reconnaître le Québec comme société distincte. Le chef libéral, Claude Ryan dut ravalier sa déception pour cacher la fissure idéologique du camp du NON, mais les militants sincères du parti libéral qui depuis la révolution tranquille croyaient qu'on pouvait réformer le fédéralisme dans le sens du respect de l'autonomie provinciale et de la dualité culturelle déchantèrent. Le premier ministre canadien avec sa morgue habituelle avait mis le dernier clou dans le cercueil de la théorie des deux peuples fondateurs. Désormais il n'y avait qu'un seul peuple au Canada. Il venait par cette déclaration d'enlever toute crédibilité politique au chef du camp du NON Claude Ryan qui devait ravalier sa rage de s'être fait rouler par son allié fédéral.

Le lendemain, en conférence de presse, l'ancien premier ministre du Québec, Robert Bourassa déclara qu'il se retirait du camp du NON car il estimait que le projet constitutionnel exposé la veille par le premier ministre canadien allait à l'encontre des intérêts du Québec et rendait illusoire sa conception d'une souveraineté culturelle dans le cadre canadien puisque le Québec ne serait plus maître de ses choix linguistiques et culturels. Il offrait sa collaboration loyale au Parti québécois pour mettre en place les institutions d'un Québec souverain tout particulièrement pour la création

d'institutions monétaires communes. Cette prise de position provoqua le ralliement de l'aile nationaliste du Parti libéral du Québec à la thèse de la souveraineté-association. La nouvelle position de Robert Bourassa procédait d'un calcul stratégique car son objectif principal était d'empêcher Trudeau de réaliser sa réforme constitutionnelle. Il fallait dès lors que le OUI l'emporte pour forcer le déclenchement de nouvelles élections fédérales et espérer une défaite du Parti libéral du Canada. À ses yeux, la victoire du NON comportait plus de risques que la victoire du OUI. Fidèle à sa prudence coutumière, il cherchait à se garder des portes ouvertes et comptait sur l'élection du Parti conservateur pour revenir à une conception décentralisée du fédéralisme.

Profitant de ces dissensions dans le camp fédéraliste, René Lévesque, dans un message télévisé à la nation le 18 mai, offrit immédiatement à Robert Bourassa qui avait dans le passé participé à l'élaboration de la plateforme initiale du Mouvement souveraineté-association, de faire partie du comité des négociateurs. Il remercia aussi le premier ministre canadien pour sa franche contribution au débat référendaire. Il conclut son allocution par un vibrant appel au ralliement de tous les Québécois dans le camp de l'espoir. Les cartes étaient sur la table et les Québécois pouvaient choisir entre deux options claires. Il n'y avait plus d'ambiguïté dans la vision centralisatrice proposée par le Parti libéral du Canada. Les Québécois avaient le choix entre le statut subordonné d'une minorité ethnique dans le fédéralisme unitaire ou l'affirmation d'une nation indépendante avec la liberté et les responsabilités que cela implique en particulier celle d'assurer la stabilité et la croissance économique par la négociation d'un traité d'association avec le Canada.

Pendant les derniers jours de la campagne, alors que les troupes du NON étaient démoralisées, les partisans du OUI, galvanisés par les derniers événements, redoublèrent d'effort pour convaincre les fédéralistes déçus de changer leur NON en OUI. Les sondages indiquaient que les déclarations des derniers jours avaient eu un impact significatif sur les électeurs et que le sort du Québec allait se jouer le jour du vote.

Le 20 mai au matin, les électeurs se massèrent devant les bureaux de scrutin. La matinée était ensoleillée mais froide pour le mois des lilas. Il y avait de la fébrilité dans l'air. Dans les cafés, les discussions étaient animées. Chacun sentait ce que cette journée avait d'exceptionnel. Un peuple allait pouvoir choisir librement son destin en déposant un bulletin dans l'urne. Il n'y avait pas de précédent historique où un changement de régime politique avait pu se faire pacifiquement par la voie démocratique. Le Québec offrirait au monde entier l'image d'une société moderne qui par la délibération réussit à résoudre des conflits de nature politique et identitaire. Le geste que chaque électeur allait poser aurait une signification historique. Chacun sentait qu'il participait pleinement au destin collectif et que chaque vote allait peser dans la balance. Le Québec vivait la quintessence de la démocratie.

En début de soirée, de longs cortèges de voitures s'acheminaient vers le Centre Paul-Sauvé où le camp du OUI avait convié ses partisans à attendre le dévoilement des résultats. Dès 19h30, le parterre et les gradins étaient archi comblés et la foule s'agglutinait à l'extérieur autour d'écrans géants qui retransmettaient le déroulement de la soirée. Les poètes, chansonniers, chanteurs populaires qui avaient depuis vingt ans accompagnés le mouvement de libération nationale

étaient sur scène et venaient à tour de rôle faire chanter la foule. Une mer de drapeaux fleur de lys oscillait au rythme de la musique. Une forêt de caméras occupait les premières rangées obstruant la vue des spectateurs qui profitaient des interruptions pour lancer des cris de protestation. Mais dans l'ensemble l'atmosphère était bon enfant. Des couples avec des jeunes enfants sur leurs épaules côtoyaient des personnes âgées, des travailleurs, des étudiants, des professeurs. Chacun se regardait avec l'espoir de voir leur rêve se réaliser. Des journalistes circulaient avec micro et caméra afin de retransmettre ces moments d'intenses émotions. Tous avaient conscience que cette soirée passerait à l'histoire.

A 20h30, le maître de cérémonie, Doris Lussier, interrompit le spectacle pour annoncer les premiers décomptes qui donnaient une légère avance au OUI. Tous les regards se portèrent vers les écrans qui indiquaient les chiffres magiques. Plus la soirée avançait plus l'écart entre le OUI et le NON s'accroissait. A chaque annonce, des cris de joie fusaient pendant de longues minutes. La foule était partagée entre l'euphorie et la gravité du moment. A 21h30, Radio-Canada, par la voix de Bernard Derome, annonça que si la tendance se maintenait, le OUI obtiendrait 57 % des voix. Dans les minutes qui suivirent, le chef du camp du NON Claude Ryan fit une brève déclaration à partir du Forum reconnaissant la défaite du NON. Il disait respecter le choix des Québécois et offrait sa collaboration pour construire de nouvelles relations avec le Canada. Une ovation monstre accueillit René Lévesque à son arrivée sur la scène entouré d'artistes, de députés, de syndicalistes qui avaient tous participé au combat souverainiste depuis la fin des années soixante. Pendant dix minutes un tonnerre d'applaudissement l'empêcha de parler. Peu à peu, on réussit à l'entendre

qui de sa voix frêle martelait des « Écoutez », « Je vous en prie, écoutez ».

Ce soir, les Québécois se sont dit OUI à eux-mêmes. Nous avons décidé de nous faire confiance et de prendre en main notre destin. Ce soir nous ouvrons un nouveau chapitre de notre histoire où nous retrouverons notre liberté, où nous serons véritablement maître chez nous. Nous avons la maturité pour assumer les responsabilités qui incombent à un peuple souverain et nous exercerons cette souveraineté dans le respect des autres. Cet appui massif nous ouvre la route de l'indépendance mais il nous reste encore des étapes à franchir avant d'y arriver. Dès demain nous constituerons le comité de négociation et proposeront un calendrier de rencontres au gouvernement canadien.

Une nuit de fêtes s'en suivit. Des feux de joie furent allumés sur le Mont-Royal qui scintillait de centaines d'étoiles dans la nuit. Alors que le silence régnait dans la partie ouest de la ville, des klaxons se firent entendre toute la nuit dans les quartiers est de la ville. Une foule animée déambula dans les rues du centre ville jusqu'à l'aurore. C'était le début d'un temps nouveau comme le disait une chanson populaire.

Le lendemain une véritable onde de choc frappa le reste du Canada. Le Canada anglais se réveilla abasourdi et éberluée, n'ayant pas été préparé par les dirigeants politiques canadiens à une éventuelle victoire des souverainistes. La forte présence au parlement fédéral de députés fédéralistes provenant du Québec leur avait laissé croire qu'ils représentaient l'opinion publique québécoise et qu'il n'y avait pas de risque de voir le pays éclater. Le premier ministre Trudeau leur répétait qu'il n'y avait qu'une poignée de séparatistes au Québec et que l'intransigeance était la seule politique valable pour mettre au pas le Québec.

Alors que les éditoriaux des journaux torontois adoptèrent un ton modéré et pragmatique en reconnaissant la nécessité de négocier un traité d'association économique afin de protéger les 300 000 emplois qui dépendaient du marché québécois, les journaux de l'Ouest canadien manifestèrent de l'animosité et du ressentiment. Ils avaient l'impression de s'être fait rouler par les élites du Canada central. On n'avait qu'à laisser ces *French bastards* se débrouiller seuls disaient certains anglophones enragés par la décision des Québécois qui contredisaient leur vision du Canada ce beau et grand pays, si généreux avec ses minorités. Le OUI des Québécois avait brisé cette image et porté atteinte à leur identité ce qui expliquait leurs réactions émotives. Mais de nombreuses voix provenant surtout des milieux intellectuels et de la gauche canadienne disaient que le Canada devait reconnaître le caractère démocratique du choix des Québécois et qu'il fallait donner une nouvelle architecture au système politique canadien qui ne correspondait plus aux besoins de la société canadienne. Le Canada pouvait développer une identité canadienne sans le Québec. Le choix des Québécois pouvait s'avérer bénéfique pour le Canada en lui donnant plus de cohérence.

En fait la victoire du OUI fut surtout interprétée comme l'échec de la politique d'intransigeance menée par le gouvernement canadien à l'endroit des revendications québécoises. En refusant de reconnaître le biculturalisme comme élément essentiel de l'identité canadienne, le premier ministre Trudeau avait poussé les nationalistes traditionnels dans le camp souverainiste. Sa vision abstraite des droits individuels avait occulté les aspirations profondes des Québécois aux yeux du reste du Canada.

Le premier ministre canadien, après avoir réuni son conseil des ministres, annonça qu'il se rendrait chez le gouverneur général du Canada pour remettre la démission de son gouvernement et qu'il y aurait des élections générales le 1er juillet. Il expliqua en conférence de presse qu'il assumait la responsabilité de l'échec de la campagne du NON parce que, forcé par l'agenda des souverainistes, il n'avait pas eu le temps d'expliquer sa conception de la réforme constitutionnelle qu'il proposait aux Canadiens et qu'il en ferait l'enjeu principal de la prochaine campagne électorale. Pressé par les journalistes sur son attitude vis-à-vis les négociations qui devaient s'enclencher à la suite du référendum, il expliqua que l'élection fédérale tiendrait lieu de deuxième référendum et que s'il était réélu, il n'y aurait pas de négociation. Aux journalistes qui mettaient en doute son respect de la démocratie, il répondit que la démocratie s'exprimerait aux élections fédérales ce qui était une façon détournée d'invalider la démocratie québécoise.

Les chefs des deux partis d'opposition dénoncèrent l'intransigeance du Parti libéral et acceptèrent chacun de leur côté de reconnaître le résultat référendaire. Il se dirent prêts à négocier le changement de statut politique du Québec parce que le Canada n'avait pas intérêt à entretenir des conflits constitutionnels et qu'il fallait reconstruire sur de nouvelles bases les relations entre le Québec et le Canada. Il fallait tourner la page de la confrontation. □

Serge Gauthier*

LA FIN DES TÉLÉROMANS À L'ANCIENNE ?

M'imposant de regarder quelques émissions à la mode de notre télévision d'aujourd'hui, jeudi soir le 3 février dernier, je me suis buté successivement sur les séries *Cover Girl* à Radio-Canada, *Le cœur a ses raisons* et *Vice caché* à TVA. Je n'ai pu que constater le vide et la superficialité de ces productions pourtant subventionnées à grand coup de taxes publiques et pour quel résultat au fond ? Des cotes d'écoute, de la vente de publicité, du remplissage ? Soyons franc : ces séries sont sans intérêt et même enrobées d'une présentation technique ambitieuse et au goût du jour, elles laissent le téléspectateur le moins exigeant avec une nette impression d'avoir simplement perdu son temps.

Ce même 3 février 2005, un petit article du journal *Le Devoir* sous la plume de Paul Cauchon nous apprend la fin du téléroman *Le bleu du ciel* de Victor-Lévy Beaulieu avec, en prime, une déclaration de Mario Clément, directeur des programmes à Radio-Canada, décrétant que : « c'est le dernier téléroman à l'ancienne que nous diffusons ». Je ne sais pas si *Le bleu du ciel* méritait ou non d'être retiré des ondes mais je suis certain que ce monsieur Clément a tort de rejeter du revers de la main les « téléromans à l'ancienne » sans

* L'auteur est détenteur d'un doctorat en ethnologie de l'Université Laval. Il est président de la Société d'histoire de Charlevoix.

considérer qu'il s'agit aussi, même avec leurs faiblesses et leurs défauts, d'un héritage important de la culture du Québec contemporain. Je tiens donc ici à relever trois aspects importants qui faisaient, à mon avis, la force des « téléromans à l'ancienne » et que nous risquons de perdre dans le charabia diffus des séries actuelles.

Une écriture de source littéraire

Les plus importants téléromans québécois sont d'origine littéraire : La famille Plouffe de Roger Lemelin, Le Survenant de Germaine Guévremont, Les Belles Histoires des pays d'en-Haut de Claude-Henri Grignon, La Petite Patrie de Claude Jasmin et, bien sûr, les nombreux téléromans de Victor-Lévy Beaulieu (Race de monde, L'Héritage, Bouscotte) parmi d'autres. À ce sujet, certains pourront citer le succès de la série La vie, la vie comme un exemple d'une production actuelle issue de l'oeuvre littéraire d'un écrivain. Peut-être bien, mais outre cette exception, l'écriture actuelle des séries diffusées sur nos ondes est faible, le plus souvent calquée sur des recettes américaines et axée plus sur l'effet visuel que sur la qualité des textes. Et pourtant, le téléroman québécois avait su faire un lien significatif avec les écrivains d'ici et s'inscrire dans une dramaturgie québécoise parfois fort riche. Le retrait du Bleu du ciel et du « téléroman à l'ancienne » marque-t-il la fin de cette tradition ? Il faut espérer que non.

Un lieu de réflexion collectif

Ce n'est certainement pas le but d'un téléroman, fût-il même « à l'ancienne » d'être un lieu de réflexion sociale. Et pourtant nos téléromans ont souvent trouvé le moyen d'être des témoins utiles de l'évolution du Québec. Il suffit de pen-

ser aux téléromans de Janette Bertrand ou de Lise Payette qui, à leur époque, illustraient les changements que vivaient le Québec d'alors et même se montraient audacieux sur certaines questions. Que reste-t-il de cela dans les séries d'aujourd'hui ? Pas grand chose, il me semble...

Il paraît plutôt que les séries actuelles se dispensent de retenir les enjeux sociaux ou sinon, elles les travestissent de manière superficielle- comme c'est le cas de la série *Cover Girl* par exemple- en imposant davantage la notion de divertissement et une mise en image faussement provocante. Perdra-t-on avec la fin du « téléroman à l'ancienne », cette sorte de forum populaire que furent autrefois certains oeuvres télévisuelles québécoises simplement au profit de productions sans substance et désincarnées ?

Un lien avec les régions du Québec

Les gens habitant les régions québécoises écoutent aussi les « téléromans à l'ancienne » et ces productions ont su présenter leur milieu de manière parfois fort attachante. Il suffit de se rappeler des téléromans de Pierre Gauvreau et notamment *Le Temps d'une paix* en lien avec Charlevoix pour savoir jusqu'à quel point ce lien avec le cadre régional -notamment par le biais de tournage en région- a pu être riche et significatif à une certaine époque. Nous ne disons pas ici que la formule était parfaite car, le plus souvent, elle reposait sur la nostalgie et sur un recours au folklore parfois de mauvais aloi. Mais que restera-t-il du vécu régional dans les « nouvelles productions » ? À ce jour, rien du tout.

Le *Bleu du ciel* sera-t-il une des dernières séries télévisées tournées en région qui abordent le vécu des gens des milieux régionaux ? Si tel est le cas, Radio-Canada renoncerait à une part importante de son mandat et mettrait fin à

une tradition féconde et au profit de quoi ? Des séries situées nulle part et n'importe où ? Les gens des régions ont aussi droit à se voir représenter à la télévision. Le « téléroman à l'ancienne » a fait ses preuves à ce sujet et il faut peut-être s'inquiéter de le voir disparaître sans même qu'un débat public ne se fasse.

**La fin des « téléromans à l'ancienne » :
une perte sociale et culturelle**

Mais au fait, changer le « téléroman à l'ancienne » pour quoi ? Pour faire moderne, pour éviter le traditionnel ? Rejeter cette forme d'écriture c'est aussi renoncer à un héritage qui n'est pas sans valeur et qui a fait ses preuves. Serait-il possible de renouveler le genre sans en perdre la substance ? En regardant quelques séries actuelles fort coûteuses et si peu intéressantes, il semble difficile de se convaincre que cette « évolution » n'est pas une perte réelle pour la vie culturelle et l'évolution sociale du Québec. Tous ces changements menant à si peu et pour une inflation des coûts si importante (plus d'un million de dollars par épisode pour la série *Délect Inc.* de Claude Meunier diffusée à Radio-Canada !) qu'il est permis de se demander s'il ne s'agit pas d'un scandale aussi grave et pernicieux que celui des « commandites » et qui nous conduit irréversiblement vers une autre manière de déconstruire l'héritage culturel des Québécois si menacé par les temps qui courent.

Gaston Laurion*

LE GIGANTISME DE CONCORDIA

Nous assistons, au centre-ville de Montréal, à un phénomène qui n'est pas sans rapport avec la construction des deux mégacentres hospitaliers subventionnées à égalité, l'un pour les francophones, l'autre pour notre la minorité anglophone, le tout payé à même les impôts de l'ensemble des contribuables. On nous annonce en effet (*Le Devoir*, 7 avril 2005, p. A 5) que l'Université Concordia « pourra aller de l'avant avec la construction du pavillon John-Molson [...], à l'angle de la rue Guy et du boulevard de Maisonneuve ». Or ce projet, autorisé par l'arrondissement Ville-Marie contre l'avis du Comité consultatif d'urbanisme, se défend difficilement sur le plan esthétique autant qu'administratif et détruira de surcroît le milieu de vie des riverains.

Mais au delà de ces considérations humanitaires, qui n'ont presque plus cours dans notre société matérialiste, il est cependant permis de se demander jusqu'à quel point nous allons tolérer l'expansion outrancière de cette université de langue anglaise et lui permettre d'occuper une portion grandissante du centre-ville. Le but non avoué de cette opération ne serait-il pas d'y aménager, par la suite, un vaste campus s'ajoutant à celui de McGill : après les maisons occupées rue Mackay et rue Bichop, après les facultés du boulevard René-

* Professeur titulaire émérite (Université Concordia)

Lévesque, après les locaux du Faubourg Sainte-Catherine et d'ailleurs, après l'édifice situé au coin de Sainte-Catherine et Saint-Mathieu et celui récemment construit angle Sainte-Catherine et Guy, voici en effet qu'un autre monstre envahira l'angle Maisonneuve et Guy, non loin des deux bâtiments déjà existants, un peu à l'est sur Maisonneuve. Sans compter l'acquisition récente du couvent des Soeurs Grises, situé non loin de là, boulevard René-Lévesque. Il n'y a plus qu'à exproprier le reste et à construire un mur d'enceinte. Mais n'oublions pas que, par ailleurs, cette université croît et se multiplie sur le Campus Loyola, dans l'ouest de la ville.

« Jusques à quand » allons-nous tolérer cette expansion intempestive ? On nous dira sans doute que les frais de construction sont assumés en grande partie par quelques généreuses fondations ou par des dons, mais, comme pour le mégacentre hospitalier, qui paiera, avec ses impôts, les frais de fonctionnement, durant les années à venir ?

Cette question est d'autant plus pertinente que l'on sait que l'université en question est un lieu d'anglicisation, non seulement d'un bon nombre de francophones, mais également de nombreux immigrants. Quant aux Canadiens des provinces et aux Américains, qui y étudient partiellement à nos frais pour retourner ensuite dans leurs terres, ce n'est certainement pas là qu'il prendront contact avec la culture québécoise et qu'ils apprendront notre langue.

« Jusques à quand » donc serons-nous assez benêts pour tolérer une telle situation, qui nous saigne à blanc depuis longtemps, et continuera longtemps de le faire si nous n'y mettons le holà ? Finirons-nous par comprendre que c'est cette réalité, parmi d'autres causes entretenues par la couardise de nos dirigeants, qui nous empêche aujourd'hui de répondre favorablement aux demandes légitimes de la

Cassée et d'établir la gratuité de l'enseignement à tous les niveaux, au Québec ou, en tout cas, d'aller dans cette direction et non dans celle que nous propose le gouvernement actuel. □

Maka Kotto*

C'EST CELA MON MODÈLE DE PAYS, MON MODÈLE D'UN QUÉBEC SOUVERAIN

Ce n'est ni par pulsion ni par réflexe fanatique que je m'investis dans l'architecture de ce pays. C'est par lucidité. Le Québec a plus que jamais intérêt à se délivrer de l'étau que lui impose la pseudo confédération dans laquelle il se trouve piégé.

Nous nous devons de bâtir un Québec libre, digne, démocratique et solidaire, dans le respect de la différence et de la diversité qui le caractérise. Ce, avec toutes les Québécoises et tous les Québécois lucides, quelles que soient leurs origines.

Le Québec est une maison :

C'est celle qui m'a accueillie ;

On m'y a fait une place ;

c'est ma maison.

Quand elle est attaquée, je me dois de la défendre ;

C'est notre maison...

* Député du Bloc québécois de la circonscription de Saint-Lambert à la Chambre des communes

Nous y sommes attachés.

Elle a une toiture, des portes et des fenêtres ouvertes.

Nous devrions être libres d'y faire les travaux que nous voulons.

Nous devrions être libres d'y inviter qui nous voulons, quand nous voulons !

Les Ahmed, les Wang, les Anderson, les Nguyen, les Salvatore, les Alper les Lévy, les Cohen, les Hidalgo, Papadhópoulos, les Metellus, les Amadou, sans oublier tous ceux qui ont été déportés sans aucune forme de procès. Tous ceux encore,

qui sont victimes de ce que certains appellent délit de faciès, et d'autres, profilage racial.

Dans le pays libre du Québec, nous vivrons selon des principes reconnus par tous les membres de la « famille » élargie.

Il sera notre Château, ce pays libre, quelles que soient nos origines.

Amoureuses et amantes du Québec,

Amoureux et amants du Québec,

nous y serons seuls propriétaires.

Et nous l'aimerons.

Ce pays a, et aura

des valeurs qui lui sont propres,
un génie qui lui est propre,
un sens des solidarités qui lui est propre,
un sens du partage qui lui est propre,
une langue publique commune qui lui est propre,
une culture qui lui est propre...

Nous voudrions qu'il soit dirigé avec bon sens,
dans l'intérêt de tous.

Comme dirait l'autre, nous mettrons l'accent au cœur de la
politique, avec des solutions nouvelles,

originales,
pour lui redonner sa noblesse, sa raison d'être,
et pour tirer le meilleur de tous, du monde,
du temps et de la vie ;

afin que s'ouvre,

aux cœurs des réflexes sectaires,

des ouvertures à l'autre, à la différence, à la diversité.

Aussi, il nous appartient,

il est de notre responsabilité à nous, souverainistes, dès aujourd'hui, dans l'architecture de notre projet,

d'assurer à nos jeunes et à nos enfants, un avenir plus ouvert, inclusif, pluriel.

Et pour cela, d'instaurer une égalité des chances de fait et non seulement de forme.

Cela commence par la dénonciation de la sous-représentation des métèques dans plusieurs secteurs de l'activité humaine.

Contrairement à ce que nous avons l'habitude d'entendre en théorie, nous sommes en réalité dans un système où les choses ne bougent que lorsque des lois sont votées et appliquées pour les faire bouger.

Nous sommes en réalité dans un système où l'on peut espérer et attendre les bonnes volontés des uns et des autres. Les femmes dans leur combat l'ont bien constaté.

Alors à compétence égale, poussons pour la discrimination positive. La discrimination négative, nous en connaissons bien les résonances. En poussant pour la discrimination positive, nous créons inéluctablement le débat.

Il y a des gens qui sont pour, et d'autres qui sont contre. J'attends... J'attends que ceux qui sont contre avancent d'autres propositions et démontrent que l'idée de la discrimination positive est absurde.

Je suis persuadé que dans son application, la discrimination positive, pendant une période déterminée, permettra à ceux des métèques qui ont du talent, de l'exprimer ce talent.

Ils auront ainsi une chance d'être appréciés ou jugés comme des êtres normaux.

Pour le moment ils sont loin de l'exprimer, ce talent.

Pour créer des chances égales, il faudra des lois.

Car les métèques ne font pas confiance à un système qui les ignore.

Un système qui ne veut pas évoluer.

Ils ne veulent pas d'une petite politique volontariste, et superficielle, à l'instar de ce qui se fait jusqu'à présent.

Pour nous souverainistes, il faudra donc aller plus loin.

La collectivité tirera certainement des leçons de cette politique après la période déterminée, car elle aura laissé jaillir des talents pendant ce temps ...

Ils sont légion, les talents dans ces milieux-là.

Je doute fort que nous soyons au seul endroit en Amérique du Nord où il n'y aurait que des métèques sans talent...

Nous sommes nombreux à avoir souvent l'impression qu'il existe ici une véritable volonté de la part de certains décideurs, prisonniers d'une forme aiguë d'étroitesse d'esprit, et souffrant d'une carence de vision sans nom, de ne pas prendre les métèques en considération.

D'un autre côté, il est aussi possible qu'ils aient tout simplement hérité d'un fonctionnement méprisant vis-à-vis de nous, et qu'ils continuent à ne pas nous voir comme des

êtres normaux, parfois même à croire que nous n'existons pas... Ou tout au plus, que nous ne pouvons exister qu'à travers eux.

Il y a véritablement un problème au chapitre des mentalités. Et je crois que si nous, souverainistes, ne faisons rien, si nous ne montrons pas le vrai visage de ce pays libre que nous sommes apparemment les seuls à imaginer, et qui n'a rien à voir avec le discours hypocrite ou perfide défendu ici et ailleurs, alors on ne considérera jamais les métèques comme des gens normaux. On continuera de plus en plus à les laisser sur la touche, et à ne pas croire qu'il existe des talents parmi eux...

Côté des métèques :

Eu égard à une certaine lâcheté, à un individualisme très prononcé, à un autisme social et culturel, à l'inertie et à la torpeur, la plupart des métèques ne s'impliquent pas et donnent l'impression de ne pas comprendre la pertinence de le faire pour changer les choses.

Cependant, un nombre croissant de lucides parmi eux crie avec force une chose : ras-le-bol !

Ras-le-bol de jouer les « faire-valoir ».

Ras-le-bol de jouer la touche exotique.

Ras-le-bol de jouer les alibis sociaux et culturels.

À être ou à ne pas être, ils choisissent d'être.

Ne serait-ce que pour leurs plus jeunes, leurs enfants.

Qui ont consciemment ou inconsciemment une soif exacerbée de modèles de référence et d'identification,

pour être, pleinement, eux aussi.

Ils se veulent citoyens lucides et responsables.

Pas des opportunistes imbéciles vivant dans le confort et l'indifférence.

La société dans laquelle nous vivons relève de plus en plus d'origines diverses. Dans notre projet, cette diversité, à l'inclusion des autochtones et des anglophones, devrait se refléter partout.

Dans une ou deux générations, au sein d'un Québec indépendant et inclusif, cela permettra à chaque citoyenne, et à chaque citoyen, quels que soient ses origines, son genre, sa couleur, son orientation sexuelle, sa religion, d'accéder à une réelle visibilité et au marché du travail, à la dignité et à la fierté qui résultent de la réussite.

C'est cela mon modèle de pays,

mon modèle d'un Québec souverain.

Merci. □

DOSSIER

LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN DES LIBÉRAUX DIMINUERA ENCORE LE POIDS DES FRANCOPHONES

Dossier

La réforme du mode de scrutin
des libéraux diminuera encore
le poids des francophones

- *Pierre Serré*

62

Lire

Lire les essais

98

Livres reçus

136

Courrier des lecteurs

137

Index des annonceurs

143

LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN DES LIBÉRAUX DIMINUERA ENCORE LE POIDS DES FRANCOPHONES

La réforme du mode de scrutin concoctée par le ministre Dupuis et maintenant pilotée par le ministre Benoît Pelletier corrigera-t-elle le handicap électoral dont souffre le Parti libéral du Québec (PLQ) ? Établira-t-elle une équité véritable entre les forces politiques ? Bien qu'il semble exact que la réforme proposée corrigera certains travers du scrutin majoritaire actuel, notre analyse de la proposition Dupuis-Pelletier nous laisse croire qu'elle favoriserait outrageusement le PLQ, qu'elle écarterait le Parti québécois (PQ) du pouvoir de manière permanente, qu'elle favoriserait les tiers partis fédéralistes de droite tout en limitant l'influence des partis issus des forces de démocratisation de la société québécoise.

Le projet Dupuis-Pelletier repose sur une prémisse discutable. Le PLQ serait lésé par le mode de scrutin actuel. Nous montrerons tout d'abord que tel n'est pas le cas, que le scrutin majoritaire affaiblit considérablement le poids des francophones et qu'il ne peut constituer une solution de repli. Nous verrons ensuite les grandes lignes du projet Dupuis-Pelletier, une simulation des résultats des élections provinciales tenues de 1960 à 2003, et les effets prévisibles de la

* Ph. D. science politique

pierre.serre@sympatico.ca

réforme. Une dernière section examine les amendements nécessaires à apporter au projet pour atteindre les finalités désirées, soit une représentation juste et équitable pour toutes les forces politiques en présence. Nous croyons qu'une représentation proportionnelle conforme aux objectifs précités redonnerait aux francophones une place électorale conforme à leur poids démographique et ouvrirait la voie vers l'indépendance.

Le PLQ est-il lésé par le scrutin majoritaire ?

Deux interprétations de l'impact du scrutin majoritaire s'opposent :

- la concentration du vote libéral dans le cadre du mode de scrutin majoritaire entraîne un gaspillage des voix obtenues par le PLQ qui fait du Parti québécois (PQ) le grand bénéficiaire des travers de notre mode de scrutin ;
- le vote bloc des non-francophones avantage plus qu'il n'handicape le PLQ dans sa quête du pouvoir. Par l'affaiblissement du poids électoral des francophones, la création d'une dynamique politique qui marginalise les défenseurs des droits collectifs des francophones de l'arène politique, l'impossibilité de créer une union sacrée entre PQ et PLQ, le scrutin majoritaire constitue, après le statut minoritaire et le partage des pouvoirs et des ressources au Canada, le troisième pilier de la subordination politique du Québec.

La première interprétation est défendue notamment par Louis Massicotte, politologue à l'Université de Montréal, et par quelques collègues. M. Massicotte a d'ailleurs été le

conseiller principal du ministre Dupuis dans l'élaboration du nouveau mode de scrutin. La deuxième interprétation est celle de l'auteur, issue d'une recherche entreprise il y a plus de 15 ans. Elle a fait l'objet d'une thèse de doctorat, d'un livre (Deux poids, deux mesures, VLB, 2003) et de plusieurs articles.

Selon le professeur Massicotte, le PLQ souffre d'un handicap « structurel » qui l'empêche parfois d'accéder au pouvoir même s'il dispose de davantage de voix que son principal rival. Il faut ainsi au PLQ obtenir au moins 7,5 % de plus de voix que le PQ pour accéder au pouvoir (Louis Massicotte, « Un mode de scrutin à revoir », *Relations*, juillet-août 2002 no 678, p. 32-35). Le PLQ a ainsi été écarté du pouvoir à trois reprises au cours du 20^e siècle, une fois en 1944, une fois en 1966, au profit de l'Union nationale (UN), et une autre fois en 1998, au profit du PQ, alors que la carte électorale était pourtant relativement égalitaire.

S'il faut donner raison au professeur Massicotte sur ce point, il faut néanmoins considérer l'ensemble du « structurel » sous-jacent : le Québec qui vote est composé d'une majorité de 85 % de francophones politiquement divisée à peu près à parts égales sur la question de son avenir politique. À la moitié fédéraliste s'ajoute un bloc de 15 % de non-francophones qui vote de manière quasi monolithique et presque permanente. Deux exceptions notables : en 1976, les anglophones ont ponctuellement reporté leur vote sur l'UN ; puis, en 1989, ils répétaient l'opération avec plus de finesse en appuyant les Equality Party et Unity Party (dans ce cas, il n'y eut aucune conséquence favorable au PQ, alors que la division de 1976 avait coûté le pouvoir au PLQ). En situation de bipartisme pur, ces deux blocs d'électeurs représentent plus de la moitié des votants

(42,5 % + 15 % = 57,5 %). En situations réelles, les forces fédéralistes parviennent généralement à se maintenir en un bloc dominant.

Le « handicap libéral » s'applique donc à un bloc d'électeurs constituant plus de la moitié de l'électorat votant. Or quand on représente un bloc de 57,5 % des votants, souffrir d'un handicap de 7,5 % des voix n'empêche généralement pas de prendre le pouvoir. De fait, cela n'a pas empêché le PLQ de former sept des douze gouvernements élus depuis 1960 même s'il a été privé indûment du pouvoir en 1966 et en 1998. Il n'a pas non plus empêché le PLQ de disposer de la plus forte surreprésentation (écart entre proportion des voix obtenues et proportion des sièges obtenus) de tous les partis depuis 1970 : 10 % en moyenne pour les neuf élections de cette période (8 % pour les douze élections de 1960 à 2003) contre 0 % pour le PQ, -3 % pour l'UN et -8 % pour les tiers partis (-11 % de 1960 à 2003).

Victorieux, le PLQ l'a d'ailleurs le plus souvent remporté en étant spectaculairement surreprésenté : une prime de 25 % depuis 1970 (19 % depuis 1960) qui surpasse nettement celle qu'a pu obtenir le PQ, qui était de 19 %. Même défait, sa sous-représentation est demeurée moins grave que celle qui a affecté le PQ ou même l'Action démocratique du Québec (ADQ) : -7 % pour le PLQ depuis 1970 (-6 % depuis 1960) contre -15 % pour le PQ et -11 % pour les trois élections auxquelles a participé l'ADQ de 1994 à 2003.

On doit enfin rajouter que même la perspective de voir le PLQ tirer de l'arrière par plus de 15 % chez les francophones ne suffirait pas pour l'anéantir. Même à son minimum chez les francophones (avec 23 % des inscrits en 2003, le PLQ obtenait son résultat le plus faible depuis 1970), le PLQ est

tout de même parvenu à conserver, de 1970 à 2003, une moyenne de 34 % des sièges (36 % de 1960 à 2003). Par contre, en ce qui concerne le PQ, dès qu'il tirera de l'arrière par 15 % ou plus chez les francophones, sa députation se réduira à une peau de chagrin, un peu à l'image du sort que connaît l'ADQ depuis son arrivée sur la scène électorale.

Simple, la thèse du handicap l'est. Sa logique est mathématique, mais non sociologique. Il apparaît nécessaire d'accorder une attention particulière aux rapports de force entre les groupes linguistiques qui sont à la base de la vie collective des Québécois. Autant le changement des règles du jeu a des impacts sur les rapports de pouvoir entre les groupes, autant le maintien du mode de scrutin actuel a des implications qu'il importe de connaître afin de jauger la réforme Dupuis-Pelletier. Et à cet égard, le scrutin majoritaire affaiblit les francophones et constitue l'obstacle principal à l'accession à l'indépendance.

Les francophones affaiblis par le mode de scrutin majoritaire

Le bloc de 15 % d'électeurs non francophones auquel s'additionnent les fédéralistes radicaux francophones (les partisans d'un pouvoir fédéral plus centralisé et combattant activement les droits collectifs des Québécois) exige d'être surmonté pour qu'un point de vue francophone nationaliste et contestataire de l'ordre politique canadien s'installe au pouvoir. S'en tenant strictement aux voix, on peut calculer que la majorité francophone (85 % des votants) se transforme grâce au scrutin majoritaire en un groupe de taille à peu près équivalente à celui des non-francophones. En effet, dans les situations les plus favorables aux francophones, leur capacité de dégager une majorité en faveur d'un parti nationaliste (qui remet en question les relations intercom-

munautaires et qui intervient au nom des droits politiques de la majorité) a historiquement été égale à celle des non-francophones de dégager une majorité fédéraliste. Au Québec, depuis l'avènement des cartes électorales (presque) égalitaires, francophones et non-francophones sont au mieux à égalité sur le plan électoral. Au pire, le point de vue nationaliste francophone est obligé de s'exprimer dans un parti contrôlé par les fédéralistes radicaux (les partisans francophones du statu quo constitutionnel ou de la centralisation du pouvoir entre les mains du gouvernement fédéral) qui exercent un contrôle absolu sur l'orientation politique et idéologique du PLQ.

Ce dernier point provient d'une analyse fine du comportement électoral et de l'impact du scrutin majoritaire sur les relations intercommunautaires. Lorsque l'on examine l'influence du mode de scrutin majoritaire sur la répartition des sièges, on constate qu'il a pour effet de gonfler artificiellement ce 15 % des électeurs en un bloc de 35 % des sièges qui appartiennent de manière permanente aux libéraux, indépendamment de tout scandale, de toute malversation et de tout recul que le gouvernement provincial ou son vis-à-vis fédéral peuvent faire subir au Québec. Ce 35 %, représente plus de deux fois la proportion de non-francophones (15 %). Le PLQ au pouvoir, ce 35 % correspond à la moitié des députés libéraux, les deux tiers du conseil des ministres et presque 100 % des titulaires des ministères les plus importants. Lorsque le PLQ est dans l'opposition, ce 35 % se transforme en 90 % du total des députés libéraux.

La concentration du vote non francophone fait perdre des sièges au PLQ, cela est exact. Mais la dispersion de ce même vote parvient elle aussi à lui en faire gagner de manière surprenante. Quelques points de pourcentages de non-franco-

phones suffisent ainsi à sceller l'issue du scrutin dans toutes les circonscriptions partageant ces caractéristiques. En 2003, il fallait aussi peu que 3,5 % de non-francophones votants pour que les circonscriptions hors Montréal basculent entre les mains des libéraux. En 1994 et en 1998, il en fallait entre 5 % et 6 %. Toutes les circonscriptions comptant moins de 90 % de francophones votants hors Montréal et moins de 79 % à Montréal sont des châteaux forts libéraux où les non-francophones font la différence de manière systématique. Leurs titulaires sont en poste autant de temps qu'ils le désirent. Le scrutin majoritaire en permet l'élection *ad nauseam*.

En équilibre sur les diverses composantes libérales de leur électorat respectif, les élus de ces circonscriptions sont structurellement des fédéralistes radicaux, des francophones prêts à accepter, lorsque les circonstances l'exigent, le ravalement des intérêts du Québec au sein du Canada et ceux des francophones au Québec, la centralisation des pouvoirs et des ressources à Ottawa et la diminution corollaire des pouvoirs du gouvernement du Québec. Ces francophones sont tantôt issus de l'élite économique, tantôt issus des milieux municipaux, tantôt de simples desperados en quête d'une amélioration de leur sort. Ensemble, les représentants de ces circonscriptions occupent structurellement les meilleures places au sein de la hiérarchie libérale et exercent une influence politique qui écrase structurellement celle des élus plus nationalistes. Le PLQ a peut-être une clientèle majoritairement francophone, mais il reste un parti fédéraliste résolument radical.

En résumé, beau temps, mauvais temps, plus du tiers des élus de l'Assemblée nationale sont des fédéralistes radicaux. Au contrôle du Parti libéral, dans l'opposition comme

au pouvoir, ils étouffent la formulation d'un point de vue critique nationaliste dans leurs rangs et empêchent la construction des consensus politiques nécessaires pour combattre le fédéral et renforcer l'État québécois. Ce faisant, ils facilitent les attaques des nationalistes canadiens contre l'identité même des francophones tout en empêchant la formation d'une union sacrée en faveur de l'indépendance.

L'« *English Rule* » : des défaites et des purges

On entend parfois qualifier les circonscriptions libérales permanentes (les sièges sûrs, les forteresses libérales) d'« anglophones ». Ce qui est vrai, c'est que les francophones qui y vivent n'ont pas accès à une représentation nationaliste et subissent l'« *English Rule* » sans discontinuité. Les régions de l'Outaouais, de Montréal et de l'Estrie sont situées à mi-chemin entre les francophones du Québec et hors Québec : des élus libéraux à tous les niveaux de représentation définissent les enjeux et décident de l'avenir des francophones. Or c'est précisément en ces lieux où les francophones auraient le plus besoin de protection qu'ils n'ont justement aucun pouvoir. Leur sort est lié aux « bonnes intentions nationalistes » de leurs élus libéraux, mais surtout à la volonté politique des élus provenant du reste de la communauté francophone, pour peu que ceux-ci parviennent à comprendre minimalement leur situation et à s'engager, contre toute logique électorale, dans la lutte pour le respect de leurs droits (au lieu de chercher à se concilier l'appui des élites locales). Sans cette solidarité du reste des francophones, le sort des francophones québécois vivant sous l'« *English Rule* » sera celui du Pontiac, du Nouveau-Brunswick, puis des communautés francophones hors Québec. Par l'affaiblissement politique des francophones,

par le refoulement des francophones hors du pouvoir, le scrutin majoritaire est assimilateur.

De telles situations ne sont pas sans générer quelque gêne dans les rangs fédéralistes. En maintes occasions, on a pu constater des affrontements entre fédéralistes radicaux et nationalistes : amnistie de Claude Ryan aux enfants qui fréquentaient illégalement les écoles anglaises, retour de l'affichage bilingue, lutte obstinée contre toute mesure collective pour influencer sur l'usage des langues au travail. Rappelons la résistance de Claude Ryan à condamner le rapatriement unilatéral de la Constitution de Pierre Elliott Trudeau, l'acquiescement de Robert Bourassa à la révision de l'entente du Lac Meech, son détournement de la volonté populaire et sa recherche à tout prix d'une nouvelle entente constitutionnelle (ce qu'était l'Accord de Charlottetown) alors que l'indépendance était à portée de main. Mentionnons la timide condamnation de la Loi sur la clarté référendaire par Daniel Johnson et la collaboration active de Jean Charest dans l'œuvre d'effacement menée par le grand frère fédéral. Les libéraux radicaux du provincial sont bien appuyés par leurs alliés du fédéral, encore plus radicaux et plus militants contre le nationalisme québécois. Et bien appuyés par les médias et les maires libéraux des grandes villes québécoises, dont les assises du pouvoir ont été généreusement consolidées par les fusions municipales de Louise Harel.

Dès que les relations intercommunautaires sont ramenées dans les débats publics, les tensions entre fédéralistes radicaux et nationalistes reprennent de la vigueur. Elles ont d'ailleurs eu des conséquences importantes sur la vie et la mort des partis depuis 1960. Pour mémoire, rappelons la naissance, en 1967, du Mouvement souveraineté-association de René Lévesque ; en 1990, la création de l'Action

démocratique du Québec de Jean Allaire et Mario Dumont. D'autres événements ont impliqué le retrait temporaire (en 1976 et en 1989) de l'appui d'une partie des anglophones de l'électorat libéral (mais non des allophones). Le colmatage de ces brèches importantes dans la clientèle libérale avait cependant exigé de la direction du parti un lessivage en règle de tout nationalisme susceptible de contenter les défenseurs des droits collectifs de la communauté francophone.

La stratégie référendaire : une liberté politique étriquée

Le Parti québécois est aussi affecté par le scrutin majoritaire. La stratégie référendaire, qui force la cour aux fédéralistes mous qui sont justement stationnés dans la cour d'autres partis, exige en contrepartie que l'establishment péquiste se démarque de sa propre base militante et tente de se faire passer pour modéré. Ainsi, toute prise de position susceptible de heurter l'électeur non péquiste mais potentiellement favorable à la souveraineté ou nationaliste est sans avenir, que ce soit en matière de langue (notamment l'essentielle « clause Québec »), d'immigration, de communications, d'éducation, de santé et de services sociaux (notamment l'adhésion au projet d'un hôpital universitaire anglais pour une communauté qui ne compte que pour 8 % de la population québécoise). Une donne qui ne changerait probablement pas après l'indépendance.

Conjugué au discours fédéraliste radical des libéraux, le discours péquiste écarte le nationalisme et se concentre exclusivement sur le rêve... d'un pays. Cette stratégie a d'ailleurs démontré ses limites puisque jamais le PQ n'est parvenu à réunir seul les consensus politiques nécessaires à l'union sacrée. Le résultat du OUI de 1995 n'a été obtenu que sur les cendres encore chaudes de Meech, entente initiée par les

libéraux. La stratégie référendaire, qui découle de l'accession au pouvoir d'un PQ minoritaire aux voix et de l'obligation de légitimation qui l'accompagne, forge un espace de liberté politique étriqué, une sorte de nouvelle grande noirceur reflétant les contraintes institutionnelles imposées. Les libéraux provinciaux et fédéraux ont parfaitement compris que la seule chose à faire, concernant la question du Québec, est d'éviter de créer une dynamique de négociation qui pourrait éventuellement dérapier et nourrir le nationalisme québécois. Avec la Loi sur la clarté de Stéphane Dion et de Jean Chrétien, le Canada est à prendre, mais non à laisser. Avec la démolition de l'État par le gouvernement Charest, le Québec est pris dans le ciment constitutionnel et des contraintes budgétaires impossibles. Il n'a d'autre choix que de renoncer à son existence propre et à ses ambitions.

Ce n'est pas la première fois qu'une telle chape de plomb écrase le Québec. L'élection de 1960 a commencé la démocratisation des pratiques politiques des politiques sociales et des interventions gouvernementales. Il a néanmoins fallu attendre la venue au pouvoir du PQ en 1976 pour qu'un parti attaché aux droits culturels et politiques des francophones et visant ouvertement à modifier les rapports de pouvoir entre le Québec et le Canada anglais, et surtout entre les francophones et les non-francophones au Québec – notamment avec la loi 101 –, parvienne enfin au pouvoir. C'est parce que le programme du PQ prévoyait une démocratisation politique en profondeur, notamment sur le plan des droits politiques de la majorité francophone, que cette élection a pris de véritables allures de libération nationale. La dynamique allait toutefois se casser sur les contraintes inhérentes à la stratégie référendaire, le PQ rompant avec les forces de démocratisation pour subir la défaite en 1985.

Élu en 1994, Jacques Parizeau a choisi de ne pas perdre de temps et de tenir un référendum rapidement en capitalisant en 1995 sur les restes de Meech et de Charlottetown, prenant soin au préalable de reporter les enjeux intercommunautaires après le référendum. Son refus de gérer une province et sa démission reflètent bien une compréhension fort répandue et plutôt « conventionnelle » du politique. L'ex-premier ministre était au pouvoir. Il aurait pu lancer la conquête du pouvoir politique par les francophones en procédant à une démocratisation globale des institutions politiques. Ce faisant, il aurait fait œuvre utile et préparé les conditions les plus sûres d'accession à l'indépendance. Bien que souverainiste, son successeur s'est inscrit en droite ligne dans cette pensée anti-nationaliste en matière de relations intercommunautaires au Québec. Son approche exempte des droits collectifs des francophones, bien qu'adaptée à la stratégie référendaire, a ainsi mené à plusieurs reculs pour le Québec (langue de travail, langue des services publics, fusions municipales, délégations du Québec, médias) et l'a laissé isolé devant l'offensive d'Ottawa.

Les fédéralistes ont-ils historiquement bénéficié du scrutin majoritaire ? Malgré leur « handicap structurel », le PLQ est parvenu à former sept des douze gouvernements depuis 1960. Monopolisant sans répit le pouvoir dans plusieurs régions depuis lors, ils sont parvenus à renverser la volonté majoritaire des francophones en 1995 ET en 1989. En 2003, ils constituaient un gouvernement qui ne disposait que d'une portion restreinte de l'électorat francophone, 23 % des francophones inscrits. Par cette élection, ils démontraient, grâce à l'appui des non-francophones, qu'ils n'avaient pas besoin d'un appui majoritaire chez les francophones pour

accéder au pouvoir. Quant au PQ, sa stratégie s'est avérée délétère pour le mouvement nationaliste lui-même : ce qui l'a mis au monde et l'a nourri devient, à chaque prise du pouvoir, un handicap dans la course référendaire.

Bref, le scrutin majoritaire, si nécessaire pour soutenir la concentration du pouvoir, a en contrepartie freiné l'élan de libération nationale et retardé l'indépendance de plusieurs décennies. Clairement, les grands perdants ont été les francophones, censurés dans leur expression et attaqués dans leur identité, toujours menacés devant les formidables forces qui sont déployées devant elle. Les seuls gagnants jusqu'à présent ont été les partisans du maintien de l'union canadienne et les anti-nationalistes canadiens. Leur arrogance et leur impunité se lisent à la mesure des scandales qu'ils ont engendrés.

Pourquoi changer quelque chose qui fonctionne bien ?

Pourquoi diable changer un système qui est parvenu à maintenir le Québec dans sa situation de subordination politique ? Doit-on plaider l'ignorance tant au sein du PLQ que du PQ ? Pour le professeur Massicotte et ses collègues, le principal problème est que, depuis 40 ans, le pouvoir a illégitimement échappé au PLQ au profit du parti pourtant arrivé second aux voix (l'UN en 1966 et le PQ en 1998). C'est l'irritant majeur, c'est ce qui a motivé le présent gouvernement dans sa recherche d'un nouveau mode de scrutin.

Bien sûr, il serait tout à fait légitime que la réforme proposée par les libéraux corrige ces aberrations. Mais il n'est pas évident que la proposition Dupuis-Pelletier procède d'une conception équitable de la démocratie. En tout état de cause, il semble que l'objectif ait été de troquer quelques confor-

tables majorités en échange d'un plus grand accès au pouvoir. Nos propres simulations tendent à appuyer cette hypothèse.

Ces simulations ont été menées sur la base des caractéristiques du nouveau mode de scrutin rendu public par le ministre Dupuis le 15 décembre 2004. Rappelons-en les grandes lignes. Selon l'avant-projet de loi, le Québec serait divisé en 75 circonscriptions de taille relativement similaire, lesquelles seraient regroupées généralement par groupe de trois en circonscriptions régionales (de 24 à 27 « districts » selon les scénarios) comptant chacune de un à trois sièges compensatoires en plus. (Précisons que les circonscriptions fédérales accordent un poids important aux populations non citoyennes puisque leurs délimitations sont basées sur la population totale et non sur les électeurs inscrits, comme c'est le cas au Québec.) Le nombre total de sièges par région varierait donc de trois à huit, et deux autres circonscriptions seraient ajoutées pour tenir compte des spécificités des Îles-de-la-Madeleine (comme actuellement) et du Nunavik (regroupant toutes les communautés inuites situées au nord de la Baie-James), pour un total de 127 sièges. Rappelons que ces simulations ne reprenaient que les résultats des élections de 2003 et de 1998. Dans le scénario évoqué en conférence de presse (26 régions, méthode écossaise, technique d'Hondt), elles donnaient le PLQ gagnant à ces deux occasions, quoique minoritaire en 1998 (le PQ avait en réalité obtenu une majorité de sièges à cette occasion).

Nous n'avons mesuré que l'impact purement mécanique d'un changement de mode de scrutin depuis 1960 à 2003. Aucun effet d'entraînement n'a donc été pris en compte. Or on sait qu'un changement de mode de scrutin induirait des changements dans la dynamique partisane comme chez les

électeurs. Néanmoins, un tel exercice n'est pas dénué d'intérêt, ne serait-ce que pour illustrer l'impact du mode de scrutin proposé par les libéraux sur les rapports intercommunautaires.

Conformément au projet Dupuis-Pelletier, les circonscriptions utilisées lors des élections de 1960, 1962, 1966, 1970, 1973 et 1976 ont été regroupées en 75 grandes circonscriptions de manière à refléter le plus exactement possible les résultats réels. L'élimination des plus petites circonscriptions a été privilégiée dans le respect d'une contrainte : la répartition des sièges entre les partis reflète à peu près parfaitement la réalité. Aucun biais n'a été introduit à cette étape.

Ces 75 circonscriptions ont produit 75 élus au scrutin majoritaire, ainsi que le prévoyait la proposition Dupuis-Pelletier (exception faite de la distorsion attribuable au critère de délimitation des frontières – population totale au lieu de citoyens –, distorsion qui favorise le PLQ). Elles ont été à nouveau regroupées par groupes de trois pour former 25 circonscriptions régionales : à chacune a été attribué deux sièges compensatoires pour un total de 50 nouveaux élus. À ces 125 élus ont été rajoutées les circonscriptions des Îles-de-la-Madeleine et du Nunavik à partir de 1981. (L'inclusion de cette dernière ne change pas véritablement les résultats puisque cette circonscription élirait fort probablement un candidat inuit indépendant des autres partis.)

La méthode de regroupement en 75 circonscriptions qui fut suivie pour les élections de 1981, 1985 et 1989 diffère légèrement de celle utilisée dans le cas des élections précédentes. Les circonscriptions étant plus égales en taille, les regroupements ont privilégié la proximité géographique

tout en respectant la contrainte de refléter fidèlement possible les résultats réels au niveau des 75 circonscriptions. Pour 1994, les simulations reprennent les résultats réels par quartier et par municipalité (à l'exclusion du vote par anticipation, de ceux des détenus et des électeurs hors Québec, ces votes étant légèrement plus favorables au PLQ qu'au PQ) retransposés dans les frontières des circonscriptions fédérales de 2004. Les résultats fournis par le Directeur général des élections utilisés par le professeur Massicotte ont été utilisés pour les élections de 1998 et de 2003. Les résultats sont étonnants (tableau 1).

Tableau 1

Simulation des résultats des élections générales tenues au Québec de 1960 à 2003 selon les propositions de la réforme Dupuis-Pelletier

	Simulations				Résultats	Résultats réels
	PLQ	UN/PQ*	TIERS	TOTAL		
1960	68	57	1	126	Gouv. majoritaire PLQ	Gouv. majoritaire PLQ
1962	71	54	1	126	Gouv. majoritaire PLQ	Gouv. majoritaire PLQ
1966	67	57	2	126	Gouv. majoritaire PLQ	Gouv. majoritaire UN
1970	72	20	34	126	Gouv. majoritaire PLQ	Gouv. majoritaire PLQ
1973	80	38	8	126	Gouv. majoritaire PLQ	Gouv. majoritaire PLQ
1976	48	58	20	126	Coalition ou gouv. minoritaire	Gouv. majoritaire PQ
1981	58	68	1	127	Gouv. majoritaire PQ	Gouv. majoritaire PQ
1985	76	50	1	127	Gouv. majoritaire PLQ	Gouv. majoritaire PLQ
1989	69	53	5	127	Gouv. majoritaire PLQ	Gouv. majoritaire PLQ
1994	62	62	2	126	Coalition ou gouv. minoritaire	Gouv. majoritaire PQ
1998	60	60	6	126	Coalition ou gouv. minoritaire	Gouv. majoritaire PQ
2003	66	43	17	126	Gouv. majoritaire PLQ	Gouv. majoritaire PLQ

* UN de 1960 à 1966, PQ après. Les tiers sont basés sur les résultats cumulés de tous les partis autres que les paires PLQ/UN de 1960 à 1966 et PLQ/PQ à partir de 1970.

De sept gouvernements libéraux majoritaires, les résultats simulés en accordent plutôt huit au PLQ, remplaçant l'aberration de 1966 par un gouvernement libéral majoritaire. En

lieu et place des quatre gouvernements péquistes majoritaires, on n'en compte plus qu'un seul, celui de 1981. Les trois autres, ceux de 1976, de 1994 et de 1998 sont replacés par des coalitions ou des gouvernements minoritaires. Voilà donc quelques changements de taille, surtout lorsque comparés aux résultats qu'aurait produit une répartition totalement proportionnelle des sièges (seulement deux gouvernements majoritaires de 1970 à 2003 – 1973 et 1985 –, tous deux libéraux, et tous deux en proie à des déchirements internes qui auraient amené leur éclatement avant la fin de leur mandat).

C'est ici que les règles présidant à la formation des gouvernements sont importantes : le premier ministre sortant, prenant note des résultats électoraux, doit annoncer au lieutenant-gouverneur de la province sa décision soit de diriger un gouvernement minoritaire avec appuis ponctuels de l'opposition, soit de gouverner en coalition avec un autre parti, soit de céder l'initiative à un autre parti, lequel a alors les mêmes options (voir Louis Massicotte, « Mythes et réalités des parlements sans majorité », *Le Devoir*, 1 juin 2004). Il y a fort à parier, dans un contexte anti-nationaliste, que les partis fédéralistes parviendraient à trouver quelque consensus et à écarter les nationalistes du pouvoir. L'arrivée au pouvoir du PQ aurait probablement été retardée, sinon reportée *sine die*.

Il n'y a toutefois pas lieu d'ergoter sur les résultats puisque un nouveau mode de scrutin restructurerait de toute façon l'espace partisan. Partis et électeurs changeraient de comportements. Tout est dans l'ampleur de la restructuration impliquée. En la matière, la place accordée au pluralisme et le type de partis admis dans l'arène sont les éléments clés. Or, d'une part, le projet des ministres Dupuis et Pelletier favorise plus qu'actuellement le recrutement d'un personnel

politique au profil conservateur et, d'autre part, formule implicitement des seuils d'accès à la représentation qui « modèrent » les succès des tiers partis. Voyons voir.

Le recrutement d'un personnel politique conservateur

Avec 75 circonscriptions au lieu des 125 actuelles, le nombre de places disponibles diminue de 40 %. De fait, les 50 candidats apparaissant sur les listes compensatoires sont dorénavant entièrement redevables devant le chef du parti : c'est lui qui leur donne un rang sur la liste ou qui les exclut. Il n'est d'ailleurs même pas nécessaire d'être candidat dans l'une ou l'autre des 75 circonscriptions uninominales majoritaires puisque la constitution des listes est laissée à la discrétion des partis. Les chefs de parti accroissent donc leur influence sur la sélection des candidats.

Le processus de désignation des candidats, en assemblées d'investiture, s'effectuera donc dans 75 circonscriptions au lieu de 125. Les travers qui affectaient la sélection des candidats s'en trouvent d'autant renforcés. Non seulement le nouveau mode de scrutin favorisera plus qu'auparavant les candidats proches du chef, mais il favorisera davantage ceux qui sont issus des milieux les mieux organisés pour remporter les assemblées d'investiture (voir la section portant sur le profil des candidats aux élections de 2003, P. Serré et Sylvain Deschênes, « Le malaise démocratique », dans *L'Action nationale*, nos 5 et 6, mai/juin 2003). Il est évident que le profil des candidatures féminines et issues de groupes minoritaires, comme celui des élu(e)s, en sortiront affaiblis ; les mesures compensatoires annoncées ne devraient pas chambouler cette tendance.

Au PLQ et à l'ADQ, les candidats issus des milieux d'affaires (chambres de commerce, groupes d'intérêts, associations professionnelles), des milieux municipaux (maires ou conseillers des grandes municipalités, siégeant sur les conseils d'administration d'organismes publics et privés, etc.) ou des milieux scolaires, ethniques ou religieux, caritatifs privés ou issus de clubs associatifs (Rotary, Lions, etc.; clubs sportifs, scouts) sont déjà avantagés dans la lutte pour les investitures des partis. Comme les circonscriptions sont plus grandes, les ressources impliquées devront l'être également, ce qui renforce les chances de succès des candidats les mieux organisés. Par ailleurs, moins de circonscriptions compteront les proportions de francophones nécessaires à l'élection de candidats nationalistes et souverainistes.

Ces trois éléments mis ensemble, poids plus grand du chef dans la désignation des candidats, taille plus grande des circonscriptions et raréfaction des circonscriptions suffisamment francophones pour permettre l'élection de candidats nationalistes, font en sorte que les positions des fédéralistes radicaux au sien du PLQ et de l'ADQ sortiront renforcées de la réforme. Trait distinctif du PQ, le nouveau système renforcera les candidats qui disposent de larges appuis dans le parti et, surtout, auprès du chef. Bref, la proposition Dupuis-Pelletier risque d'accentuer les distorsions actuelles dans le nouveau mode de recrutement du personnel politique. Les possibilités réelles de changement se retrouvent du côté des listes électorales et dans l'expression d'un véritable pluralisme.

L'augmentation du pluralisme : distorsions et seuils d'accès à la représentation

Le nouveau mode de scrutin proposé réduit considérablement l'ampleur des primes accordées au parti gagnant : dans la victoire, autant le PLQ que le PQ voient leurs surreprésentations (leurs primes issues de la transformation des voix en sièges) actuellement bonifiées de 19 % en moyenne diminuer à 5 % seulement selon nos simulations (tous les pourcentages se rapportent à la période commencée en 1960). Au total, les primes du parti appelé à former le gouvernement passent de 18 % en moyenne à 5 %. Quant à l'opposition officielle, la sous-représentation du parti appelé à la former, auparavant de 10 %, disparaît totalement au profit d'une surreprésentation de 2 %. Cette surreprésentation ne se distribue cependant pas également. D'une part, le PQ demeure, dans la défaite, légèrement sous-représenté de 1 %, tandis que, d'autre part, la sous-représentation du PLQ (6 %) cède la place, nouveauté, à une surreprésentation moyenne de 3 %. Même défaut, le PLQ resterait surreprésenté.

Ce sont évidemment les tiers partis qui supporte les distorsions restantes. Ils demeurent grosso modo à peu près autant sous-représentés : de 8 % sous le système actuel, la sous-représentation passe à 7 % selon la proposition Dupuis-Pelletier. Cela étant dit, cette dernière devrait toutefois stimuler leur vitalité et leur permettre de ratisser plus large dans l'électorat. On constate néanmoins que même avec 20 % des voix, les tiers partis ne sont pas assurés d'obtenir une juste représentation. Le type de dispersion ou de concentration des électeurs représente tantôt un obstacle, tantôt un avantage à la représentation. Dans le premier cas

(dispersion), par exemple, le PQ de 1970, qui ne disposait, avec 23 % des voix, de 6 % des sièges, parvient à obtenir 16 % des élus. Il demeure donc sous-représenté de 7 %. Avec 20 % des voix, l'UN de 1970 présente des résultats un peu moins décevants : de 16 % des sièges en réalité, elle en obtient dorénavant 17 % (simulation) et... reste l'opposition officielle ! La sous-représentation de l'ADQ – qui était de 18 % des voix en 2003 – passe de 15 % à 6 %. Elle demeure cependant forte en 1998 (de -11 % à -8 %, pour 12 % des voix) et reste entière en 1994 (-6 % dans les deux systèmes, pour un parti qui avait 6 % des voix). Avec 9 % des voix, le tandem « Rassemblement pour l'indépendance nationale/Ralliement national » de 1966 obtient un siège dans notre simulation. Maigre prix de consolation pour une sous-représentation qui passe de 9 % à 8 %. Pour tous les petits partis n'obtenant pas au moins 10 % des suffrages au niveau national, le succès électoral demeure nul... exception faite de l'Equality Party de 1989 qui, grâce à l'extrême concentration de ses électeurs chez les anglophones, demeure bien représenté (quoique 3 % des sièges sous la proposition Dupuis-Pelletier au lieu de 4 % sous le majoritaire).

Il existe donc un seuil à partir duquel la représentation devient possible. Lorsque les partis disposent de moins de 10 % à 12 % des votes valides, l'accès à la représentation reste misérable, sauf pour les partis à vocation ethnique ou linguistique. Au delà de ce seuil, la sous-représentation persiste mais diminue progressivement avec l'augmentation des votes valides. En définitive, la proposition Dupuis-Pelletier, qui établit la proportionnalité dans de très nombreux districts électoraux de faible amplitude, produit bel et bien une certaine équité pour les principaux partis, mais

une équité qui s'accomplit au détriment du pluralisme. Elle n'exclut pas l'accès à la représentation pour les tiers partis, mais elle la complique et incite plutôt fortement au regroupement des forces en un nombre restreint de gros partis.

Bilan

La proposition Dupuis-Pelletier comporte une proportionnalité plus forte entre voix et sièges pour les grands partis, mais non pour les tiers. En corrigeant les distorsions qui affecte les grands partis ET en conservant une prime aux grands partis, elle permet au PLQ d'accéder seul au pouvoir, et cela de manière récurrente. Tenant compte des règles de formation des gouvernements, ce parti serait également appelé à former des gouvernements minoritaires ou à établir des gouvernements de coalition pour demeurer au pouvoir.

La proposition gouvernementale risque de transformer le système de partis du Québec en un système bipartisan ou tri-partisan doté d'un parti plus que dominant, un parti institutionnellement au pouvoir. C'est pourquoi l'attrait d'un parti tel le PLQ serait considérable. Quant aux tiers partis, leur accès à la représentation est dorénavant possible pour peu qu'ils dépassent la barrière des 10 % à 12 % des votes valides (un seuil implicite élevé qui surpasse même celui de la Turquie). Ils continuent cependant de souffrir de sous-représentation et de marginalisation étant donné la possibilité d'accès au pouvoir que se réserve le PLQ.

Peut-on envisager un fractionnement des partis majeurs ? Une telle hypothèse est plausible. Toutefois, par opposition aux partis nationalistes et partis de gauche, les partis fédéralistes et partis de droite partent favorisés dans la course. Le mode de recrutement et la taille des circonscriptions favori-

sent ces derniers. Leurs candidats sont mieux nantis et mieux organisés, appuyés par les médias et leur parti respectif s'inscrit naturellement en tant que partenaire potentiel pour un PLQ de temps à autre minoritaire. Grâce à ces distorsions introduites dans le nouveau pluralisme, le Québec serait vraisemblablement appelé à plus de conservatisme politique que maintenant.

Ces transformations ne se feront pas dans le vide mais affecteront les rapports de force entre les groupes. Elles modifieront la situation actuelle pour créer une nouvelle dynamique. Il n'est donc pas inutile de comparer avec le scrutin majoritaire. Dans ce dernier cas, les fédéralistes radicaux contrôlent le PLQ, tantôt au pouvoir, tantôt dans l'opposition. Leur influence est démesurée par rapport à leur poids démographique et réduit l'expression de points de vue nationalistes fédéralistes. Cette sur-influence des fédéralistes radicaux empêche la construction des solidarités nationales indispensables pour combattre les desseins fédéraux et construire l'union sacrée nécessaire à l'indépendance. D'autre part, le scrutin majoritaire enferme le PQ dans la logique référendaire et vide du même coup le discours péquiste de sa teneur nationaliste. Bien qu'il préserve une certaine alternance au pouvoir (mais pas dans toutes les régions) au prix de distorsions souvent aberrantes et d'une légitimité douteuse, il retourne néanmoins le PQ contre ses propres alliés et rend le projet d'indépendance plus romantique que politique.

Le projet Dupuis-Pelletier créerait une situation de parti institutionnel certes plus en lien avec les résultats électoraux mais dénaturant tout de même ces derniers grâce au maintien de la prime au gagnant. Rappelons encore une fois que le PLQ n'accède presque jamais seul au pouvoir en dispo-

sant de la majorité des voix. Les deux seules fois où ce fut le cas, 1973 et 1985, le parti, gorgé de nationalistes francophones, a implosé aux élections suivantes. Ce nouveau statut de parti hégémonique permettrait donc au PLQ d'atténuer les possibilités de fractionnement des forces fédéralistes, en particulier en ce qui concerne ses composantes anglophone allophone et nationaliste (la légère prime qui subsiste permet d'atténuer la recherche de la maximisation de cette dernière composante, potentiellement perturbatrice pour la structure de pouvoir interne du parti). La proposition Dupuis-Pelletier renforcerait la représentation des seconds partis ainsi que celle des autres partis compatibles avec l'orientation libérale, mais restreindrait fort probablement la représentation des autres forces de démocratisation. Le résultat net serait le suivant : la proposition de réforme des libéraux présente le risque d'écarter presque totalement du pouvoir les forces de démocratisation de la société québécoise. Grâce aux légères distorsions qui subsisteraient entre voix et sièges, grâce également aux règles de constitution des gouvernements, le PLQ s'auto-consacre comme parti permanent du gouvernement.

Les modifications nécessaires à l'atteinte des objectifs

Puisque le scrutin majoritaire s'est avéré nocif avec l'usage, et puisque le projet Dupuis-Pelletier s'avère menaçant pour la démocratie au Québec, quelle est la solution qui reste ? Si la proportionnelle rétablit théoriquement le poids électoral des francophones à sa juste valeur, peut-on modifier la proposition Dupuis-Pelletier pour la rendre acceptable ? Voyons voir.

Le premier élément devrait être le renforcement du principe de la proportionnalité des voix. La règle est simple et devrait

tenir quelles que soient les modalités retenues : tant de voix, tant de sièges. La compensation devrait être pleine et entière et calculée au niveau national. Les députés issus de ce mécanisme compensatoire devraient être rattachés à une circonscription régionale. La division du territoire en 26 circonscriptions régionales, beaucoup trop nombreuses, nuit au pluralisme et devrait être corrigée pour permettre un véritable pluralisme dans chaque région. Le nombre d'élus ne devrait pas faire obstacle. En mode de scrutin mixte compensatoire, telle la proposition Dupuis-Pelletier, deux votes permettent une plus grande diversification du vote de l'électeur. En scrutin proportionnel de liste, un seul vote pourrait suffire.

Deuxième élément, le renforcement du pluralisme. Aucun parti ne devrait pouvoir former le gouvernement s'il ne dispose pas de la majorité des voix. Ce principe exige d'abord une véritable proportionnalité entre voix et sièges. Pas de distorsions possibles dans la distribution des sièges, pas de prime au vainqueur. Aussi, le seuil d'accès à la représentation devrait-il être faible (1 %, ce qui reste supérieur à celui des Pays-Bas ; certains pays n'en ont pas) pour éviter d'octroyer une prime au parti gagnant. Fort de ce pluralisme, il faudrait ensuite fonder la gouverne sur le principe des coalitions entre partis plutôt que d'accepter la formation de gouvernements minoritaires, lesquels n'ont d'autre légitimité que celle que leur reconnaissent les partis d'opposition. À cela s'ajoute la nécessité d'avoir les instruments collectifs nécessaires pour informer adéquatement l'électorat de la vie politique nationale.

Troisième et quatrième éléments, le mode de nomination des candidats et le financement des partis politiques. Le mode de nomination des candidats ne devrait pas favoriser

les forces sociales les plus à même d'imposer leur point de vue aux autres couches de la société. Les assemblées d'investiture coûtent cher en ressources financières et humaines et ne favorisent pas également tous les groupes. Qui plus est, les liens entre électeurs et députés sont loin d'être aussi significatifs que les élus ne le laissent croire. Des listes régionales fermées utilisées dans le cadre de scrutins proportionnels régionaux permettraient le recrutement d'un personnel politique plus qualifié et plus diversifié. Le pluralisme entre partis assurerait l'existence d'alternatives bien campées, tandis que le financement des partis, à l'image de ce qui profite actuellement aux partis fédéraux, établirait une plus grande équité entre les divers courants politiques.

Le mode de scrutin ainsi amendé correspond grosso modo au modèle nordique (Danemark, Islande, Suède) : une proportionnelle régionale doublée d'une correction au national. Ce modèle permettrait au Québec un véritable pluralisme en plus de casser l'ascendant des fédéralistes radicaux sur les fédéralistes nationalistes. Il libérerait également le PQ de la stratégie référendaire, réintroduirait les droits collectifs des francophones à l'Assemblée nationale, sur lesquels les forces fédéralistes se divisent continuellement, et créerait les conditions favorables à la prise des grandes décisions de la part de gouvernements parfaitement légitimes parce que disposant d'une majorité des voix.

Qui devrait décider ?

Que les libéraux soient écartés illégitimement du pouvoir n'empêche pas que les fédéralistes parviennent sans difficulté à paralyser la majorité francophone et à la maintenir dans un état de subordination politique et sociale. Le scrutin

majoritaire est, avec le poids démographique du Québec et le partage des pouvoirs et des ressources au Canada, un des trois piliers de la subordination politique du Québec. La proposition Dupuis-Pelletier va simplement plus loin en menaçant d'exclusion du pouvoir les forces nationalistes.

Il est à souhaiter que l'on se soucie dorénavant, dans l'ensemble des forces de démocratisation, de l'impact sur les rapports intercommunautaires des institutions qui structurent le pouvoir et de toute réforme qui touche ces institutions. En la matière, une véritable réforme de la représentation ne devrait en aucun cas chercher à obtenir l'aval de ceux qui en profitent. □



Mouvement national des
Québécoises et Québécois

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca



*La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec*

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

*Organisme d'entraide et de fierté québécoise !
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec*

*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*



*Société
Saint-Jean-Baptiste
de la MAURICIE*

www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

info@sta-conseil.com

www.sta-conseil.com

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

Télécopieur : (450) 471-0026
(514) 355-7923

Téléphone : (450) 471-2662
(514) 355-7869
(800) 782-5799



le **R**assemblement
pour un **P**ays **S**ouverain

UNUM QUEBEC PATRIA NOSTRA EST
Québec, notre seule patrie

C.P. 306, succursale C, Montréal (Québec) H2L 4K3

Tél. : (450) 491-5437

Courriel : roy.b@videotron.ca - Site internet : www.rpsquebec.qc.ca

Allard & Carrière

SOCIÉTÉ NOMINALE

COMPTABLES AGRÉÉS

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1

Téléphone : (514) 385-6601 • Fax : (514) 385-6177

Courriel : allardp@qc.aira.com

TRANSLATEX⁺
Communications

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

Claude Ghanimé



1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2

Téléphone : (450) 463-0204 • Télécopieur : (450) 463-0227

Courriel : translatex.com@sympatico.ca

LIRE

Les essais

- Nous, Peuple du Québec, Un projet de Constitution du Québec
- *Daniel Turp* 98
- Il ne faut pas toujours croire les journalistes
- *Mario Cardinal* 101
- La nation en débat, entre modernité et post-modernité
- *Raphaël Canet et Jules Duchastel (dir.)* 108
- Patrimoines métissés, Contextes coloniaux et postcoloniaux
- *Laurier Turgeon* 115
- Désenclaver la démocratie, Des huguenots à la paix des braves
- *Geneviève Nootens* 122
- Le Québec et la laïcité. Avancées et dérives
- *Guy Durand* 127
- Général Dollard Ménard. De Dieppe au référendum
- *Pierre Vennat* 132
- Livres reçus 136
- Courrier des lecteurs 137
- Index des annonceurs 143

DANIEL TURP

Nous, Peuple du Québec, Un projet de Constitution du Québec, Les Éditions du Québécois, 2005, 175 p.

Daniel Turp aime les constitutions. Il aime en lire, il aime en débattre et en rédiger. Le député du Parti Québécois dans Mercier est professeur de droit constitutionnel à l'Université de Montréal et a été coordonnateur de la Saison des idées. On peut voir en lui l'un des principaux artisans de la proposition de programme qui sera présentée aux militants du Parti québécois lors du congrès du parti en juin.

Son projet de constitution est un ouvrage bref qui va droit au but. Dans la première partie, l'auteur contextualise le problème constitutionnel dans l'histoire du Québec. Il retrace l'idée d'une constitution dans notre histoire nationale. Du Quebec Act de 1774 au Canada Act de 1982, le résumé est concis, exact et l'interprétation des événements non controversée.

Dans la seconde partie, l'auteur décrit son projet de constitution pour le Québec. Le texte à proprement parler est suivi de longues annexes, où se trouvent le, ou plutôt les, projets de constitution de Turp. Conformément à la proposition soumise aux militants péquistes, Turp propose que

l'Assemblée nationale soit autorisée à adopter, après un référendum gagnant, la constitution initiale d'un Québec souverain, établissant une citoyenneté québécoise, des institutions démocratiques et une assemblée constituante.

La véritable constitution du Québec sera quant à elle rédigée par les membres de cette assemblée constituante, au nombre de 400, puis adoptée par référendum national. Bien sûr, on ne peut préjuger du résultat des travaux de cette future assemblée, mais rien ne nous empêche de spéculer. L'auteur propose ainsi un projet de constitution qui, sait-on jamais, sera peut-être un jour présenté comme document de travail aux membres de l'assemblée constituante.

Les lecteurs sauront être reconnaissants à Daniel Turp de demeurer bref dans la rédaction de ses projets de constitution. Au moment où les États européens soumettent à leurs citoyens un projet de traité constitutionnel de 160 pages, un fouillis inextricable de détails et de dispositions, Daniel Turp nous présente une constitution initiale de 5 pages et une constitution nationale de 13 pages bien ficelées.

Le deuxième chapitre est sans doute le plus étrange du livre. Daniel Turp y discute ce qu'il appelle « l'émergence » de la constitution du Québec, de la Charte des droits et libertés de la personne à la Loi sur les droits fondamentaux du Québec. Ceux qui ont l'esprit légèrement tourné vers la philosophie du droit voudront sans doute savoir comment une constitution peut émerger en général, alors qu'on aurait plutôt tendance à dire qu'elle existe ou qu'elle n'existe pas. Ne nous formalisons pas sur ce point.

Turp explore plutôt comment, depuis Daniel Johnson père, les Québécois se sont peu à peu dotés d'une identité constitutionnelle partielle, en adoptant graduellement des « lois

d'organisateur régional, le tout sans salaire, pas même celui de la peur. Mes tâches : établir un secrétariat à Québec et le financer ; enquêter dans les 27 comtés ruraux, de l'Assomption à Roberval sur la rive Nord et d'Arthabaska à Gaspé, rive Sud. Le tout sans allocations de voyage... etc. J'ai donc quêté, à raison de 3 jours par semaine, pendant 20 mois, au-delà de cinq cents repas et de 230 couchers. L'hospitalité rurale, une si totale générosité dans l'accueil ! Ce fut ma plus enrichissante expérience de psychologie populaire et pour tout dire, de réelle fraternité de d'humanité.

L'Action libérale nationale est dans la bataille électorale

1934

28 juillet – Publication du manifeste de l'Action libérale nationale comportant 52 articles classés : Reformes agraires, ouvrières, industrielles, commerciales, économiques, financières, politiques, administratives, électorales, judiciaires. Puis programme de causeries hebdomadaires à Radio-Canada.

13 août – Grande assemblée à St-Georges de Beauce où Edouard Lacroix, député libéral fédéral, le roi du bois, homme de grande popularité sur la Rive Sud donne son adhésion publique à l'ALN.

15 août – Fondation de notre journal hebdomadaire sous le nom de : « La Province » – directeur : Séraphin Vachon. Enfin, pour la première fois en politique, face à un fond de misères populaires et à la violence du paupérisme, on entend parler de « justice sociale ». Plus encore, Face à la profonde crise économique, nous voulons créer une « ère nouvelle » grâce à un nouveau contrat social qui implique un certain degré de socialisation de l'économie.

Et à partir de là, c'est une campagne politique permanente ; toutes saisons dans tous les comtés. Gouin reçoit une offre privée du Parti libéral, de se présenter libéral, avec promesse de ministère. Il refuse.

Nous voici en 1935. Oscar Drouin, député libéral de Québec est entre dans notre mouvement. Y sont déjà rendus les conseillers législatifs J.-C.-Ernest Ouellet, Elysée Thériault.

Le dix mai précédent, c'était au tour du Dr Hamel et de son disciple René Chaloult. Les adhésions sont reçues par centaines. Le mouvement libéral national a le vent favorable dans ses voiles ...

M. Taschereau et le parti libéral provincial, aux abois, déclenchent les élections générales provinciales pour le 25 novembre.

Le protocole d'entente pour l'élection de 1935

Afin de ne pas diviser les forces de l'opposition, les deux chefs – M. Duplessis au nom du Parti conservateur, M. Gouin, au nom du Parti de l'Action nationale – et poussés frénétiquement par leurs troupes respectives se rencontrent pour signer une entente pour les fins de l'élection de 1935. Car aucun des 2 chefs ne pouvait malheureusement prévoir une autre élection en août 1936.

La rencontre a lieu à l'Hôtel Windsor, le 7 novembre. Monsieur Duplessis s'oppose à une seule entente publique. Après discussion, le consensus est arrêté : à savoir, une entente publique et une entente privée. Cependant l'essentiel seulement de l'entente dite publique sera communiqué verbalement aux candidats.

Voici le texte de cette entente publique :

« Répondant au désir de l'électorat du Québec, le parti conservateur provincial et l'Action libérale nationale déclarent, par leurs représentants attitrés, qu'aux élections du 25 novembre, ils présenteront un front uni contre l'ennemi commun du peuple de la province de Québec, le régime Taschereau.

« Il n'y aura qu'un seul candidat oppositionniste officiel, soit conservateur, soit libéral-national, dans chaque comté.

« Après la défaite du régime antinational et trustard de M. Taschereau, le parti conservateur provincial et l'Action libérale nationale formeront un gouvernement national dont le programme sera celui de l'Action libérale nationale, programme qui s'inspire des mêmes principes que celui du parti conservateur provincial.

« Ce Gouvernement national Duplessis-Gouin aura comme Premier ministre, M. Maurice Duplessis et la majorité des ministres sera choisie par M. Paul Gouin parmi les membres de l'Action libérale Nationale ».

Montréal, 7 novembre 1935

(SIGNE) Paul Gouin

M.L. Duplessis »

Puis la lettre d'entente personnelle et confidentielle exigée par M. Duplessis qu'il a, seul, signée et qu'il a écrite de sa main :

« Personnelle et Confidentielle

Montréal, 7 novembre 1935

Monsieur Paul Gouin

Montréal

Cher monsieur Gouin,

Il est évident que les meilleurs intérêts de la Province exigent l'écrasement du régime Taschereau et que pour atteindre ces fins patriotiques la collaboration de tous les hommes désintéressés, ayant à cœur le bien de notre chère province, est essentielle.

Afin de ménager toutes les susceptibilités et pour éviter tous les froissements dont pourrait profiter ce régime néfaste, il est entendu que lors de la prochaine élection provinciale, il y aura de vingt-cinq à trente candidats conservateurs provinciaux et, pour la balance, des candidats de l'Action libérale nationale, offrant toutes les garanties de sincérité et de succès et tous combattant sous le même drapeau et supportant l'Alliance Duplessis-Gouin.

Veillez croire, cher monsieur Gouin, à ma meilleure considération.

ML. Duplessis »

M. Duplessis exigeait que cette lettre-entente demeure secrète et confidentielle, de crainte d'être attaqué par les conservateurs fédéraux dont il tirait sa caisse électorale, pour avoir consenti à donner à Gouin les deux tiers des comtés, ne laissant aucune chance au parti conservateur provincial, advenant une victoire d'exercer une véritable autorité au sein du futur cabinet des ministres.

Et les deux partis partent à la guerre fraîche et joyeuse. La victoire est à leur porte. Le 25 novembre 1935, Gouin fait

conclut que le réseau français de Radio-Canada a été beaucoup plus équilibré, favorisant légèrement le NON à 52 % contre 48 %. On peut seulement imaginer quel serait le constat pour le réseau Global ou CTV, ou la chaîne de journaux Southam, aujourd'hui Canwest : sûrement de l'ordre de 90 % à 10 %.

Cardinal note que Erin Research conclut que ce déséquilibre est légitime et justifié en disant que, parce que la clientèle de la CBC est anglophone et unanimement fédéraliste, les journalistes et salles des nouvelles avaient raison de suivre les consensus populaires du public. En d'autres mots, la propagande partisane par le réseau public du Canada est légitime. Le souci d'informer et d'être équitable dans la présentation des nouvelles est ainsi subordonné à la volonté de dire à la population ce qu'elle veut bien entendre et de suivre les consensus populaires. Plus grave encore, la CBC/Radio-Canada a entériné les conclusions d'Erin Research !

Bref, les hautes instances radio-canadiennes conviennent que la déontologie des réseaux publics d'information permet la propagande contre le Québec quand l'avenir du Canada est en jeu !

Qu'en serait-il si l'anti-sémitisme faisait l'objet d'un consensus populaire. La CBC/Radio-Canada applaudirait-elle les journalistes et les directeurs de l'information qui favoriseraient l'anti-sémitisme au nom d'un consensus populaire décelé par des sondages ? Poser la question, c'est y répondre.

Mario Cardinal s'en lamente, mais c'est tout. En cela, il est prisonnier d'une idée d'un réseau de radio et de télévision, CBC/Radio-Canada, qui a fait son temps. Alors que tous les partis politiques québécois considèrent le Québec comme

une nation, que le Québec possède son Assemblée « nationale », sa capitale « nationale », sa bibliothèque « nationale » et son drapeau « national », pourquoi doit-on continuer à accepter que la programmation du principal réseau public qui nous dessert doive « contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationale [canadienne] » ? De même, Mario Cardinal est prisonnier d'une idée du Canada qui a fait son temps. Le simple constat sur le comportement de CBC/Radio-Canada au référendum de 1995, qui en fait un réseau d'État faisant la promotion de la position du Gouvernement du Canada, non pas un réseau public indépendant de l'État, est suffisant pour que le Québec prenne des mesures radicales pour protéger le droit à des informations justes équitables et pour nous protéger contre la propagande d'un État plus fort. À titre d'exemple, le Québec pourrait établir un CRTQ, conseil de la radiodiffusion et des télécommunications pour le territoire québécois, comme cela aurait dû être le cas depuis les débuts de la radio et de la télévision au Canada ; et bâtir, à partir de Télé-Québec, une grande RTQ, Radio et Télévision du Québec, qui aurait une déontologie à toute épreuve.

Le long et pénible sermon de Mario Cardinal sur la superproduction *Le Canada*, une histoire populaire, justifiant sa participation et réglant des comptes avec ceux qui l'ont dénoncée, a pour effet de cacher la vérité sur la période de 1995 à 2002 pendant laquelle l'émission a été conçue, réalisée et diffusée. Ce sermon banalise aussi les grandes manœuvres de propagande et de corruption visant à gagner les cœurs et les esprits des Québécois.

La superproduction sur notre formidable histoire commune a été proposée en 1996, quelques mois après le référendum. Ce n'aurait été qu'un curieux hasard, selon Mario Cardinal,

sans aucun lien avec les manœuvres d'Ottawa. Rappelons qu'à ce moment-là, Ottawa lançait son plan B, parlait de la partition du Québec et mettait en branle le mal nommé scandale des commandites. Mario Cardinal fait pitié en tentant de distinguer sa superproduction de tout cela. Quand il regrette la malheureuse coïncidence qui faisait que son émission était diffusée en même temps que Sheila Copps distribuait « ses petits drapeaux », il minimise le rôle de cette super ministre du gouvernement du Canada de qui CBC/Radio-Canada relevait.

Aussi, quand Mario Cardinal parle de la malheureuse coïncidence des déclarations malheureuses du président de Radio-Canada, Robert Rabinovitch, à la veille de la diffusion de l'émission, il cache la nature tricotée serrée et l'extrême malhonnêteté et de la classe politique et culturelle du Canada – surtout quand il s'agit du Québec. Voici une déclaration malheureuse de Robert Rabinovitch, tellement innocente selon Cardinal qu'elle ne se trouve que dans les notes à la fin du livre: « *The History Project is an example of the nation-building blockbuster type of stories we would like to do.* » (trad. « Notre projet historique est un exemple des superproductions vouées au nation building que nous voudrions faire. » *Time Magazine, The Canadian Edition*, le 26 juin 2000). Robert Rabinovitch était aussi membre du Conseil d'administration de la Fondation CRB qui a financé en sous-main les minutes du patrimoine réalisées par Robert-Guy Scully.

Mario Cardinal proteste que c'est la faute aux nationalistes si l'émission n'a pas été bien accueillie au Québec : jamais, dit-il, les producteurs de l'émission n'auraient versé dans un bas exercice de nation building. Il se lance ensuite dans une défense sans retenue du producteur et du concepteur de

l'émission, Mark Starowicz. Ce que Mario Cardinal ne dit pas, et il le sait très bien, c'est que Mark Starowicz a été le producteur de l'ignoble émission *The Greatest Canadian*, qui a défrayé les manchettes en 2004. Si cette clownerie n'était pas un bas exercice de nation building, il n'en existe aucun. Par ailleurs, Si Starowicz et la CBC avaient eu la moindre sensibilité pour le Québec, ils auraient retiré l'émission dès que les résultats commençaient à rentrer. Rappelons que Don Cherry figurait à la 7^e place et le seul Québécois dans les 10 premiers était Pierre Elliott Trudeau, qui ne méritait cette position que parce qu'il avait mis le Québec à sa place avec la Loi des mesures de guerre en 1970 et le coup de force constitutionnel de 1982. La CBC aurait du s'inspirer de l'Afrique du Sud où la *South African Broadcasting Corporation* (SABC) a retiré sa version de l'émission lorsqu'un nombre important de téléspectateurs soumettaient que « *The Greatest South African* » étaient Hendrik Verwoerd, fondateur de l'apartheid, ou Eugene Terreblanche, suprématiste blanc en prison. La CBC ne l'a pas fait.

Dans sa défense de Canada, une histoire populaire et dans le sermon qu'il nous livre sur notre inélégance, Mario Cardinal fait tout de même un constat rafraîchissant. Le mot Canada serait maintenant un tabou. Simplement de le voir, de l'entendre, provoquerait un haut-le-cœur chez un grand nombre des Québécois. Rafraîchissant, n'est-ce pas, parce que cela veut dire que les efforts pour imposer comme une camisole de force autant le mot Canada que les symboles n'a pas eu le succès escompté !

Robin Philpot

RAPHAËL CANET ET JULES DUCHASTEL (DIR.)

La nation en débat, entre modernité et post-modernité,
éditions Athéna, 2003

Ce livre, dirigé par Raphaël Canet et Jules Duchastel, est tiré du colloque *Penser la nation dans l'espace francophone*, tenu en mai 2000 à l'Université de Montréal dans le cadre des travaux de l'ACFAS. On y retrouve des contributions d'universitaires, la plupart Québécois, sur le concept de nation et son redéploiement dans la modernité tardive. Contributions pour la plupart convenues, rigoureuses bien que sans trop d'originalité.

Les textes de Gilles Bourque, Jacques Beauchemin et Diane Lamoureux se distinguent du lot, pour de bonnes raisons dans les deux premiers cas, et pour de très mauvaises dans le troisième, en campant bien le débat autour de la communauté politique sous la poussée de la société des identités. Le livre se clôt par un débat auquel participent quelques auteurs, et où on trouve, comme il se doit, du meilleur et du pire, le meilleur venant comme on s'y attend la plupart du temps des mêmes, le pire étant monopolisé par les quelques uns qui font carrière sur le dos du pauvre monde et qui multiplient les contributions à ce qu'il faudra bien un jour appeler les radical studies.

Relevons d'abord la contribution de Gilles Bourque, qui tente d'approfondir conceptuellement la notion d'union confédérale quelques fois mises de l'avant par les souverainistes pour expliciter leur conception d'un éventuel partenariat politique entre un Québec indépendant et un Canada sans le Québec. Pour Bourque, le partenariat est autre chose qu'un appendice tactique au projet souverainiste, mais bien un mode de résolution original du problème politique

Canada-Québec qui prend en considération les transformations de la communauté politique dans la modernité avancée et qui permet aussi de donner forme au désir de reconnaissance et d'autonomie des différents peuples du Canada, sans pour autant reproduire le modèle qu'il dit dépassé de l'État nation « westphalien ». Au terme de cette refondation de la communauté politique fédérale, le Québec ne serait pas un État formellement indépendant, mais aurait une autonomie nationale substantielle soustraite aux rapports de domination intégrés à la structure du fédéralisme canadien actuel. « La lutte pour la reconnaissance de la nation québécoise dans le projet plus large d'une communauté pancanadienne qui se reconnaîtrait elle-même comme une communauté supra ou multinationale » est la forme que doit prendre le nationalisme québécois dans les années à venir. Ce redéploiement du nationalisme doit miser sur le dépassement d'une conception « passéiste et illusoire » du retour à l'État-nation. « Il faudrait, au contraire, militer pour la démocratisation et la transformation de la seule position que, de toute façon, ce mouvement est en mesure de réaliser, soit la souveraineté-partenariat ». L'indépendance du Québec est dorénavant une « utopie contreproductive » qui « ne saurait être réalisée qu'au prix d'une division dont la société québécoise aurait à assumer très longtemps les séquelles ».

Au niveau théorique, la contribution de Bourque n'est pas négligeable, loin de là, traduisant pratiquement l'idée d'un État multinational en vogue aujourd'hui dans la théorie politique. En cela, elle constitue un pôle rival de théories concurrentes comme celle du fédéralisme personnel inspiré de Karl Renner et d'Otto Bauer sur laquelle certains intellectuels d'ici en manque d'idées originales ont décidé de faire carrière. Pour Bourque, les nations ont encore besoin d'un

support politique concret et territorial pour effectuer l'idéal d'autodétermination propre à la modernité démocratique. Il est bien que ces choses soient encore dites. Ne serait-ce que pour cela, le texte de Bourque mérite d'être lu et réfléchi. Au plan pratique et politique, toutefois, Bourque invite les indépendantistes à un virage stratégique discutable. La souveraineté devrait être située de nouveau dans l'axe canadien, dans une proposition de réforme radicale du fédéralisme qui permettrait aux nations canadiennes de se constituer en États associés. On peut résumer dans le vocabulaire péquiste la position défendue par l'auteur : Gilles Bourque est le dernier défenseur du trait d'union.

Évoquons ensuite la contribution de Diane Lamoureux. Lamoureux reprend le couplet habituel de la secte féministe radicale sur le régime d'hybridité et de différenciation identitaire qui serait le propre de la dynamique politique contemporaine et qui entraînerait sa fragmentation. La modernité politique est à dépasser, dit-elle, en s'inspirant notamment du pluralisme juridique médiéval, dont on sous-estimerait la capacité de prise en charge de la diversité profonde des sociétés contemporaines. Transposant son analyse au problème Canada-Québec, elle invite les souverainistes, comme c'est devenu la mode, à renoncer à constituer ici un État indépendant pour rechercher de nouveaux modèles associatifs qui ne se définissent plus dans la perspective de la souveraineté nationale. Elle se déclare ainsi « fédéraliste ». Mais Lamoureux est une fédéraliste sophistiquée. Elle s'inspire du « modèle anarchiste des communautés librement associées », plus ou moins proudhonnien, qui permettrait un traitement inédit de nos problèmes nationaux. Elle en profite aussi pour critiquer l'indépassable pathologie du nationalisme, soit la violence symbolique et physique, qui se serait

généralement manifesté dans son histoire, aux États-Unis, en ex-Yougoslavie et, semble-t-il, au Québec.

Le projet de construction d'un État sur la base d'une communauté de sens peut s'avérer extrêmement dangereux à notre époque. Si la construction de la "nation américaine" n'a pu se faire qu'au prix de la mise en esclavage des Noirs et du génocide autochtone, si la constitution de nouveaux États-nations sur le territoire de l'ex-Yougoslavie s'est accompagné d'un processus sanglant de "purification ethnique", peut-être faut-il arrêter d'insister sur les "circonstances particulières" liées à ces processus et se demander si la violence n'est pas inhérente à tout projet nationaliste.

Avis aux intéressés qui manqueraient d'imagination pour s'engager dans l'espace public, voilà une position en vogue. Ce qui est très utile par ailleurs quand on l'adopte, c'est qu'on peut toujours la sacrifier à la prochaine mode gauchiste.

Soulignons enfin la contribution de Jacques Beauchemin, celle là d'une évidente pertinence, sur la nation en tant que communauté politique fondée sur la communauté de mémoire et de culture. Prenant acte de la poussée des identités dans l'espace public, Beauchemin fait le pari de défendre malgré tout la nation en tant que communauté de culture instituée politiquement. Pour Beauchemin, on ne peut négliger l'épaisseur historique d'une communauté politique, ce qu'il appelle son fondement communautariste, « dans la mesure où c'est sur cet arrière-plan que la société peut s'apercevoir comme monde commun porteur d'un projet éthico-politique pour elle-même ». Pour Beauchemin, c'est l'existence d'un monde commun, Dumont aurait dit une culture, qui rend possible une « délibération démocratique » véritable, qui ne s'épuise pas dans une politique de

reconnaissance de la diversité identitaire. La particularisation de la communauté politique est inévitable, à partir d'une expérience historique concrète, elle-même chargée d'une tradition à travers laquelle se manifeste une intention éthique capable d'orienter la délibération autour d'une certaine idée du bien commun. La communauté politique suppose nécessairement une frontière qui permet justement au peuple de se constituer à partir d'une certaine représentation de lui-même concrétisée dans une mémoire, un récit de soi qui déploie la référence nationale dans le temps et forge l'idée d'une communauté de destin. S'il faut faire droit à la diversité identitaire des sociétés contemporaines, cela n'a de sens qu'en fonction d'un arrière plan éthique concrétisé dans une expérience historique partagée que la philosophie politique contemporaine a tendance à négliger pour dissoudre le lien politique dans une simple pratique procédurale de la démocratie.

Un débat clôt l'ouvrage, où Diane Lamoureux, Daniel Salée et Claude Couture se liguent dans un front radical postmoderne pour en appeler à une sociologie du désordre et de l'hybridité contre ceux qui disent la communauté politique dans le langage de la cohésion et de la communauté de sens. Claude Couture se paie aussi d'une réflexion soi-disant post-coloniale sur les prisons mentales qui nous empêcheraient d'entrevoir les possibles au sein du réel, en nous invitant, cela va de soi, à s'en libérer pour embrasser une pensée informe. Nul doute qu'il réussit, quant à lui, le pari de l'informe. Toujours se déprendre, de soi-même, et assumer l'indétermination du monde, dans le désordre, l'éclatement et le métissage. D'une prison mentale à l'autre, d'une configuration historique à l'autre, c'est du poids pesant de la tradition que l'homme post-moderne doit se déprendre pour en finir avec le vieux fond impérial et colonial qui conserve une

emprise hégémonique sur l'imaginaire occidental. On voit le projet. Dans certains départements de science politique, le gauchisme conservera son éternelle jeunesse.

Ne négligeons pas non plus la contribution de Daniel Salée, dans ce débat, qui nous explique ne pas bien saisir en quoi la partition du territoire québécois l'affecterait personnellement, et plaidant pour un laissé-faire politique qui renonce à poser la question de l'autorité, surtout de la légitimité. Citons le, nous ne dirions pas mieux que lui sa réflexion : « Ça ne me dérange pas moi, qu'on ait perdu le fameux Labrador. En bout de piste, on parle seulement de territoire » (p.176). On peut imaginer la réaction du même homme dans l'hypothèse d'une nouvelle poussée partitionniste suivant un référendum gagnant sur l'indépendance du pays.

Soulignons finalement les autres contributions de l'ouvrage qui s'intéressent tout autant au nationalisme en Belgique, à la théorie de Hobsbawm sur la nation et à l'inévitable débat entre les conceptions française et allemandes de la nation. Rien de bien mauvais, rien d'exceptionnel non plus. Des contributions honnêtes qui viennent meubler un livre tiré d'un colloque.

Quoi retenir de ce livre ? D'abord, et c'est heureux, l'attention portée à la question de la communauté politique, distincte de celle du régime politique ou de l'identité personnelle. La nation n'est pas un concept qui réfère d'abord à l'identité personnelle d'un sujet à la personnalité complexe, mais une réalité historique à partir de laquelle se constitue la communauté politique dans la modernité à partir de matériaux beaucoup plus anciens. Ensuite, que le sens commun a déserté nos universités. Car si l'on pose la question de la communauté politique, on semble oublier au même moment de poser celle de l'État, comme si l'une pouvait

exister sans l'autre à l'époque présente, et comme si l'autre était une forme historique une fois pour toutes périmée. Périmée aux yeux de la théorie post-moderne, nous le concédons, périmée au niveau de la réalité politique, c'est une affirmation qu'un rapport plus intime à la réalité permettrait d'amender discrètement. Les peuples qui sont un lutte pour la conquête de leur indépendance ou sa préservation savent exactement à quelle forme politique ils font référence et pour laquelle ils sont prêts à de grands sacrifices. Cette forme, c'est l'État, national et indépendant, qui permet à un peuple de se constituer librement, et d'humaniser à sa façon son coin du monde.

Voilà quand même un livre qui a quelques bonnes raisons d'être lu. La contribution de Bourque sur la question nationale est loin d'être négligeable, bien que tout y soit très discutabile. Celle de Beauchemin, qui approfondi d'autres de ses travaux, tout aussi essentielle pour penser l'inévitable lien entre la mémoire et la politique et qui pose la question nationale dans le langage de l'appartenance plutôt que de l'identité, autrement dit dans sa capacité d'inscrire la communauté politique dans le monde socio-historique. Celle de Lamoureux, enfin, pour rire un peu, et pour avoir sous la main une caricature facile de cette pensée d'extrême-gauche qui n'en finit plus d'inventer de nouvelles façons d'être révolutionnaire, à condition qu'on lui reconnaisse sa permanence universitaire.

Mathieu Bock-Côté

LAURIER TURGEON

Patrimoines métissés, Contextes coloniaux et postcoloniaux, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, Les Presses de l'Université Laval, 2003, 234 p.

Je dois avouer qu'à première vue le titre de ce livre m'est apparu fort peu attirant. Vraisemblablement, il est destiné au public européen, si friand de nouveautés en général et de néologismes en particulier. Je l'ai donc d'abord associé à cette masse d'œuvres subventionnées qui vise à survaloriser une certaine vision d'un monde qui serait de plus en plus post-national. Heureusement, il n'en est rien. Il s'agit au contraire d'un ouvrage hautement scientifique qui s'appuie sur des exemples concrets pour nous renseigner à propos de la notion de patrimoine. Il faut dire que l'auteur, Laurier Turgeon, est un professeur d'histoire et d'ethnologie à l'Université Laval qui jouit d'une réputation internationale, ce qui ne l'empêche pas d'être impliqué dans son milieu. C'est sans doute ce qui explique la forme que prend cet ouvrage : son introduction et sa conclusion abordent le sujet dans toute sa globalité, alors que ses cinq chapitres concernent cinq lieux précis de patrimonialisation.

Dans un premier temps, l'auteur prend soin de nous expliquer que le concept de patrimoine, « biens du père » selon l'étymologie du mot, a été utilisé par l'État pendant longtemps afin d'assurer la continuité de la nation. Son étude visait traditionnellement à comprendre comment s'effectuait sa transmission d'une génération à l'autre à l'intérieur d'un même groupe. Mais ici, l'auteur préfère s'inscrire dans une nouvelle tendance qui vise à étudier la formation et surtout les mutations des patrimoines, d'où la référence au métissage. De plus, il choisit d'inscrire le patrimoine dans les contextes coloniaux et postcoloniaux, plutôt que dans des

contextes régionaux, nationaux ou internationaux comme cela ce fait habituellement.

Si le premier chapitre, qui porte sur la déclaration sous serment d'un capitaine malouin qui aurait combattu un monstre de mer en 1701, est le moins pertinent, il n'est tout de même pas sans intérêt. On y raconte comment les autorités françaises ont utilisé ce récit incroyable pour valoriser les marins, histoire de gonfler leur moral en ce début de guerre de Succession d'Espagne, et pour alimenter les réflexions d'intellectuels. On y apprend aussi que le tribunal était l'endroit tout désigné pour publiciser une histoire, tant auprès du peuple que de la communauté scientifique, et pour l'immortaliser grâce aux archives. Enfin, on en conclut qu'à cette époque, comme aujourd'hui ajouterai-je, les faits divers et leur utilisation peuvent être l'expression d'une volonté politique plus que d'une information neutre et que, dans ce contexte, la manipulation n'est jamais loin.

Une autre partie intéressante de cet ouvrage porte sur le chaudron de cuivre et plus particulièrement sur l'impact de l'échange de cet objet entre les Européens et les Amérindiens. Mais d'abord, il vaut la peine de souligner l'utilisation par l'auteur du mot « amérindien » qui a été trop souvent remplacé par celui d'autochtone dans la littérature. En effet, alors que le terme amérindien renvoie spécifiquement aux premières nations d'Amérique, celui d'autochtone signifie « qui est issu du sol où il habite » et ne devrait donc pas être monopolisé par un seul groupe, aussi noble fut-il. Dans la même lignée, il faut remarquer la rigueur de l'auteur qui nous parle de la préhistoire récente lorsqu'il est question des Amérindiens au XVe siècle puisque, même s'il n'est pas de bon ton de le rappeler, ces derniers n'ayant pas découvert l'écriture à ce moment ils vivaient littéralement

toujours à l'ère préhistorique. Ce qui ne leur enlève rien par ailleurs. Pour en revenir au chaudron, mentionnons que son utilisation, lors de cérémonies mortuaires et/ou festives, permettait aux groupes amérindiens notamment d'alimenter leur sentiment d'appartenance, de se distinguer et même de se renforcer par rapport aux autres groupes amérindiens. Comme quoi depuis toujours un apport étranger à une culture riche et distincte peut être fort bénéfique pourvu qu'il soit bien géré. C'est sans doute pourquoi souvent les Amérindiens enfouissaient les chaudrons après leur utilisation, histoire de symboliser l'appropriation et d'éviter l'acculturation, ce mal qui constitue toujours une menace lorsqu'il est question d'échanges culturels entre dominants et dominés. Sans doute l'auteur a-t-il choisi les chaudrons de cuivre parce qu'ils illustrent à merveille ce défi, en effet : « debout, ils s'ouvrent aux autres pour fournir les aliments nourriciers nécessaires à la vie ; renversés, ils se ferment pour offrir protection et sécurité ».

Par ailleurs, le plus instructif de cette œuvre porte sur les Basques et le Québec. Un chapitre entier est consacré à l'Île aux Basques et plus précisément à son sol. Ce lieu est fort intrigant car les fouilles archéologiques prouvent qu'il a été occupé par différents peuples amérindiens avant d'être le premier lieu de rencontre entre Européens et Amérindiens au Québec. En effet, dès la fin du XVI^e siècle, des pêcheurs basques s'y rendaient afin de faire fondre de la graisse de baleine. Ainsi, encore aujourd'hui, on y retrouve d'immenses fours datant de cette époque et, non loin de ceux-ci, des pointes de flèches et autres objets typiquement amérindiens. Ce sont ces découvertes qui illustrent le mieux le sujet d'étude de l'ouvrage, comme le témoigne ce passage révélateur :

« [...] nous avons pensé, d'abord, qu'il s'agissait d'un site amérindien contenant des objets de traite basques avant que l'hypothèse d'un foyer basque avec des objets amérindiens ne l'emporte. Ce n'est que plus tard que nous avons réalisé qu'il s'agissait d'un site métissé, comprenant les éléments de l'une et de l'autre des cultures. »

Un autre chapitre porte sur ce que l'auteur appelle « l'ethnoscopie » basque au Québec. En effet, quiconque est déjà passé dans la région de Trois-Pistoles a sûrement remarqué les drapeaux basques (Ikournia), la rue des Basques, La fromagerie des Basques et d'autres références aux Basques qu'on retrouve en grand nombre (même la MRC et la commission scolaire rendent hommage aux Basques en portant leur nom). Cela dit, c'est avec stupéfaction que j'ai découvert que des noms aussi familiers que Les Escoumins et Etchemin sont d'origine basque. De même, j'ai été surpris d'apprendre qu'il existe un Centre muséographique du Parc de l'Aventure basque en Amérique, qui a vu le jour grâce à une mobilisation citoyenne extraordinaire qui a eu lieu au milieu des années 90. Fait à souligner, lors de l'inauguration de ce centre, chaque politicien invité à prononcer un discours avait sa propre vision de l'événement. Alors que le député provincial, Mario Dumont, trace un parallèle entre l'aventure basque et celle de Trois-Pistoles, deux défis, le député fédéral, Paul Crête, louange la diversité culturelle et Mathias Rioux, pour sa part, célèbre l'amitié entre deux peuples minoritaires. De plus, le représentant du gouvernement basque commente l'attachement des Basques à leur pays et leurs racines, après que le consul d'Espagne ait dit qu'il faut s'intéresser à l'avenir plutôt qu'au passé. On comprend alors que plus qu'à une célébration de l'histoire, nous assistons à l'histoire de deux peuples qui se battent pour affirmer leurs différences. D'ailleurs, je pense que c'est ce

point en commun, plus que le passage de Basques sur le Saint-Laurent au XVI^e siècle, qui explique cette fascination réciproque entre Québécois et Basques. Par ailleurs, mentionnons que les habitants de Trois-Pistoles et des environs ont investi des sommes importantes dans la recherche en généalogie, histoire de renforcer leurs liens avec le Pays basque grâce à une possible filiation. À ce jour, les résultats sont mitigés mais la recherche se poursuit. Ce sont toutes ces démarches, de la toponymie à la généalogie en passant par la muséologie, qui font dire à l'auteur que : « Loin d'être un héritage du passé qui se transmet de génération en génération, le patrimoine se veut, se construit, s'invente et se vit. » Enfin, je ne peux passer sous silence un autre passage remarquable, où l'auteur évoque cette tendance, malsaine selon moi, de certains chercheurs qui pensent le monde à travers le prisme déformant de l'induction freudienne. En effet, le savant professeur affirme que :

Si les approches postcoloniales et postmodernes des dernières années ont porté beaucoup d'attention aux mouvements migratoires transnationaux, aux diasporas déterritorialisées et aux communautés constituées électroniquement, elles se sont peu préoccupées du comportement des groupes culturellement homogènes, territorialisés et historisés, qui représentent encore la vaste majorité de la population mondiale. En fait, les déplacements transnationaux ne concernent qu'une infime partie des gens sur la planète. Le cas de la MRC des Basques suggère que les populations fortement localisées s'efforcent d'introduire l'autre dans leur patrimoine pour rendre leur monde plus exotique, hétérogène et différent, bref, pour se délocaliser. Au lieu de se déplacer, ils déplacent les autres et les intègrent dans leurs paysages ethnoscopiques.

Le dernier chapitre de ce livre est pour sa part consacré aux restaurants ethniques qui existent au Québec. On y apprend entre autres que si tant d'immigrants ouvrent de tels restaurants, c'est essentiellement pour mieux s'intégrer. Pour moi, cette constatation contredit ce que voudraient nous faire croire les adeptes du multiculturalisme, pour qui le besoin le plus pressant des nouveaux arrivants est de conserver leur culture d'origine. Plus intéressant encore, l'auteur affirme que la popularité grandissante de ces restaurants traduit non pas une critique de la restauration rapide ni un raffinement du consommateur moyen, mais plutôt un engouement pour l'étrangerité qui va de pair avec une dévalorisation de nos mets traditionnels. Ce phénomène amène l'auteur à un questionnement identitaire fort important dont l'essentiel se lit comme suit :

Longtemps ancrée dans le soi, l'identité québécoise ne se construit-elle pas maintenant des (re)sources de l'autre? ... Comme l'a relevé Michel de Certeau, ces passages brusques d'un conservatisme radical à une modernité excessive, du soi à l'autre, sont plutôt caractéristiques des politiques identitaires des groupes minoritaires dont les préoccupations délaissent le domaine culturel au profit des arènes politiques et économiques. Au lieu de faire reconnaître leur différence en mettant l'accent sur la spécificité de leur patrimoine culturel, les Québécois semblent vouloir incorporer la différence comme un moyen de régénérer le soi.

Voilà une réflexion qui ne manquera pas de stimuler ceux qui, comme moi, pensent qu'il est prioritaire de réfléchir à propos de notre identité nationale et de la situer par rapport à un avenir rapproché où nous devons accueillir d'avantage d'immigrants.

Enfin, dans sa conclusion, l'auteur nous rappelle ce contraste frappant entre l'ère postcoloniale, où le métissage est célébré, et l'époque coloniale pendant laquelle il était dévalorisé. Quand on pense au sort réservé à Louis Riel, on comprend qu'il s'agit là d'un euphémisme. Puis à la toute fin, il y va d'une très lucide mise en garde contre une esthétique de l'hétérogène qui patrimonialise le métissage et en fait une idéologie au service de la mondialisation libérale. Cette dernière opinion aurait certes méritée un développement plus élaboré et surtout un rapprochement avec la situation au Québec. Cela dit, il me semble que l'auteur donne suffisamment de matériel pour que le lecteur, soucieux du sort de notre nation, soit tenté d'effectuer cette contextualisation sans doute utile à une meilleure compréhension de notre cheminement identitaire.

Guillaume Rousseau

GENEVIÈVE NOOTENS

Désenclaver la démocratie, Des huguenots à la paix des braves, Québec-Amérique, 2004, 168 p.

Désenclaver la démocratie. Voilà le projet de Geneviève Nootens, professeure à l'Université du Québec à Chicoutimi, dans ce petit essai de philosophie politique. Mais de quoi la démocratie doit-elle être désenclavée ? La réponse est simple : de l'État-nation, cette structure politique contingente, apparue avec la modernité et dans laquelle se condense un ensemble de concepts limitant nos horizons politiques : Dénouer ces liens, percevoir et nommer les nouveaux lieux potentiels d'allégeance et de participation, réarticuler les pratiques auxquelles nous attribuons une valeur normative... (p. 18), voilà la tâche qui nous attend.

Mais pourquoi l'État-nation enclaverait-il l'exercice de la démocratie ? Que lui reproche-t-on au juste ? Les griefs de Nootens ne sont pas nouveaux, ils recourent en bonne partie ceux formulés depuis quinze ans par les philosophes occupés à penser la mondialisation : l'État-nation est dysfonctionnel dans une économie mondialisée, l'État-nation détruit la diversité culturelle, l'État-nation maltraite les minorités, l'État-nation ne s'intéresse pas à la justice globale, l'État-nation se pose comme un modèle exclusif d'organisation des rapports politiques, niant par sa rigidité la possibilité de voir apparaître d'autres alternatives démocratiques :

La remise en cause de l'unité idéologique de l'État territorial souverain apparaît comme prometteuse, non seulement parce qu'elle ouvre de nouvelles perspectives sur le plan de la démocratie et de la justice globale, mais aussi parce qu'elle permet de penser autrement les rapports entre nations. (p. 164)

Bref, l'État national est un carcan. Un carcan idéologique qui nous empêche d'organiser nos rapports politiques de manière juste et efficace. Quel est le fil à briser pour rompre ce carcan ? C'est l'idée qu'à chaque État appartient une nation et qu'à chaque nation appartient un État. Cette idée, Nootens s'y attaque en nous rappelant d'abord le caractère construit du *demos*, c'est-à-dire de la communauté politique ou de la nation.

L'auteur insiste : le *demos* est fondamentalement indéterminé. Les frontières du *demos* ne sont pas données, mais socialement et politiquement définies. (p. 119) Cela permet à Nootens de démultiplier les *demos* à l'infini : mon village est un *demos*, ma province est un *demos*, mon pays également, tous les gauchers de ma rue forment un *demos*, de même tous les Abitibiens dont le numéro d'assurance sociale commence par 272. Il faut savoir faire preuve, qu'on me pardonne l'expression, de démophilie.

Mais comment intégrer tous ces *demos* dans un ordre démocratique ? Nootens parcourt les modèles disponibles : cosmopolitisme, nationalisme libéral, supranationalisme, gouvernance à niveaux multiples ; pour finalement s'arrêter sur l'idée d'une « démocratie multiscalaire », système où les lieux d'autorité se superposent, se recoupent et sont constamment renégociés, sans qu'aucun ne s'impose aux autres. Pour étayer sa position, Nootens a recours à la théorie du pluralisme juridique :

Le concept de pluralisme juridique dénote la possibilité de multiples lieux d'autorité, fondés sur des ordres normatifs légitimes qui ne sont pas nécessairement organisés hiérarchiquement. Autrement dit, des ordres juridiques normatifs distincts peuvent coexister, dans le cadre d'une disper-

sion de l'autorité, sans qu'aucun n'ait à nier l'indépendance ou le caractère normatif de l'autre. (p. 86)

En théorie du droit, le pluralisme juridique désigne la capacité du juge à utiliser dans son raisonnement des principes extérieurs à l'ordre juridique positif. Il peut ainsi se référer à des principes moraux ou aux us et coutumes d'une minorité. Voilà un bien beau projet, mais cela implique qu'on s'entende minimalement pour dire qui est le juge. En ce sens, le pluralisme juridique par excellence, ce n'est pas lorsqu'un juge utilise deux normes de sources différentes pour rendre une décision, mais bien lorsque deux juges prétendent en même temps être habilités à prendre une même décision. De cette possibilité pourtant, Nootens ne parle point.

L'ordre juridique décrit par Nootens en est un où les différents niveaux d'autorité n'ont aucun pouvoir l'un sur l'autre, où une multitude d'autorités se rapporte à une multitude de demoï, sans qu'aucun principe ne vienne assurer la cohérence de l'ordre juridique. Nootens se défend pourtant d'être postmoderne :

Certains seront tentés d'attribuer l'idée de fragmenter l'autorité à un schème de pensée postmoderniste qui saluerait la fragmentation sociale de manière générale et irréfléchie ; mais une telle idée apparaît tout autant prémoderne que postmoderne. L'Europe d'avant la modernité est en effet caractérisée par une telle fragmentation de l'autorité. (p. 87)

Ce que dit Nootens est juste, mais ce qu'elle ne mentionne pas, c'est que la situation prémoderne était précisément vécue comme pathologique. Dans la pratique, la fragmentation de l'autorité signifiait qu'un individu pouvait à la fois être accusé d'une chose et de son contraire. Accusé par le Pape mais disculpé par l'Empereur. Une telle situation a cer-

tainement existé, mais elle ne peut en aucun cas servir de modèle normatif.

En ce sens le Moyen-Âge était véritablement une période anormale. Une période marquée par les conflits de préséance et obsédée par la question de la souveraineté. Dans la démocratie « multiscalaire » et fragmentée de Nootens, le citoyen serait dans la situation du paysan lombard au XIIIe siècle : soumis à une pluralité de juges dont les jugements risquent constamment de se contredire. Obéir à l'empereur au risque d'être pendu par le Pape ou obéir au Pape au risque d'être pendu par l'Empereur. Le prix est cher payé pour renoncer à l'État-nation.

C'est que le lien entre l'État-nation et la démocratie n'est pas contingent. Rigoureusement parlant, les deux termes sont même des synonymes. Si la nation renvoie au *démos*, c'est-à-dire à la multitude constituée en peuple, l'État renvoie quant à lui au *kratos*, à savoir au pouvoir constitué, à la hiérarchie explicite qui s'institue entre les gouvernants et les gouvernés.

Celui qui veut disjoindre l'État de la nation doit également disjoindre le *kratos* du *démos*. Cela peut se faire de trois manières : 1) en proposant des formes politiques antidémocratiques (telle que la monarchie ou l'aristocratie) ; 2) en éliminant toute relation hiérarchique (l'anarchie) ou 3) en démultipliant les *kratoï* sans rime ni raison. C'est cette troisième voie que choisit Nootens. Elle s'engage dès lors dans une régression qu'elle ne contrôle plus, où pour chaque nouveau *kratos*, elle doit inventer un nouveau *demos*. S'amorce alors un voyage au cœur du « constructivisme total », où le philosophe se donne l'impression de reconstruire les possibles à souhait, sans égards pour l'exigence de cohérence et d'unité qui guide pourtant les décisions des

acteurs politiques. Nootens souhaite ouvrir à ses lecteurs de nouveaux horizons et, en un sens, elle y parvient : ceux qui s'intéressaient exclusivement à la politique pourront maintenant se familiariser avec la science fiction.

Benoît Dubreuil

GUY DURAND

Le Québec et la laïcité. Avancées et dérives, Montréal, Les éditions Varia, 2004, 122 p.

Ce petit livre s'intéresse à la question de la place des religions dans l'espace public au Québec en ce début de XXI^e siècle. L'auteur est plus précisément préoccupé par ce qui lui semble un paradoxe dans le consensus social actuel : cantonnement ferme à la sphère privée des manifestations de la foi chrétienne d'une part et, d'autre part, ouverture de plus en plus large de l'espace public aux autres traditions religieuses. Tandis que les maires des grandes villes et les députés hésitent désormais à offrir à Noël leurs vœux... de Noël à leurs commettants, le port du kirpan est autorisé à l'école, par exemple. Comment devrait-on poser la question de la laïcité dans la société québécoise, et notamment à l'école publique, c'est le propos de l'ouvrage.

Le premier chapitre aborde les notions de sécularisation, de laïcité et de neutralité. L'auteur y constate avec raison que les rapports entre l'État et les cultes, entre la société et les religions évoluent constamment dans chaque pays, et que de l'un à l'autre ces rapports sont conditionnés par l'histoire et les rapports de force spécifiques entre tenants de la neutralité de l'espace des institutions publics et tenants de la présence du religieux. Il en donne des exemples fort intéressants tirés de l'expérience de plusieurs pays européens et des États-Unis, ce qui lui permet de conclure que la laïcité n'est pas un concept abstrait et indépendant des cultures. Partout, y compris en France où elle a pourtant presque pris valeur de credo intransigeant, la laïcité est un principe qui trouve des accommodements et des ajustements contextuels en fonction des traditions culturelles de la population. Mais dans chaque pays, ce qui est certain, c'est qu'il revient à l'É-

tat « de chercher à établir un lien social, un sentiment d'identité nationale », une culture publique à la fois commune et respectueuse de la tradition majoritaire.

Dans le chapitre deux, sur les « repères culturels », Durand continue de poser les balises nécessaires à la démonstration qui forment la trame des chapitres ultérieurs. En gros, il y défend le projet d'une société française au Québec, nourrie de l'apport harmonieux des nombreux immigrants de tous pays qui ont choisi de s'y établir et qui, tout en transformant peu à peu la culture d'accueil, selon un processus vivant et prometteur, ont aussi la responsabilité de s'intégrer au groupe majoritaire. Mais comment le pourront-ils, se demande Durand, si le groupe majoritaire, justement, n'ose plus affirmer sa culture, proposer sa propre vision de ce qu'il est, assumer son passé et exiger l'intégration ? Pour l'auteur, les Québécois francophones ont encore du mal à accepter ce qu'ils ont été, et en particulier, ils ont du mal à accepter leur héritage chrétien. Par ailleurs, alors que nos États (le Québec et le fédéral) se sont donnés des chartes des droits qui permettent heureusement de protéger la liberté de religion des croyants de traditions minoritaires, le recours à la clause « nonobstant », qui fait partie intégrante de la constitution de 1982, peut permettre aussi de défendre légitimement les droits de la culture majoritaire, peu reconnus dans la Charte canadienne des droits. C'est avec tous ces éléments qu'il faut compter lorsqu'on pose la question des rapports entre État et cultes, entre société et religions dans le Québec du XXI^e siècle.

Le reste du livre de l'auteur va au cœur de son sujet. Et celui-ci est essentiellement un plaidoyer en faveur des cours d'enseignement religieux catholique ou protestant à l'école publique, qui ne sont maintenus actuellement que parce le

recours à la clause « nonobstant » les protège jusqu'en 2005. Or, certains, y compris le Conseil sur les affaires religieuses, dont le mandat est d'éclairer le ministère de l'Éducation, jugent si infâme que l'Assemblée nationale ait de nouveau recours à cette clause pour protéger l'enseignement religieux dans les écoles publiques, qu'ils sont prêts à tout, y compris à abolir celui-ci, pour délivrer les parlementaires d'une telle épine. Comment en est-on arrivé là ? Et pourquoi devrait-on recourir encore une fois à la clause « nonobstant » ? Durand consacre le reste de son livre à répondre à ces questions.

Comme chacun sait, la constitution de 1867 a fait de l'éducation une responsabilité provinciale exclusive. À la demande de la puissante minorité angloprotestante du Canada-Est, qui craignait de se retrouver à la merci de l'Église catholique dans les écoles, l'article 93 a été inclus dans l'AANB, par lequel les minorités religieuses du Québec et de l'Ontario se sont vus conférer le droit à un système scolaire séparé. Au moment de la création du ministère de l'Éducation du Québec, au début des années 1960, les évêques et la minorité protestante ont obtenu le maintien de la confessionnalité des commissions scolaires et des écoles. En 1997, les ministres Marois, du Québec, et Dion, du fédéral, se sont toutefois entendus sur un amendement constitutionnel par lequel l'article 93 a été aboli, seulement pour le Québec d'ailleurs, ce qui a rendu possible le remplacement des commissions scolaires confessionnelles par des commissions scolaires linguistiques et s'est trouvé à lier désormais l'enseignement religieux à l'école publique à l'utilisation de la clause « nonobstant ».

Le recours à la clause « nonobstant » a peut-être mauvaise presse, mais il est tout à fait légitime. La clause est une par-

tie de la constitution et elle permet aux législateurs élus de se distancier des positions juridiques souvent abstraites que peuvent prendre des juges non élus, ce qui en fait en somme un chien de garde démocratique plutôt que son contraire. Par ailleurs, si l'Assemblée nationale se prive d'utiliser cet instrument, cela signifie que seuls les enfants scolarisés dans le réseau privé bénéficieront désormais des fonds publics pour l'enseignement religieux. En effet, il vaut peut-être la peine de faire remarquer que le gouvernement du Québec subventionne à hauteur de 60 % les écoles privées, et que la plus grande partie de celles-ci ont un caractère religieux nettement affirmé, notamment dans la région de Montréal. Comment justifier que les 84 % des enfants du primaire public et les 62 % des élèves du secondaire public qui sont inscrits à l'enseignement religieux confessionnel des traditions majoritaires n'y auraient plus accès, tandis que les enfants juifs, grecs orthodoxes, musulmans et autres qui forment à peine 2 % à 3 % de la population québécoise au recensement de 20011 mais fréquentent de plus en plus massivement les écoles privées religieuses jouiraient des subventions du gouvernement pour être initiés à leurs propres traditions spirituelles ?

Ce que Durand propose, en fait, c'est un oui sans équivoque à l'accueil des immigrants, au respect de la diversité culturelle, et à la protection des droits individuels, mais dans un contexte de promotion du Québec français, avec sa majorité, sa culture, ses valeurs, ses institutions, bref sa spécificité. Dans l'espace public, cela signifie le droit pour chacun et chacune d'afficher les signes de sa religion, mais pas s'il est un employé de l'État dans ses fonctions. Cela signifie aussi le droit de vivre selon ses traditions religieuses, mais pas si elles vont délibérément à l'encontre des valeurs les plus fondamentales de la société et des droits égaux qu'elle reconnaît

aux hommes et aux femmes : l'excision est et devra rester illégale... Cela signifie le droit de ne pas travailler le jour du sabbat si on est juif, mais pas celui de changer le calendrier pour y abolir toute référence chrétienne et les congés de Noël et de Pâques. Dans l'école, le respect des droits et croyances de chacun combiné au respect de l'histoire du Québec et des traditions majoritaires signifie le maintien de l'enseignement religieux catholique ou protestant à l'école publique et celui du service d'animation spirituelle et communautaire, d'autant plus que l'État finance largement l'enseignement des traditions religieuses minoritaires dans le réseau privé.

Le livre de Durand ouvre des perspectives intéressantes. Nous vivons une curieuse époque. Les rapports entre l'État et les cultes n'ont pas fini de se redéfinir. L'année 2005 verra-t-elle les Communes légaliser le mariage civil gai, ce qui marquerait de manière significative la distance prise par l'État face aux définitions du mariage données par toutes les religions ? Verra-t-elle l'instauration d'un tribunal islamique au Québec, ce qui serait au contraire abandonner à un culte un pan entier et fondamental de la mission de l'État, celui du droit, qui lui-même assure une part importante de la cohésion sociale ? On n'a pas fini de réfléchir à toutes ces questions, et un livre comme celui de Durand apporte un éclairage nécessaire, sur la question de l'école tout au moins.

Lucia Ferretti

1 En effet, de nombreux enfants issus des communautés culturelles sont catholiques ou protestants. Il ne faut pas confondre communautés culturelles et traditions religieuses minoritaires.

PIERRE VENNAT***Général Dollard Ménard. De Dieppe au référendum.***

Montréal, Art Global, 2004

Pierre Vennat a déjà signé plusieurs ouvrages qui ont largement contribué à réhabiliter auprès du grand public la place des Canadiens français dans l'histoire militaire du Canada. Ses ouvrages ont, en outre, permis de faire les nuances qui s'imposent au sujet des interprétations qui ont marqué la scène idéologique en ce qui concerne la participation à la Grande Guerre (Les Poilus québécois) ou encore à la Deuxième Guerre mondiale (Les Héros oubliés). Les relectures qu'il a faites ont mis en valeur le courage, la compétence et les faits d'armes des soldats de métier, des volontaires et des conscrits dans les grands conflits qui ont façonné le vingtième siècle. Il poursuit ce travail avec Général Dollard Ménard. De Dieppe au référendum.

Le héros du débarquement de Dieppe a été une légende vivante, en son temps considéré comme la plus grande figure militaire de notre peuple. Il était important de raviver le souvenir et de faire le travail de mémoire en rédigeant sa biographie. Pierre Vennat s'en acquitte ici d'une façon admirative sans être complaisante. Il nous présente un homme au parcours d'abord fulgurant, qui le conduira de l'Inde coloniale à Singapour dans des postes où il se distinguera par sa compétence, sa capacité d'adaptation et sa combativité feront de lui le candidat désigné pour commander les Fusilliers Mont-Royal lors du raid sanglant de Dieppe. Blessé cinq fois au cours de cette opération qui reste une des plus contestées de l'histoire de la Deuxième Guerre, Ménard aura fait preuve là d'un véritable héroïsme.

Cette stature de héros, le Canada, propagande de guerre oblige, l'utilisera abondamment, faisant jouer un rôle de premier plan à Ménard dans les campagnes destinés à mousser le recrutement ou encore la vente des bons de la Victoire. Les choses se compliqueront vite cependant pour ce Canadien-français jugé dérangeant par son franc-parler, sa droiture et son ambition. Celui qui aura réussi à imposer le français dans le commandement des troupes (franco-phones !) paiera cher son esprit d'indépendance et de revendication. Sa carrière ralentira, d'abord lentement, puis de plus en plus rapidement au fur et à mesure que l'armée complètera sa modernisation. La marginalisation de Ménard conduira à sa mise à la retraite prématurée, à l'âge de cinquante deux ans.

Le personnage restera néanmoins un héros encombrant. Lors des cérémonies de commémoration, par ses déclarations publiques et surtout par sa prise de position en faveur du OUI au référendum de 1980, l'homme s'attirera régulièrement les tracasseries, les manœuvres hypocrites et vexatoires de l'establishment militaire et politique canadien. Le tout culminera dans une « affaire » odieuse et minable, le « procès des généraux » qui l'opposera à deux compatriotes et officiers (Dextrase et Allard) qui ont sali sa réputation en laissant entendre que son engagement en faveur du OUI s'expliquait comme une séquelle de ses blessures qui auraient affaibli ses facultés. Exemple pathétique de la lutte fratricide et manifestation répugnante de l'esprit de soumission déloyale à son peuple.

Ménard a fini par avoir réparation mais cela n'a pas mis fin aux vexations et à la conduite revancharde de l'État *canadien* qui l'a tenu à l'écart ensuite des cérémonies du cinquante-naire du débarquement. Nos sociétés nationales et

l'Assemblée nationale du Québec, heureusement, ont eu une conduite plus digne et posé les gestes de reconnaissance que ce héros méritait. L'ouvrage de Vennat continue d'honorer la mémoire de cet homme et en cela, il fait oeuvre utile. On lui reprochera avec raison de rester un peu trop anecdotique et d'en rester à de trop laconiques généralités en ce qui concerne la mise en contexte et l'analyse de l'armée canadienne et de sa dynamique francophobe, mais il ne faut pas trop lui en tenir rigueur. Ce livre fait un premier déblayage, il réunit des matériaux qui auraient pu se perdre, il maintient vivants non seulement le souvenir mais l'intérêt pour l'homme et ce qu'il a fait. La vie et l'oeuvre du plus grand héros militaire de notre histoire mériteront d'être maintes fois revisités. Pierre Vennat a réussi à raviver l'intérêt et à faire valoir la nécessité de maintenir un questionnement sur ce pan de notre histoire et sur les personnages qui, à l'instar de Dollard Ménard, ont contribué à y incarner une idée de la grandeur et de l'idéal.

Robert Laplante

20
ans
20
%

Pour souligner son 20^e anniversaire, la revue d'histoire du Québec *Cap-aux-Diamants* vous offre un exceptionnel rabais de 20% sur l'abonnement d'un an. Pour une période limitée, vous ne paierez que 27,50\$ (taxes comprises). L'abonnement de 2 ans est aussi disponible à 55\$.

Profitez de cette offre!

(418) 656-5040

revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS



Cette offre est valable jusqu'au 31 décembre 2005 et ne peut être jumelée à aucune autre.
20% de rabais par rapport au prix en kiosque de 34,52\$ pour 4 parutions.

Assemblée nationale du Québec, historiquement, ont eu
une certaine part de responsabilité dans le développement
de ce qui est devenu le Québec. L'histoire de l'Assemblée
nationale du Québec de 1805 à 1837 est un récit de la
naissance de la province. Ce livre est un ouvrage de référence
pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Québec
et à son développement.

Louis-Georges Harvey

*Le Printemps de l'Amérique française. Américanité,
anticolonialisme et républicanisme dans le discours politique
québécois, 1805-1837*, Boréal, 2005, 296 p.

Louis-Hippolyte La Fontaine

Correspondance générale, tome III, Mon cher Amable, Les
Éditions Varia, 2005, 490 p.

Serge Gauthier

Laure Gaudreault, La syndicaliste de Charlevoix, XYZ éditeur,
2005, 175 p.

Michel Matte

L'activité secrète de René Lévesque le 18 juin 1965, LANCTÔT
ÉDITEUR, 2005, 168 p.

À PROPOSE DE PIERRE VADEBONCOEUR

J'ai commencé à lire Pierre Vadeboncoeur il y a plus d'une douzaine d'années. C'était son fameux « Gouverner ou disparaître » et nous n'étions plus trop loin du référendum de 1995. J'avais alors tellement apprécié cet essai que j'en avais remis quatre exemplaires en cadeau à des amis lors d'une rencontre de Noël.

Je n'ai depuis jamais cessé de lire et d'apprécier Vadeboncoeur. J'ai lu plusieurs de ses bouquins et la plupart de ses textes publiés dans *L'Action nationale*, *Le Couac* et *Le Devoir*. Je l'apprécie d'abord pour ses analyses précises et honnêtes des divers enjeux sur lesquels il se penche, que ce soit au niveau national ou international, mais je l'apprécie aussi beaucoup pour sa belle langue claire et harmonieuse et qu'on dirait parfois d'un temps, pourtant pas si lointain, où la culture et l'art étaient autre chose que courses effrénées d'une éphémère culture de consommation à une autre, où la culture, l'art et la littérature avaient encore un certain sens.

Pierre Vadeboncoeur est l'un de nos plus grands et de nos plus brillants intellectuels et nous sommes plusieurs à le penser. Si j'estime grandement *L'Action nationale* et *Le*

Couac, qui publie régulièrement de ses textes, je trouve par contre regrettable que la concentration de la presse entre les mains de quelques affairistes et un certain contrôle idéologique de son contenu nous empêchent de profiter d'une plus grande diffusion de ses analyses et de sa pensée.

J'aime bien *L'Action nationale* pour la qualité des analyses et des études que l'on y retrouve et plus particulièrement pour les éditoriaux de Robert Laplante, mais je dois avouer que chaque fois que j'ouvre mon *Action nationale*, c'est d'abord dans l'espoir d'y retrouver un texte de Pierre Vadeboncoeur.

Bruno Marquis
Gatineau (Qc)

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Président

Denis Monière

Vice-président

Pierre Noreau

Secrétaire

Jacques Brousseau

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Ex Officio

Robert Laplante

MISSION

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Membres

Dave Anctil

Pierre de Bellefeuille

Mathieu Bock-Côté

Jean-Jacques Chagnon

Eric Devlin

Benoît Dubreuil

Christian Gagnon

Alain Laramée

Jean-Marc Léger

Jacques Martin

Yves Michaud

Jacques-Yvan Morin

Paul-Émile Roy

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Hélène Chénier

Delmas Lévesque

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Jean Genest

Georges Meyers



OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

confiance stratégie performance

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée
- Gestion indicielle
- Gestion privée

Le succès de Optimum gestion de placements repose sur l'expertise de ses gestionnaires appuyés par une équipe de spécialistes qualifiés, sur des styles de gestion bien définis et sur une collaboration étroite et durable avec chacun de ses clients.

Pour de plus amples informations :

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires
Éric Ouellet, B.A.A., Pl. Fin., Directeur, Développement des affaires
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5
Téléphone : (514) 288-7545 Télécopieur : (514) 288-4280 www.groupe-optimum.com

© Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

À votre service plus que jamais !
Qualité et service assurés

- Livres (200 à 10 000 exemplaires)
- Manuels techniques
- Listes de prix
- Rapports internes
- Catalogues
- Dépliants
- Brochures



Marc Veilleux, président



tél. : (450) 449-5818
fax. : (450) 449-2140
courriel : adm@marcveilleux.com

Marc Veilleux Imprimeur Inc.

CLUB DES
100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Marcel Henry
Patrick Allen †	Henri Joli-Cœur
François-Albert Angers †	Lucie Lafortune †
Gaston-A. Archambault †	Anna Lagacé-Normand †
Jean-Paul Auclair	Bernard Lamarre
Paul Banville	Denis Lazure
Thérèse Baron	Richard Leclerc
Yvan Bédard	Clément Martel
Henri Blanc	Jacques-C. Martin
Antoinette Brassard	Yvon Martineau
Henri Brun	Daniel Miroux
Jean-Charles Claveau	Louis Morache
Roch Cloutier	Rosaire Morin †
Robert Côté	Reginald O'Donnell
Louis-J. Coulombe	Arthur Prévost
Gérard Deguire	René Richard †
Bob Dufour	Jacques Rivest
Yves Duhaime	Jean-Denis Robillard
Nicole Forest	Ivan Roy
Léopold Gagnon	Marcel Trottier †
Henri-F. Gautrin †	Réal Trudel
Claude Ghanimé	Cécile Vanier
Paul Grenier	Claude-P. Vigeant
Michel Grimard	Madeleine Voora
Yvon Groulx	

BAnQ NUMÉRIQUE

Page(s) manquante(s) ou non-numérisée(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

ABONNEMENT

10 numéros 20 numéros

Abonnement

60 \$ - 110 \$

Institution

108 \$ - 180 \$

Abonnement de soutien

150 \$ - 250 \$

Étudiants

35 \$ - 61 \$

Autres pays

120 \$ - 198 \$

**Paiement par VISA ou
Mastercard accepté**

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation

Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'ACTION NATIONALE

1215, rue de la Visitation, bureau 101,

Montréal (Québec) H2L 3B5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Pour nous joindre par courriel :

revue@action-nationale.qc.ca

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113 « Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal » **Canada**
« Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse ».



Location d'outils
SIMPLEX

28 succursales • 50 000 outils
Québécoise depuis 1907

1.800.361.1486

www.simplex.ca

L'Action
NATIONALE

volume XCV numéro 5

MAI 2005

envoi de publication

PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293